



Commune du Touquet-Paris-Plage

Plan Local d'Urbanisme

1 / Rapport de présentation

1.5 / Evaluation Environnementale, étude d'incidences, indicateurs de suivi



REÇU LE

- 6 JUIL. 2017

SOUS-PRÉFECTURE
DE MONTREUIL

Dossier arrêté en Conseil municipal
le :

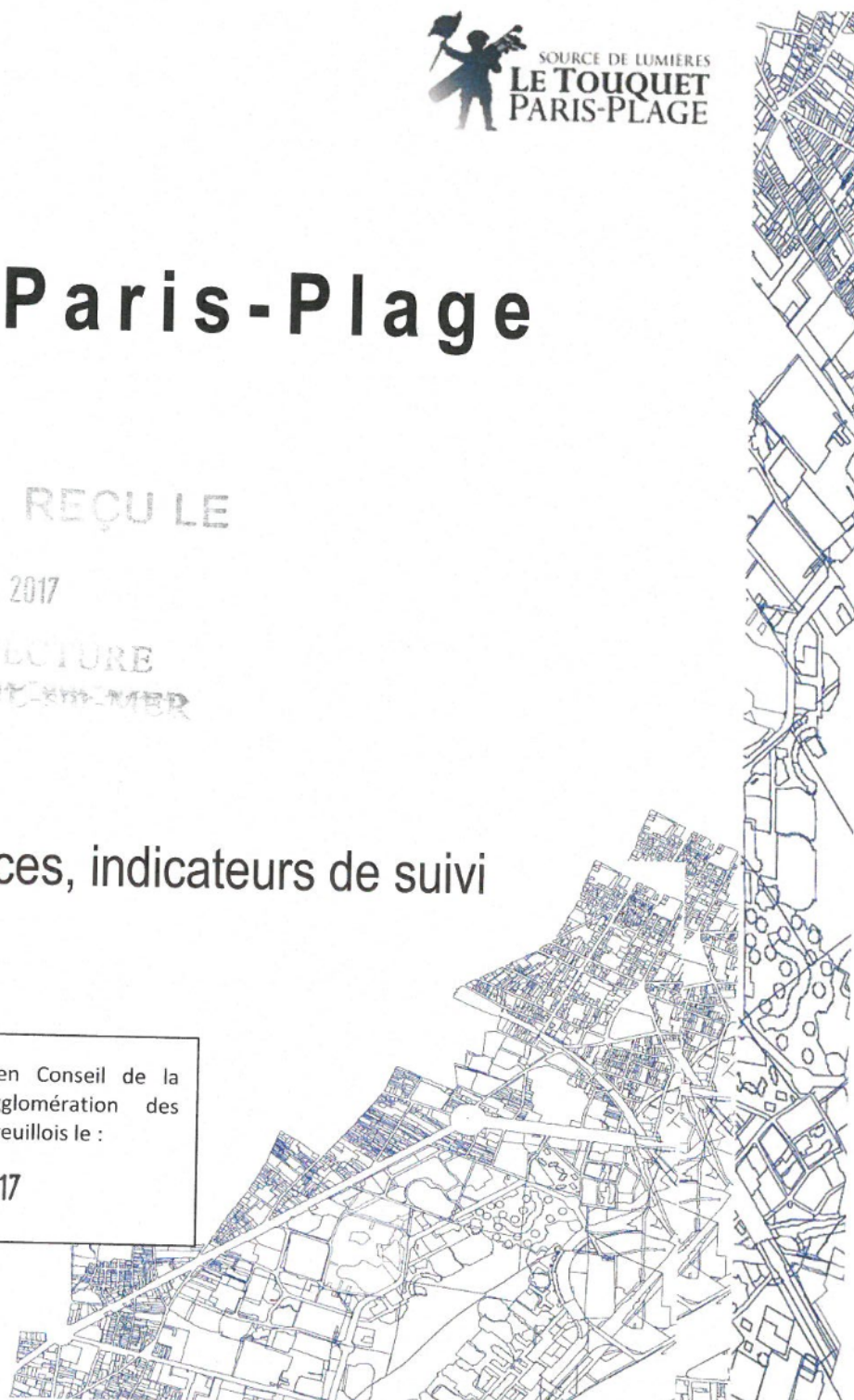
12 décembre 2016

Mise à l'Enquête publique :

Du 14 avril au 15 mai 2017.

Dossier approuvé en Conseil de la
Communauté d'Agglomération des
Deux Baies en Montreuillois le :

29 JUIN 2017



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Introduction : l'évaluation environnementale	5
1 Enjeux de l'Etat Initial de l'Environnement et définition du scénario environnemental de référence	6
1.1 Rappels des thématiques abordées	6
1.2 Sensibilités	6
1.3 Perspectives d'évolution de l'environnement en l'absence de PLU	10
1.3.1 Développement au fil de l'eau	10
1.3.2 Tendances d'évolution - Actions engagées	14
1.4 Définition et hiérarchisation des enjeux issus de l'Etat Initial de l'Environnement	17
2 Justification des choix retenus pour le PLU	20
2.1 Les motivations de l'élaboration d'un PLU	20
2.2 Justification des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	21
2.2.1 Justification des orientations du projet retenu	21
2.2.2 Variante d'aménagement étudiée	27
3 Analyse des Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement	28
3.1 Analyse des incidences du PADD sur l'environnement	28
3.1.1 Milieux naturels et biodiversité	28
3.1.2 Ressources	28
3.1.3 Energies	28
3.1.4 Pollutions et nuisances	29
3.1.5 Risques majeurs	29
3.1.6 Cadre de vie - Paysages	29
3.1.7 Synthèses des Incidences du PADD sur les enjeux environnementaux relevés par orientations	30
3.2 Analyse des zones susceptibles d'être affectées de manière notable : les Orientations d'Aménagement et de Programmation	33
3.2.1 L'espace Quartier de l'Aéroport	34
3.2.2 Le quartier Quentovic	49
3.2.3 Le front de mer	52
3.2.4 L'Hermitage	57
3.2.5 Synthèse	60
4 Analyse globale des incidences du PLU et mesures réductrices ou compensatrices	61
5 Incidences du PLU sur les secteurs Natura 2000	70

5.1	Le réseau Natura 2000	70
5.1.1	La directive oiseaux	70
5.1.2	La directive habitats	70
5.2	Le projet de PLU du Touquet-Paris Plage par rapport au site Natura 2000	71
5.3	Présentation des sites Natura 2000	73
5.3.1	Les Sites NATURA 2000 directement en contact avec la ville du Touquet-Paris-plage	73
5.3.2	Les Sites NATURA 2000 à proximité de la ville du Touquet-Paris-plage	86
5.4	Evaluation des effets prévisibles du projet de PLU sur les habitats et espèces des sites Natura 2000	105
5.4.1	Incidences du PADD	105
5.4.2	Incidences des OAP	106
5.4.3	Incidences du zonage et du règlement	109
5.4.4	Conclusion des incidences par rapport aux enjeux des secteurs Natura 2000	113
6	Indicateurs de suivi	114
7	Méthodologie appliquée pour la réalisation de l'évaluation environnementale	118
7.1	Etat initial de l'environnement	118
7.1.1	Bibliographie	118
7.1.2	Investigations terrain	118
7.1.3	Réunion	119
7.2	Justification des choix	119
7.3	Incidences et mesures compensatoires	120
7.3.1	Analyse à l'échelle du territoire	120
7.3.2	Analyse à l'échelle des secteurs de grands projets	121
7.4	Suivi et évaluation	121
7.5	Résumé non technique	121
8	Résumé non technique de l'évaluation environnementale	122
8.1	Etat initial et diagnostic environnemental	122
8.1.1	Rappels des thématiques abordées	122
8.1.2	Sensibilités	122
8.1.3	Définition et hiérarchisation des enjeux issus de l'Etat Initial de l'Environnement	125
8.2	Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement et mesures envisagées	126
8.2.1	Incidences sur les secteurs de grands projets.	126
8.2.2	Incidences sur l'ensemble du territoire	128
8.2.3	Incidences dommageables et identification des espaces d'intérêt majeur susceptibles d'être impactés (Natura 2000)	129
8.3	Suivi environnemental	132

Introduction : l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme est une démarche qui contribue au développement durable des territoires. La démarche doit permettre d'interroger les décisions d'aménagement en amont de la réalisation des projets. Elle vise donc à la prévention des impacts environnementaux, à la mise en cohérence des différents choix et décisions effectuées, et doit en traduire les incidences environnementales.

Le contenu de l'évaluation environnementale des PLU est actuellement régi par l'article R151-3 du code de l'urbanisme qui ont transposé la directive européenne de 2001.

Ainsi l'article R 151-3 du Code l'Urbanisme stipule que :

« Au titre de l'évaluation environnementale lorsqu'elle est requise, le rapport de présentation :

1° Décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;

2° Analyse les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;

3° Expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;

4° Explique les choix retenus mentionnés au premier alinéa de l'article L. 151-4 au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;

5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;

6° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article L. 153-29. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le rapport de présentation au titre de l'évaluation environnementale est proportionné à l'importance du plan local d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée. »

1 Enjeux de l'Etat Initial de l'Environnement et définition du scénario environnemental de référence

L'Etat Initial de l'Environnement donne une vision objective des enjeux environnementaux. Il doit donc participer pleinement à la construction du projet de territoire. Il constitue également la base du scénario environnemental de référence.

Le but de ce scénario environnemental de référence est de donner une image du territoire dans l'hypothèse où les tendances actuelles de développement se poursuivent, c'est-à-dire, si le nouveau document d'urbanisme n'est pas mis en œuvre. Il est bâti sur les dynamiques d'évolution du territoire (population, économie, consommation d'espace...), sur les tendances d'évolution de la situation environnementale et se base également sur les politiques ou les actions qui ont été engagées en faveur de l'environnement.

1.1 RAPPELS DES THÉMATIQUES ABORDÉES

- Le milieu physique et naturel : topographie, géologie, contexte climatique, réseau hydrographique, qualité des eaux, gestion de la ressource en eau, synthèse des inventaires et protection du patrimoine naturel, présentation des sites Natura 2000, zones humides et corridors écologiques.
- Les ressources naturelles et leur gestion : eau potable, eaux usées, eaux pluviales, sols et sous-sols, déchets et énergie.
- Cadre de vie : nuisances sonores, risques et paysage.

1.2 SENSIBILITÉS

Afin de synthétiser puis hiérarchiser les enjeux environnementaux du territoire du Touquet, les thèmes listés précédemment ont été regroupés de la manière suivante :

- **Milieus naturels et biodiversité** : Habitat et espèces remarquables, Protection des espaces en réseaux cohérents, Gestion des espaces naturels
- **Ressources** : Gestion de l'eau, Usages du sol
- **Energies** : Consommation / Emission, Production
- **Pollutions et nuisances** : Qualité de l'eau, Qualité des sols, Qualité de l'air, Nuisances liées au bruit
- **Risques majeurs** : Risques naturels, Risques technologiques
- **Cadre de vie/paysages** : Paysage, Patrimoine, Accès à la nature, Déplacements, Déchets

La proposition de classement des enjeux a été définie suivant le niveau d'exigence de la réglementation en vigueur au regard de la protection des milieux naturels et de l'environnement en général. Les enjeux ont été classés selon leur sensibilité (il est ici sous-entendu la sensibilité de l'enjeu vis-à-vis des aménagements futurs).

Impact sur l'environnement si ces enjeux ne sont pas mis en œuvre :

Négative
Neutre
Positive

Etat initial de l'Environnement		Sensibilité par rapport à l'environnement	Enjeux
Thématiques	Éléments d'analyse		
Milieux Naturels et Biodiversité			
Habitat et espèces remarquables	Diversité des habitats : humides, forestiers, dunaire, littoraux...		Poursuite de la protection des habitats - Renforcer la sensibilisation
Protection des espaces en réseaux cohérents	Nombreuses protections : loi Littoral, Natura 2000, ZNIEFF, Conservatoire du Littoral, EBC		Maintien des espaces protégés et des corridors
Gestion des espaces naturels	Actions du comité de la baie de Canche et actions communales : gestion différenciée...		Maintien d'une végétalisation importante de la ville
Ressources			
Gestion de l'eau	Contrat de bassin versant ; SAGE élaboré ; contrat de Baie		Poursuite des actions et les intensifier pour une meilleure qualité des eaux
Usages du sol	Consommation des terres naturelles en stabilisation depuis 2006		Limitation de l'extension de l'urbanisation et la consommation des terres naturelles
Energies			
Consommation / Emission	32MWh/an par foyer en 2015 (+2%) et supérieur consommation France ; 83.6% de Co2 émises en 2010 issu de l'habitat et des transports sur la Communauté de Communes		Réduction les besoins en énergie : agir sur le bâtiment et les déplacements
Production	Potentiel d'énergie solaire		Développement des filières d'EnR

Pollutions et nuisances			
Qualité de l'eau	Masse d'eau superficielle classée au SDAGE en bon état écologique malgré plusieurs menaces : pics de pesticides...		Poursuite des actions pour maintien du bon état écologique Améliorer la qualité des eaux de baignade et de la Canche
Qualité des sols	Pollutions agricoles dues à d'ancienne activité économique		Limitation les pollutions d'origine industrielles
Qualité de l'air	Pollutions issues majoritairement des transports et des habitations – Situation côtière favorise l'évacuation des polluants		Réduction des émissions de particules fines, oxydes azote

Etat initial de l'Environnement		Sensibilité par rapport à l'environnement	Enjeux
Thématiques	Eléments d'analyse		
Nuisances liées au bruit	Classement des voies routières, PEB pour l'aéroport		Réduction les nuisances sonores liées aux réseaux de transports
Risques majeurs			
Risques naturels	Plusieurs risques naturels identifiés mais qui restent limités : inondation, submersion marine,		Prise en compte et prévention les risques
Risques technologiques	TMD et ICPE		Prévention du risque pollution dû aux transports de matières dangereuses et exploitations des sites industriels
Cadre vie / Paysages			
Paysage	Perspectives paysagères nombreuses, diversité des entités paysagères		Préservation et développement des perspectives paysagères
Patrimoine	Protection patrimoine bâti naturel, ZPPAUP, site classé		Maintien les protections et la mise en valeur des sites patrimoniaux Conservation de l'esprit « Ville jardin »
Accès à la nature	Espaces verts urbains, périurbains et littoraux, gestion différenciée des espaces		Poursuite des actions de mise en valeur et de la création de nouveaux espaces
Déplacements	Diversité des modes de déplacements		Développement des modes de déplacements doux – des zones de circulation apaisée
Déchets	Collecte sélective porte à porte et BAM complémentaires		Réduction des déchets à la source et amélioration leur valorisation

1.3 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE PLU

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) est en place depuis le 11 mars 1991. Le mode de développement actuellement en cours impacte l'environnement. Cependant, des politiques sont mises en œuvre et certaines actions ont été engagées. Elles cherchent aujourd'hui à atténuer ces impacts identifiés.

1.3.1 DÉVELOPPEMENT AU FIL DE L'EAU

➤ L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Levier : Une augmentation de la population génère des incidences sur son territoire, notamment en termes d'accroissement de consommation de ressources : eau, énergie, sol... Et génère une augmentation de la production de déchets, de rejet des eaux usées et une pression accrue sur les milieux...

Hier : Depuis 1982, le nombre d'habitants permanents varie régulièrement, alternant entre augmentation et diminution. Cependant, entre 2006 et 2011, on observe une diminution plus importante de 900 personnes.

Aujourd'hui : Lors du dernier recensement de 2013, la commune comptait 4 475 habitants permanents. En été, la station accueille jusqu'à 250 000 visiteurs.

Evolution au fil de l'eau : La population d'habitants permanents stagne voire diminue pour être remplacée par une population touristique toujours plus importante.

Evolution prospective : La commune affiche la volonté de dépasser la barre des 5 000 habitants permanents sur la période du prochain PLU, ce qui revient à une augmentation de près de 10% de la population sur cette période. Cette croissance démographique est une volonté de la commune de rajeunir et stabiliser sa population permanente.

Cette croissance choisie ne devra cependant pas se faire dans les mêmes conditions que ces dernières décennies afin de réduire les incidences sur l'environnement.

La commune devra donc être vigilante à la façon d'accueillir ces nouveaux habitants. En effet, ce seront ici les modalités d'accueil (forme et qualité d'habitat, modification du mode de déplacements, ressource en eau, mode de chauffage ...) qui détermineront les incidences sur l'environnement.

➤ LA CONSOMMATION FONCIÈRE

Levier : La consommation foncière est en partie liée à l'évolution démographique, le développement économique et touristique. Elle engendre une destruction irréversible des espaces naturels par la construction de zones urbanisées (habitat, activités, infrastructures, équipements...).

La consommation trop importante de cette ressource naturelle potentiellement riche en biodiversité s'il s'agit d'un milieu naturel, peut être fortement préjudiciable pour le fonctionnement des écosystèmes. Mal maîtrisée, elle provoque également la fragmentation des territoires.

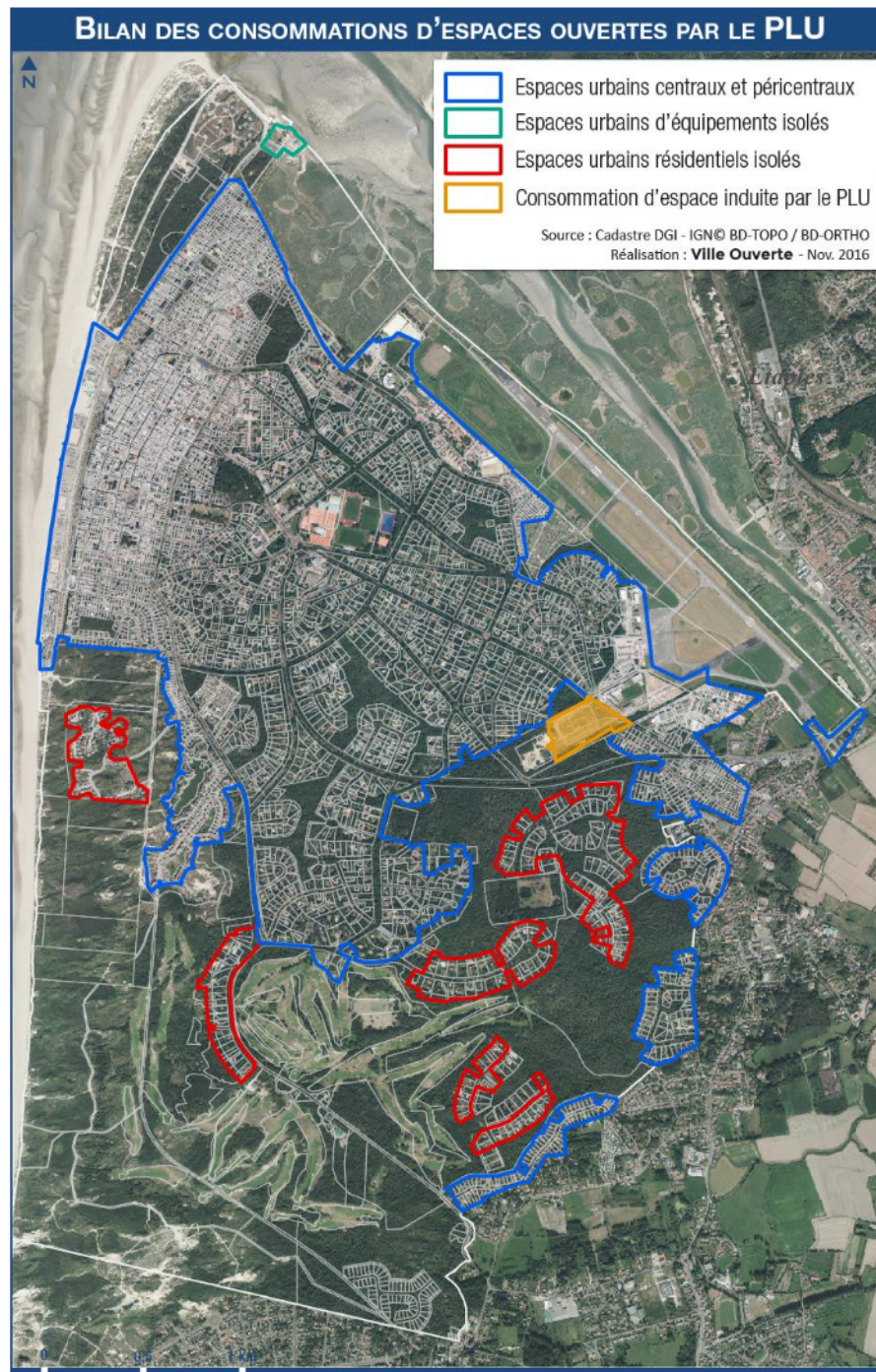
Hier : Entre 1930 et 1999, la consommation foncière a engendré une artificialisation de sol de plus de 500 ha pour accueillir jusqu'à 5 596 habitants permanents en 1990. Les terres artificialisées représentent 48% de la superficie communale. Entre 2000 et 2006, le nombre de construction s'est fortement ralenti, la surface consommée pour la construction est de 27 ha.

Aujourd'hui : En 2013, la surface artificialisée est de 758 ha pour 4 475 habitants permanents. On observe un transfert d'usage de résidences principales à des résidences secondaires et une augmentation du nombre de logements vacants. Le parc de logements est également réparti entre la forêt et le littoral.

Evolution au fil de l'eau : Des zones restent ouvertes à l'urbanisation dans les secteurs dunaires, la pression touristique augmentant, accompagnée d'un désir de logements individualisés. Sans contrôle, ce phénomène conduit à la poursuite de l'étalement urbain et d'une consommation d'espace naturel. Dans 30 ans l'artificialisation sera de 858 ha soit 52% du territoire. La commune aura consommé 100 ha supplémentaires.

Evolution prospective : La commune souhaite augmenter la part de population permanente, reconstruire la ville sur la ville tout en préservant son patrimoine architectural, paysager et naturel. Cette dynamique se traduit par une économie foncière et une densification du secteur du centre-ville ou aux abords des équipements publics.

Elle devrait réduire sa consommation foncière à 6,2 Ha soit 16 fois moins que dans le scénario au fil de l'eau.



➤ LES FORMES D'HABITAT

Levier : Les formes d'habitat sont un levier permettant la réduction de la consommation d'espace face à l'augmentation de la population.

Hier : La commune a subi une forte croissance urbaine dans les années 1960, avec une destruction des villas bourgeoises en front de mer et leur remplacement par des immeubles mais également un développement du secteur plus pavillonnaire en cœur de forêt avec la construction de maisons individuelles sur des parcelles de très grandes surfaces. La station se décompose alors en deux types d'habitat selon les secteurs de la ville : des logements collectifs plutôt sur le centre-ville à proximité du littoral et des maisons individuelles en plus forte proportion sur le secteur de la forêt et dunaire.

Aujourd'hui : Le développement des maisons individuelles est toujours en augmentation +2% entre 2008 et 2013, à l'inverse du nombre de logements collectifs (-1%). Ces constructions se font au profit des résidences secondaires et non principales et au détriment des espaces naturels dunaires et forestiers.

Evolution au fil de l'eau : La poursuite des constructions de maisons individuelles perpétue le mitage, la fragmentation du territoire, nuisible à l'environnement.

La ville devient aussi une véritable barrière pour les échanges écologiques sur la commune.

Le parc de résidences principales rassemble essentiellement des logements de petite taille, les logements de grande taille étant dédiés le plus souvent aux résidences secondaires. On assiste donc à un phénomène de desserrement de l'habitat. Cette répartition de la population rend le taux d'occupation des logements bas.

Evolution prospective : La commune choisit de maîtriser son urbanisation, en reconstruisant la ville sur elle – même, en polarisant son développement et aménagement autour des quatre secteurs (Le quartier de l'aéroport, l'Hermitage, la ZAC Quentovic, le front de mer) et en densifiant notamment le centre-ville tout en conservant son patrimoine architectural.

➤ LES DÉPLACEMENTS

Levier : La voiture est aujourd'hui le mode de déplacement prédominant sur la ville du Touquet : elle génère à la fois des pollutions atmosphériques et des Gaz à Effet de Serre (GES). L'évolution des déplacements vers des alternatives au « tout voiture » permet d'influer sur les paramètres énergétiques et de la santé (pollution de l'air, bruit...)

Hier : Le mode de déplacement de la voiture est prédominant et génère des nuisances sonores en entrée de ville et des conflits en cœur de ville et en front de mer. La gare SNCF est située sur la communes d'Etaples, la connexion avec la ville du Touquet se fait donc par voiture voire par bus. L'aérodrome au nord de la ville sert principalement aux échanges avec l'Angleterre ou pour le tourisme (baptême).

Aujourd'hui : En période estivale et lors de long week-end, les axes d'entrée et sortie de ville sont saturés ainsi que les zones de stationnement en ville et en front de mer. La ville attire de nombreux travailleurs, habitant aux alentours qui y viennent en voiture. La ville développe progressivement ses voies de déplacements doux et les zones de partage en centre-ville avec une priorité donnée aux piétons et cycliste. Enfin, un réseau de bus permet de relier le Touquet aux communes voisines mais n'est notamment pas en corrélation avec l'arrivée des trains en gare d'Etaples et à une fréquence de passage très réduite.

Evolution au fil de l'eau : La ville maintient l'offre de transport alternatif existant et assure un développement modéré des modes alternatifs. L'usage de la voiture n'est pas contenu et le partage de la voie en centre-ville notamment au front de mer reste au détriment des piétons. L'engorgement du réseau viaire se poursuit, la qualité de l'air se détériore surtout en été et les nuisances sonores s'accroissent.

Evolution prospective : La ville travaille sur un renforcement du partage de la voirie, l'objectif étant de trouver des alternatives au « tout automobile ». Pour cela elle renforce ses liaisons douces, les modes de déplacements moins émetteurs (voiture électriques, autopartage...) et organise les déplacements pour inciter les gens à laisser leur voiture en entrée de ville. Ainsi, la fluidité des déplacements est assurée, les émissions de gaz à effet de serre seront réduites et les nuisances moindres.

➤ LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Levier : La commune en choisissant le type d'activité économique qu'elle installe sur son territoire fait varier les incidences sur l'environnement.

Hier : La station du Touquet s'est développée grâce à son économie touristique. Cette activité a modifié le littoral, a créé une pression sur les milieux naturels, et sur les ressources en eau et en énergie notamment en période estivale.

Aujourd'hui : Le tourisme reste la première économie de la ville qui cherche à ouvrir ses champs de développement, notamment dans un objectif de développement économique local

Evolution au fil de l'eau : La commune choisit de poursuivre son développement touristique sans mettre en place d'action de maîtrise de la fréquentation des espaces naturels sensibles (dunes, boisements, zones humides...) mais aussi des activités nautiques, la biodiversité continue ainsi à s'éroder. La commune poursuit ses actions de sensibilisation sur les espaces remarquables qui marquent l'identité de la ville.

Evolution prospective : La commune choisit d'accueillir une population touristique tout en préservant l'environnement. Ce développement limitera la pression sur les ressources et la production de déchets.

Pour cela elle se tourne vers une offre touristique plus respectueuse de l'environnement mettant en valeur ses atouts naturels et patrimoniaux. Elle décide également d'accueillir la population touristique avec des services logements et déplacements plus respectueux de l'environnement (habitat durable, développement EnR). La commune poursuit ses actions de sensibilisation notamment pour réduire la pression sur les différentes ressources en période estivale.

1.3.2 TENDANCES D'ÉVOLUTION - ACTIONS ENGAGÉES

Le développement de la ville sans mise en place d'un nouveau PLU présente des risques ; cependant des actions, indépendantes du PLU, sont déjà mises en place au niveau communal et supra-communal pour répondre aux exigences environnementales du secteur.

Thématique	Risques	Actions
Milieus naturels et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de lisibilité des entités, notamment vis-à-vis des dunes et de l'estuaire de la Canche qui sont menacées par l'urbanisation. C'est aussi un risque de perte de cohérence des éléments de la trame verte et bleue et des zones refuge importantes pour la biodiversité. • La consommation du sol par l'étalement urbain et le mitage des espaces naturels entraînent également des conséquences sur ces milieux ; • Difficulté du maintien de réseaux de protection cohérents des espaces naturels et des continuités de la trame verte et bleue ; • Pression sur les espaces et habitats naturels, notamment au niveau de l'aéroport mais aussi du fait de la fréquentation des espaces ouverts. • Pression sur les zones humides (restriction de leur surface, artificialisation, forte fréquentation) 	<p><i>Mise en place de protections environnementales : zones Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, Parc Naturel Marin, les réservoirs de biodiversité, Mesures envisagées par le SCOT comme les coupures d'urbanisation, l'inventaire des zones humides...</i></p> <p><i>Mise en œuvre de l'agenda 21 de la ville et développement d'une gestion raisonnée des espaces publics</i></p> <p><i>Intensification de la place de la nature dans la ville dans le but de renforcer les corridors verts: projet « jardin de la Manche » (travail sur l'avenue Saint Jean, le jardin des Arts et le parc des Pins), aménagement de type dunaire en front de mer pour développer le corridor écologique</i></p>

Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Pression sur l'eau (demande en eau potable, hausse des besoins en assainissement) notamment lors des pics de fréquentation de la station en période estivale ; • Dégradation de la qualité de l'eau ; • Poursuite de l'étalement urbain et de forte consommation de sol en raison de l'augmentation de l'habitat pavillonnaire et individuel peu dense en zone de forêt ; • Dans le cas d'un étalement urbain accru : Hausse des déplacements motorisés ; Hausse des coûts pour la collectivité : VRD, équipements, collecte des déchets... 	<p><i>SDAGE en cours d'application : classement du bassin versant de la Canche en bon état écologique. Objectif : atteinte du bon état pour les masses d'eaux souterraine et côtière en 2027.</i></p> <p><i>SAGE approuvé en 2011 dans le but de mieux gérer la ressource en eau.</i></p> <p><i>La commune travaille à résorber les problèmes de mauvais raccordements au réseau d'assainissement. La nouvelle station d'épuration du SIVOM de la région d'Étaples, en fonctionnement depuis 2009, permet de traiter une pollution domestique de 56.000 habitants et de faire face à l'affluence estivale. Elle a été conçue pour répondre à l'ensemble des exigences vis-à-vis de la protection du milieu récepteur.</i></p> <p><i>Mise en œuvre de l'agenda 21 de la ville et développement d'une gestion raisonnée des espaces publics.</i></p> <p><i>SCoT approuvé en 2014, valorise la reconstruction de la ville sur elle-même</i></p> <p><i>Mise en œuvre de la loi Littoral réglementant les constructions et aménagements proches du littoral.</i></p>
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Thématique	Risques	Actions
Energies	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse de la consommation notamment pour l'habitat entraînant une hausse des rejets de Gaz à Effet de Serre (GES) ; • Pression sur la demande en énergie (déplacements, extension des réseaux...) notamment en période estivale. 	<p><i>SRCAE et SCoT du Montreuillois: identifient des potentiels de production d'énergie sur le territoire.</i></p> <p><i>Filière de méthanisation mise en place au Cucq et accessible aux habitant du Touquet via le réseau de gaz de ville existant.</i></p>
Pollutions et nuisances	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des nuisances liées au bruit en raison de la circulation automobile notamment sur les secteurs les plus routiers comme le secteur de l'aéroport ; • Hausse des rejets de pollution dans l'air. 	<p><i>Mise en place du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport du Touquet : prévient les nuisances liées à l'activité aérienne de l'équipement et limite les constructions en zones de bruit.</i></p> <p><i>Classement des infrastructures routières impliquant une prise en compte de la nuisance dans les projets d'aménagements et de construction.</i></p>

Risques majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse du ruissellement urbain par l'imperméabilisation toujours plus importante des sols ; • Aggravement des conséquences des événements de submersion marine avec l'extension urbaine en zone inondable ; • Intensification des événements climatiques avec le réchauffement climatique entraînant notamment une amplification du risque de submersion marine. 	<p><i>SCOT : prône une urbanisation dense mais perméable (limitant l'imperméabilisation en dehors de l'emprise des constructions).</i></p> <p><i>Porter-à-connaissance d'octobre 2015 : limite les constructions en zone de submersion marine</i></p>
Cadre de vie/paysages	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de maintien des perspectives paysagères intéressantes et de valorisation du patrimoine bâti et naturel en général ; • Augmentation de la quantité de déchets produite. 	<p><i>Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) est en place. Elle a permis l'identification des grands enjeux du territoire. La démarche se poursuit actuellement sous sa nouvelle appellation d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).</i></p> <p><i>Gestion des déchets de compétence communautaire. Tri sélectif sur la ville mis en place avec augmentation des cadences et des bornes d'apport en période estivale</i></p>

Le tableau montre que la commune du Touquet-Paris-Plage est déjà engagée en faveur du développement durable de son territoire avec notamment la mise en place depuis 2013 de son Agenda 21 autour de 3 grands thèmes : l'environnement, le bien-être et l'économie durable. Cependant la ville se développe aussi économiquement, notamment dans le secteur touristique, qui est parfois difficilement conciliable avec les enjeux environnementaux du secteur. Au cœur d'un secteur naturel riche, le développement urbain a pu parfois dénaturer certains lieux.

1.4 DÉFINITION ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ISSUS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Au regard du diagnostic environnemental réalisé précédemment, les enjeux cibles environnementaux sur le territoire du Touquet-Paris-Plage sont les suivants :

- La préservation des espaces naturels remarquables et le renforcement des corridors écologiques
- La limitation de la consommation foncière
- La préservation de la ressource en eau
- La réduction des consommations d'énergie et le développement de modes de production d'énergies alternatives
- La prise en compte des risques naturels dans les aménagements

A noter que, bien que certaines thématiques constituent des enjeux majeurs pour la préservation de notre planète, le PLU n'a pas une marge de manœuvre très importante sur ce type de problématiques dont les actions sont entreprises à l'échelle supra-communale, nationale ou internationale.

Suite à l'élaboration de l'Etat Initial de l'Environnement, la hiérarchisation des enjeux a été réalisée vis-à-vis du scénario de projet de ville ainsi que du point de vue de la marge de manœuvre du PLU pour y répondre.

Les enjeux ont été classés selon leur sensibilité (il est ici sous-entendu la sensibilité de l'enjeu vis-à-vis des aménagements futurs).

Le tableau suivant récapitule ces éléments qui ont servi de base à l'évaluation.

Fort
Moyen
Faible

Etat initial de l'Environnement	Enjeux	Hiérarchisation des enjeux du point de vue	
Thématiques		Du projet communal	De la marge de manœuvre du PLU
Milieux Naturels et Biodiversité			
Habitat et espèces remarquables	Poursuite de la protection des habitats - Renforcer la sensibilisation		
Protection des espaces en réseaux cohérents	Maintien des espaces protégés et des corridors		
Gestion des espaces naturels	Maintien d'une végétalisation importante de la ville		
Ressources			
Gestion de l'eau	Poursuite des actions et les intensifier pour une meilleure qualité des eaux		
Usages du sol	Limitation de l'extension de l'urbanisation et la consommation des terres naturelles		
Energies			
Consommation / Emission	Réduction les besoins en énergie : agir sur le bâtiment et les déplacements		
Production	Développement des filières d'EnR		
Pollutions et nuisances			
Qualité de l'eau	Poursuite des actions pour maintenir le bon état écologique Améliorer la qualité des eaux de baignade et de la Canche		
Qualité des sols	Limitation des pollutions d'origine industrielles		
Qualité de l'air	Réduction des émissions de particules fines, oxydes azote		

Etat initial de l'Environnement	Enjeux	Hiérarchisation des enjeux du point de vue	
Thématiques		Du projet communal	De la marge de manœuvre du PLU
Nuisances liées au bruit	Réduction des nuisances sonores liées aux réseaux de transports		
Risques majeurs			
Risques naturels	Prise en compte et prévention des risques		
Risques technologiques	Prévention du risque pollution dû aux transports de matières dangereuses et exploitations des sites industriels		
Cadre vie / Paysages			
Paysage	Préservation et développement des perspectives paysagères		
Patrimoine	Maintien des protections et mise en valeur des sites patrimoniaux Conservation de l'esprit « Ville jardin »		
Accès à la nature	Poursuite des actions de mise en valeur et de création de nouveaux espaces		
Déplacements	Développement des modes de déplacements doux – des zones de circulation apaisée		
Déchets	Réduction des déchets à la source et amélioration de leur valorisation		

2 Justification des choix retenus pour le PLU

2.1 LES MOTIVATIONS DE L'ÉLABORATION D'UN PLU

La commune du Touquet-Paris-Plage dispose d'un POS approuvé le 10 avril 1980, mis à jour le 17 avril 1981, révisé les 12 juin 1986, 12 février 1990, modifié les 11 mars 1991 et 23 mai 2011 et doit mettre ce document en conformité avec la Loi Littoral et la Loi dite Grenelle 2.

Elle dispose également d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) approuvée le 26 janvier 2006, qu'elle souhaite faire évoluer en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

Sur les bases du POS actuellement en vigueur, l'urbanisation croissante du territoire a entraîné une érosion de la biodiversité, une fragmentation des milieux naturels et de multiples contentieux ont suspendu les constructions en forêt.

En réponse, la commune entend à travers le nouveau PLU mettre en place un véritable projet pour « Le Touquet de demain », reconstituer une cohérence écologique et une trame verte et bleue, enrayer cette perte de biodiversité et recréer des corridors biologiques.

Durant le temps de ces contentieux en forêt, la commune a néanmoins poursuivi ses objectifs d'aménagement et a fait évoluer son Plan d'Occupation des Sols par touches successives.

- Le 23 mai 2011, le Conseil Municipal du Touquet-Paris-Plage a approuvé une modification du POS afin de lever quelques règles mineures devenues inapplicables au quotidien.
- Le 15 octobre 2012, le Conseil Municipal s'est prononcé sur une déclaration de projet au titre de l'article L 300-6 du code de l'urbanisme pour la réalisation d'un éco-quartier dans le secteur de l'aéroport. La réalisation de cette opération est aujourd'hui suspendue suite au déclenchement d'un contentieux administratif.
- Le 14 octobre 2013, la ville du Touquet s'est engagée dans un processus de renouvellement urbain en créant une zone d'aménagement concerté dite de Quentovic, dont la réalisation a entraîné une modification du Plan d'Occupation des Sols. La procédure est terminée, le Conseil Municipal ayant voté son approbation en séance le 21 décembre 2015.
- Le 9 décembre 2013, le Conseil Municipal a donc lancé la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) avec une mise à jour de la ZPPAUP et contracté avec un bureau d'études. La mission s'est déroulée jusqu'à l'étape du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D) pour le PLU et de l'état des lieux et la définition des objectifs pour l'AVAP, puis a été stoppée avant d'être relancée avec un autre bureau d'étude.

2.2 JUSTIFICATION DES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

2.2.1 JUSTIFICATION DES ORIENTATIONS DU PROJET RETENU

La définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'appuie sur un ensemble d'interrogations qui visent à définir le projet de développement communal :

- Comment concilier la préservation de l'environnement avec le développement du territoire ?
- Comment satisfaire les besoins de logements tout en maîtrisant l'urbanisation et l'augmentation des prix des terrains ?
- Comment assurer un développement communal équilibré et cohérent avec l'évolution démographique du territoire intercommunal ?
- Comment assurer l'épanouissement de tous les habitants permanents tout en développant la partie touristique de la ville ?

Le projet d'Aménagement et de Développement Durables du Touquet-Paris-Plage suit les perspectives, les orientations et objectifs des documents supra communaux qui déterminent une stratégie d'aménagement du territoire fondée sur la préservation de la richesse des écosystèmes et sur un développement urbain raisonné.

Suite à l'étude des caractéristiques de la ville et de son évolution ces dernières années, trois axes ont été définis pour les orientations du PLU :

- **Axe 1 : Prendre soin des Touquettois**
- **Axe 2 : Prendre soin du Touquet-Paris-Plage**
- **Axe 3 : Le Touquet-Paris-Plage : Pôle touristique de premier plan**

Le premier axe vise à organiser une ville pour tous dans l'enveloppe urbaine existante. Son impact est positif : il propose en effet de restructurer le territoire sans l'étendre et en protégeant son patrimoine tout en permettant son développement. Pour cela, ses orientations visent à poursuivre le développement de l'habitat permanent, à développer la ville sur elle-même en mettant en valeur les différents équipements et le patrimoine de la commune et en inscrivant le principe d'une politique foncière maîtrisée, mais aussi à faire évoluer les pratiques de mobilité notamment vers plus de déplacements doux. Cet axe répond ainsi à plusieurs enjeux d'économie du foncier disponible, d'économie d'énergie avec la rénovation de l'habitat et de création d'une ville des proximités qui suppose moins de déplacements motorisés pour satisfaire les usages quotidiens.

Il comporte donc peu d'incidences négatives, si ce n'est une augmentation de la pression sur la ressource avec l'augmentation de l'habitat permanent.

L'axe 2 relatif au cadre naturel et environnemental renforce les orientations pour la préservation de l'environnement de l'axe 1. Les incidences de cet axe sont donc

positives. Il propose la préservation des richesses du secteur et l'intégration de la nature dans la ville sans chercher à la banaliser tout en prenant en compte les contraintes pouvant altérer cette préservation.

Les deux premiers axes ont cherché à limiter les incidences du développement sur le territoire, cependant le troisième axe tourné vers le développement touristique explicite moins la prise en compte de ces enjeux.

L'axe 3 est le plus impactant pour l'environnement dans le sens où il traduit la volonté d'un développement touristique important de la ville souhaitant à la fois poursuivre son développement de tourisme balnéaire et s'orienter en parallèle vers un tourisme d'affaires. Ses orientations visent à affirmer le Touquet comme un pôle touristique attractif notamment en accueillant de nouvelles infrastructures de loisir et de nouveaux hôtels. Cette ambition induit alors des impacts négatifs en impliquant des besoins en énergie, la hausse des déplacements, des besoins en ressources naturelles, des impacts sur les milieux naturels par la pression qui peut être exercée mais aussi sur les réseaux (assainissement, déchets...).

Cependant en favorisant un développement de l'emploi local, de la formation associé aux objectifs de l'axe 1 de voir se pérenniser l'habitat permanent, les modes de déplacements doux, il favorise une économie circulaire permettant une baisse des gaz à effet de serres liés aux déplacements.

Thématiques	Enjeux environnementaux	Incidences du PLU	Objectifs affichés du PADD
Milieux Naturels et Biodiversité Habitat et espèces remarquables Protection des espaces en réseaux cohérents Gestion des espaces naturels	Poursuite de la protection des habitats - Renforcer la sensibilisation Maintien les espaces protégés et des corridors Maintien d'une végétalisation importante de la ville Poursuite des actions de gestion (gestion différenciée, plan de gestion boisements...)	<p><u>Positive :</u> Prise en compte et protection des milieux naturels par le biais d'un zonage adapté</p> <p><u>Négative :</u> Augmentation de la pression sur les milieux naturels</p>	<p><u>Axe 2 / Objectif 1 :</u> Préserver et mettre en avant les espaces de Nature <i>Promouvoir la qualité des milieux naturels et des espaces caractéristiques de l'identité touquettoise</i></p> <p><u>Axe 2 / Objectif 2 :</u> Conserver l'esprit de ville jardin <i>Accentuer la trame verte en milieu urbanisé</i></p>
Ressources Gestion de l'eau Usages du sol	Poursuite des actions et intensification de celles-ci pour une meilleure qualité des eaux Limitation de l'extension de l'urbanisation et la consommation des terres naturelles	<p><u>Positive :</u> Amélioration du traitement des eaux pluviales (quantitative et qualitative) Ralentissement de l'imperméabilisation amélioration des réseaux d'assainissement entraînant une réduction des rejets polluants</p> <p><u>Négative :</u> Pression et risque de pollution plus importants liés à l'accueil de nouvelles populations et activités Augmentation des surfaces imperméabilisées et Augmentation de la pollution des eaux de ruissellement dans les espaces urbanisés</p>	<p><u>Axe 2 / Objectif 1 :</u> Préserver et mettre en avant les espaces de Nature <i>Améliorer les dispositifs de gestion de l'eau dans un souci d'amélioration de la qualité des eaux et de respect des mécanismes de la nature</i></p> <p><u>Axe 1 / Objectif 1 :</u> Poursuivre le développement de l'habitat permanent <i>Optimiser les équipements existants</i></p> <p><u>Axe 1 / Objectif 2 :</u> Le cœur historique clé du développement <i>Développer la ville sur elle-même tout en protégeant le patrimoine</i> <i>Respect de la loi ALUR et du SCOT</i></p>

Thématiques	Enjeux environnementaux	Incidences du PLU	Objectifs affichés du PADD
Energies Consommation / Emission Production	Réduction des besoins en énergie : actions sur les bâtiments et les déplacements	<p><u>Positive :</u></p> <p>Diminution de la consommation moyenne en énergie par habitation</p> <p>Augmentation de la production d'énergies renouvelables</p> <p>Amélioration de la qualité de l'air liée à l'ensemble des mesures concernant les déplacements, les énergies renouvelables et la réduction des consommations énergétiques</p> <p><u>Négative :</u></p> <p>Augmentation des besoins en énergie lié à l'augmentation de la densification urbaine</p>	<p><u>Axe 1 / Objectif 1 :</u> Poursuivre le développement de l'habitat permanent</p> <p><i>Diversification de l'offre de logement</i></p> <p><i>Optimisation des équipements existants</i></p> <p><u>Axe 1 / Objectif 2:</u> le cœur historique clé du développement</p> <p><i>Assurer une veille foncière</i></p> <p><u>Axe 1 / Objectif 3 :</u> Poursuivre les alternatives au « tout automobile »</p> <p><u>Axe 2 / Objectif 2 :</u> Conserver l'esprit de ville jardin</p> <p><i>Associer à la démarche patrimoniale, la dimension développement durable</i></p> <p><u>Axe 3 / Objectif 1 :</u> Favoriser l'emploi pour accompagner l'économie locale</p> <p><i>Accompagner le développement des grands générateurs d'emploi</i></p>
	Développement des filières d'EnR	Augmentation des émissions des gaz à effet de serre lié à l'augmentation des flux	

Thématiques	Enjeux environnementaux	Incidences du PLU	Objectifs affichés du PADD
Pollutions et nuisances Qualité de l'eau Qualité des sols Qualité de l'air Nuisances liées au bruit	Poursuivre les actions pour atteindre le bon état écologique Amélioration de la qualité des eaux de baignade et de la Canche	<u>Positive</u> : règlement imposant l'amélioration des réseaux d'assainissement <u>Négative</u> : Augmentation de l'imperméabilisation des sols pouvant accroître le risque de pollution par ruissellement	<u>Axe 2 / Objectif 1</u> : Préserver et mettre en avant les espaces de Nature <i>Améliorer les dispositifs de gestion de l'eau dans un souci d'amélioration de la qualité des eaux et de respect des mécanismes de la nature</i>
	Réduction des émissions de particules fines, oxydes azote	<u>Positive</u> : Amélioration des conditions de circulation Offre de déplacement doux plus important Diminution des distances domicile-travail, domicile-équipement, domicile-commerces Prise en compte de la présence de nuisances dans la localisation des zones urbanisables	<u>Axe 1 / Objectif 3</u> : Poursuivre les alternatives au « tout automobile » <u>Axe 3 / Objectif 1</u> : Favoriser l'emploi pour accompagner l'économie locale <i>Accompagner le développement des grands générateurs d'emploi</i> <i>Finaliser la valorisation de l'activité commerciale du centre de la station</i>
	Réduction des nuisances sonores liées aux réseaux de transports	<u>Négative</u> : Augmentation des activités et des déplacements et donc augmentation des émissions de gaz à effet de serre	<u>Axe 1 / Objectif 3</u> : Poursuivre les alternatives au « tout automobile »
Risques majeurs Risques naturels Risques technologiques	Prise en compte et prévenir les risques	<u>Positive</u> : Prise en compte de risques dans la localisation des zones AU et lors de la conception des projets Réduction du risque inondation liée à la prise en compte d'une gestion quantitative des eaux pluviales dans les projets <u>Négative</u> : Augmentation des surfaces imperméabilisées	<u>Axe 2 / Objectif 1</u> : Préserver et mettre en avant les espaces de Nature <i>Etre conscient des risques liés à l'érosion du trait de côte et à la submersion marine pour réfléchir à de nouvelles façons de faire évoluer la station</i> <u>Axe 3 / Objectif 1</u> : Favoriser l'emploi pour accompagner l'économie locale <i>Accompagner le développement des grands générateurs d'emploi</i>
	Prévention du risque pollution dû aux transports de matières dangereuses	<u>Positive</u> : limitation de l'urbanisation dans ces zones grâce au zonage. <u>Négative</u> : densification de l'urbanisation entraînant une pression sur ces zones et un impact aggravé en cas d'événement majeur	

Thématiques	Enjeux environnementaux	Incidences du PLU	Objectifs affichés du PADD
Cadre de Vie /paysages Paysage Patrimoine Accès à la nature Déplacements Déchets	Préservation et développement des perspectives paysagères	<u>Positive :</u> Prise en compte et protection du paysage et du patrimoine bâti Qualité architecturale et environnementale intégrée aux projets <u>Négative :</u> Pression sur le patrimoine paysager et bâti due à la densification urbaine	<u>Axe 2 / Objectif 1 :</u> Préserver et mettre en avant les espaces de Nature <i>Promouvoir la qualité des milieux naturels et des espaces caractéristiques de l'identité touquettoise</i> <u>Axe 2 / Objectif 3 :</u> Les espaces publics créateurs d'une ambiance urbaine renouvelée
	Maintien des protections et la mise en valeur des sites patrimoniaux Conservation de l'esprit « Ville jardin »		<u>Axe 2 / Objectif 2 :</u> Conserver l'esprit de ville jardin <i>Associer à la démarche patrimoniale, la dimension développement durable</i> <i>L'élégance de la station...à travers l'architecture et les paysages</i> <i>Lutter contre la banalisation des constructions</i>
	Poursuite des actions de mise en valeur et création de nouveaux espaces		<u>Axe 2 / Objectif 1 :</u> Préserver et mettre en avant les espaces de Nature <i>Promouvoir la qualité des milieux naturels et des espaces caractéristiques de l'identité touquettoise</i> <u>Axe 2 / Objectif 3 :</u> Les espaces publics créateurs d'une ambiance urbaine renouvelée
	Développement des modes de déplacements doux – des zones de circulation apaisée		<u>Axe 1 / Objectif 3 :</u> Poursuivre les alternatives au « tout automobile »
	Réduction des déchets à la source et poursuite de leur valorisation		

2.2.2 VARIANTE D'AMÉNAGEMENT ÉTUDIÉE

Au cours de l'élaboration du projet de territoire du Touquet Paris-Plage, une variante au scénario validé, axé sur la densification et la reconquête urbaine, a été envisagée. Cette variante se fondait sur un principe de densification de la forêt habitée, seule alternative possible du fait des caractéristiques du territoire touquettois (forte valeur environnementale, grandes emprises des sites naturels protégés, bande de protection du littoral...). Toutefois, si cette option a été envisagée, elle a été écartée, considérant qu'elle remettait en cause les principaux objectifs du PADD du PLU, et en particulier la préservation de l'identité paysagère de la commune.

3 Analyse des Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement

Les effets positifs et négatifs sur l'environnement de chaque partie du PLU (PADD, orientations d'aménagement, zonage et règlement) sont évalués.

3.1 ANALYSE DES INCIDENCES DU PADD SUR L'ENVIRONNEMENT

Ici sont présentées les incidences des orientations du PADD à travers chaque thématique environnementale.

3.1.1 MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Les milieux naturels et la biodiversité sont bien pris en compte dans l'axe 2 avec des incidences très positives sur les sites naturels et la cohérence de la trame verte et bleue notamment au travers de l'objectif « Promouvoir la qualité des milieux naturels et des espaces caractéristiques de l'identité touquettoise ».

Sur les deux autres axes, les incidences sont plutôt neutres voire négatives. En effet, si l'axe 1 du PADD met en valeur la maîtrise du foncier dans le développement de la ville, il implique également l'accueil de population et par là même une hausse de la fréquentation et donc de la pression sur ces espaces. De même, l'axe 3 traduit une démarche de développement qui s'étendra sur des terres déjà imperméabilisées, ce qui ne va pas à l'encontre de l'économie foncière mais exercera une pression importante sur les ressources.

3.1.2 RESSOURCES

Les axes 1 et 3 qui traduisent les dynamiques de développement économique et démographiques du territoire induisent des incidences négatives en termes de pression sur les ressources qui sont toutefois contrebalancées par l'axe 2 qui prône une gestion de l'eau en accord avec les mécanismes de la nature.

Concernant l'utilisation du sol, l'axe 3 induit peu de consommation foncière pour développer de nouveaux équipements au service de l'économie touristique. Cela n'a qu'une faible incidence négative sur l'imperméabilisation des sols.

L'axe 1 a une incidence positive sur la consommation foncière en visant la limitation d'extension de l'urbanisation, l'économie et la bonne gestion du sol dans le domaine de l'habitat permanent.

3.1.3 ENERGIES

La consommation d'énergie est bien traitée tout au long du PADD. Les axes 1 et 3, en mettant plus de pressions sur les ressources par l'accueil de nouvelles populations

induisent des incidences négatives. Toutefois, les orientations relatives au bâti induisent des incidences positives en promouvant des changements de comportement : nouvelles formes urbaines plus denses, sobriété énergétique des bâtiments...

3.1.4 POLLUTIONS ET NUISANCES

Concernant les nuisances, l'axe 1 propose de développer les circulations douces ce qui participera à réduire les nuisances et pollutions liées à l'usage de l'automobile. Cependant l'axe 3 risque d'avoir une incidence négative sur ces pollutions car le développement touristique et l'implantation de nouveaux lieux culturels induira une attractivité pour les personnes extérieures à la ville. La volonté de voir un développement de l'emploi sur le territoire de la ville, de secteur de formation et d'habitat permanent et notamment social incite à une circulation plus locale, notamment par le biais des modes de transports alternatifs en développement sur la ville.

3.1.5 RISQUES MAJEURS

Concernant les risques naturels, les incidences sont positives. Les risques sont bien pris en compte dans les secteurs concernés notamment sur le littoral ainsi que dans le secteur de l'aérodrome, à la fois à travers l'axe 2 et l'axe 3. Les risques industriels et technologiques ne sont pas toutefois pas évoqués dans le PADD.

3.1.6 CADRE DE VIE - PAYSAGES

Les incidences sont globalement positives sur cette thématique. L'accent est fortement mis dans l'axe 2 sur la conservation patrimoniale et la qualité paysagère de la ville. L'axe 1 précise bien que le développement de l'habitat permanent doit se faire dans le respect de l'identité architecturale de la ville grâce à la mise en place de l'AVAP. L'axe 3 pourrait avoir une incidence négative sur les perspectives paysagères si les nouvelles infrastructures d'envergure ne s'intègrent pas dans le paysage traditionnel.

On relève cependant des incidences négatives relatives à l'enjeu sur la gestion des déchets et par rapport aux axes 1 et 3. L'augmentation de la population et des activités touristiques généreront en effet une hausse ou éventuellement une stabilisation des tonnages de déchets à valoriser et leur gestion n'apparaît dans aucun des axes du PADD.

3.1.7 SYNTHÈSES DES INCIDENCES DU PADD SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX RELEVÉS PAR ORIENTATIONS

La mise en parallèle des grandes orientations du PADD, des éléments de diagnostic et des enjeux environnementaux identifiés a permis de mettre en évidence la pertinence des orientations proposées au regard des enjeux.

Thème	Enjeux environnementaux	Axe 1 : Prendre soin des Touquettois			Axe 2 : Prendre soin du Touquet			Axe 3 : Pôle touristique de premier plan		
		Obj 1 : Poursuivre le développement de l'habitat permanent	Obj 2 : le cœur historique, clé du développement	Obj 3 : Poursuivre les alternatives au « tout automobile »	Obj 1 : préserver et mettre en valeur des espaces de nature	Obj 2 : Conserver l'esprit de ville jardin	Obj 3 : les espaces publics créateurs d'une ambiance urbaine renouvelée	Obj 1 : Favoriser l'emploi pour accompagner l'économie locale	Obj 2 : développer l'activité touristique	Obj 3 : les résidences secondaires
Milieux Naturels et Biodiversité Habitat et espèces remarquables Protection des espaces en réseaux cohérents	Poursuite de la protection des habitats - Renforcer la sensibilisation									
	Maintien des espaces protégés et des corridors									
	Maintien d'une végétalisation importante de la ville									
	Poursuite des actions de gestion (gestion différenciée, plan de gestion boisements...)									
Ressources Gestion de l'eau Usages du sol	Protection de la ressource en eau souterraine, superficielle et littorale									
	Limitation de l'extension de l'urbanisation et la consommation des terres naturelles									
Thème	Enjeux	Axe 1 : Prendre soin des Touquettois			Axe 2 : Prendre soin du Touquet			Axe 3 : Pôle touristique de premier plan		

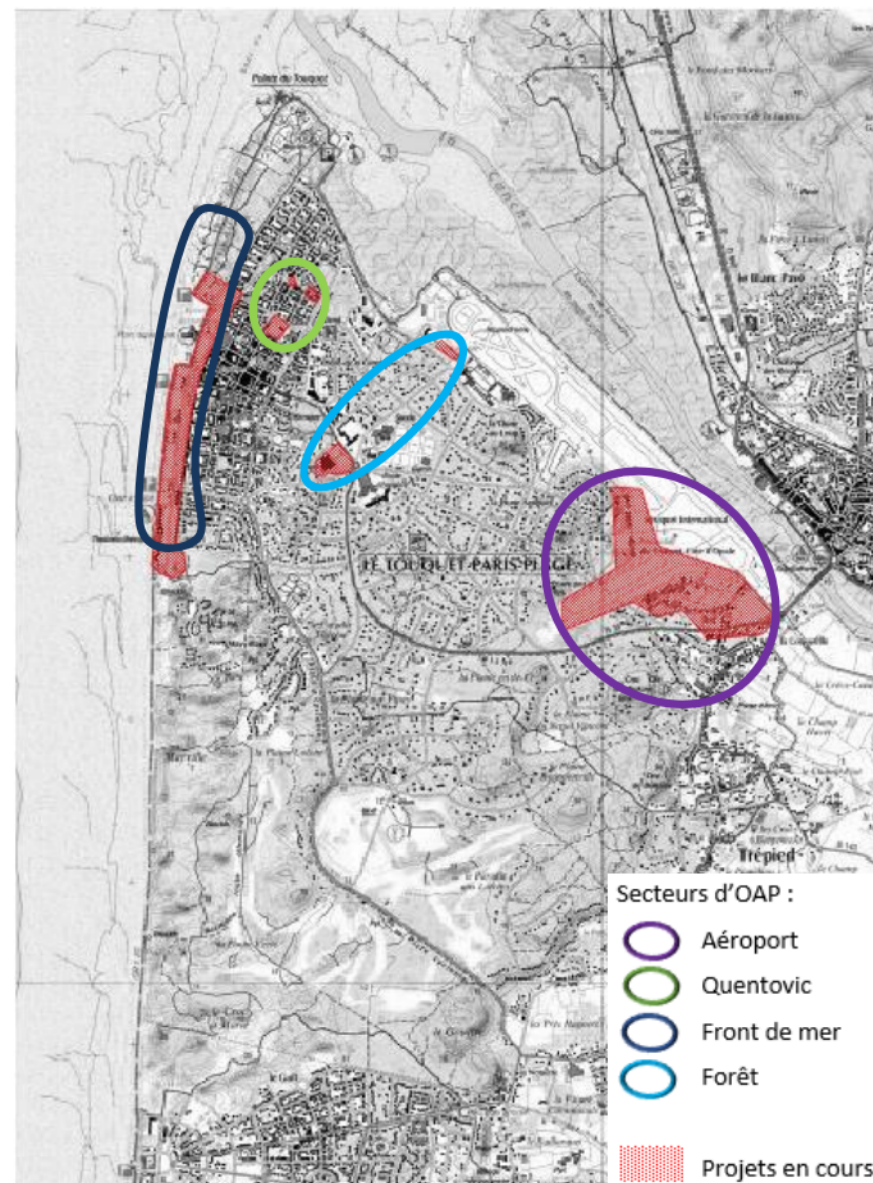
	environnementaux	Obj 1 : Poursuivre le développement de l'habitat permanent	Obj 2 : le cœur historique, clé du développement	Obj 3 : Poursuivre les alternatives au « tout automobile »	Obj 1 : préserver et mettre en valeur des espaces de nature	Obj 2 : Conserver l'esprit de ville jardin	Obj 3 : les espaces publics créateurs d'une ambiance urbaine rénovée	Obj 1 : Favoriser l'emploi pour accompagner l'économie locale	Obj 2 : développer l'activité touristique	Obj 3 : les résidences secondaires
Cadre de vie – Paysages Paysage Patrimoine Accès à la nature Déplacements Déchet	Préservation et développement des perspectives paysagères									
	Maintien des protections et la mise en valeur des sites patrimoniaux Conservation de l'esprit « Ville jardin »									
	Poursuite les actions de mise en valeur et la création de nouveaux espaces									
	Développement les modes de déplacements doux – les zones de circulation apaisée									
	Réduction des déchets à la source et poursuite de leur valorisation									
Risques majeurs Risques naturels Risques technologiques	Prise en compte et prévenir des risques									
	Prévention du risque pollution dû aux transports de matières dangereuses									
Pollutions et nuisances Qualité de l'eau Qualité des	Poursuivre les actions pour maintien du bon état écologique Améliorer la qualité des eaux de baignade et de la Canche									

sols Qualité de l'air Nuisances liées au bruit	Réduction des émissions de particules fines, oxydes azote									
	Réduction des nuisances sonores liées aux réseaux de transports									
Energies Consommation / Emission Production	Réduction des besoins en énergie : agir sur le bâtiment et les déplacements									
	Développement des filiales d'EnR									

3.2 ANALYSE DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉES DE MANIÈRE NOTABLE : LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

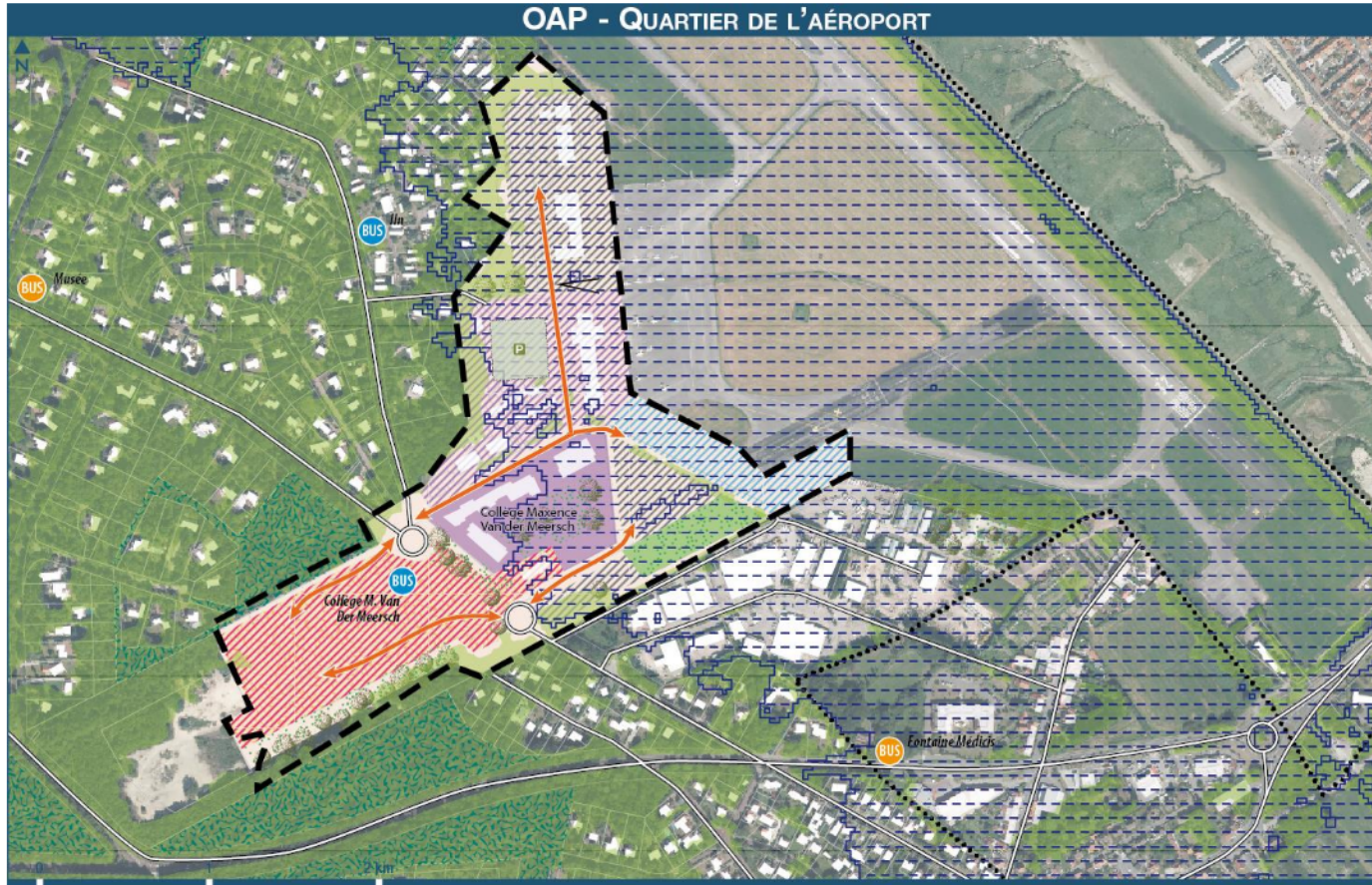
Suite à l'étude du territoire dans sa globalité, les incidences des zones de grands projets de la ville sont étudiées. Ces zones sont celles susceptibles d'être impactées par les orientations du document d'urbanisme.

Ainsi, chaque secteur de grand projet a fait l'objet d'une analyse des incidences sur l'environnement.



Périmètre des secteurs d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

3.2.1 L'ESPACE QUARTIER DE L'AÉROPORT



Le Quartier de l'aéroport, un quartier à façonner

- ▬ Périmètre de l'OAP
- ⋯ Limite communale
- Station de bus de la navette Gare Étaples-Le Touquet - Le Touquet P. P.
- Station de bus de la navette Mer et Forêt

Redonner une dimension paysagère et naturelle au quartier

- Préserver la trame verte du secteur
- Aménager l'espace par un traitement paysager à caractère dunaire
- Maintenir des vues sur la Canche
- Prendre en compte l'aléas de submersion marine

Développer une reconquête urbaine mixte et intégrée dans les paysages

- Paysager le parking de l'aéroport
- Requalifier l'aire de stationnement actuelle d'accueil des gens du voyage en aire équipée et paysagère
- Espace Nouveau Siècle : sous-secteur mixte à dominante d'habitat, pouvant accueillir des équipements et de l'hébergement hôtelier et touristique (Secteur ayant valeur de périmètre de mixité sociale)
- Équipements existants à prendre en compte dans l'aménagement du quartier
- Sous-secteur à vocation d'activités économiques et tertiaires
- Sous-secteur mixte à vocation d'équipements et services publics, pouvant accueillir de l'habitat et des activités de bureau
- Sous-secteur destiné à accueillir des entrepôts et bureaux associés nécessaire au fonctionnement de l'aérodrome

Restructurer la desserte du secteur

- Permettre la desserte des nouvelles constructions par des voies paysagères

Actuellement, l'ancienne piste secondaire est en transformation. Un collège y a été construit, une zone d'activités s'y est développée et sur les espaces non utilisés, la nature reprend ses droits par la présence de dunes grises sur des secteurs anciennement utilisés.

Le secteur est entouré à la fois de forêts classées en ZNIEFF que la piste de l'aéroport avait morcelé d'un point de vue paysager, mais également permis la réouverture de l'espace pour les milieux dunaires. Les pistes de l'aéroport sont bordées au niveau de l'estuaire de la Canche par une ZICO, aujourd'hui désignée en ZPS. Il est important également de noter que des prairies humides se trouvent à proximité du secteur de projet, à l'est de la zone d'activités, sur la commune de Cucq.

➤ ETAT INITIAL DES SECTEURS



Milieux sur les secteurs étudiés dans la zone aéroport

A – Secteur zone centrale

Corine biotope	16.2 Dunes (comprend pelouses, fourrés tous résiduels et boisements)
Natura 2000	2130 * Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) 2160-1 Dunes à Argousier 2180-1 Dunes boisées du littoral nord-atlantique
Zone Humide	Petits secteurs dans les boisements
Enjeu	Fort (concernant les secteurs de milieux dunaires sur les marges)



L'ensemble du site est une recolonisation de terrains anciennement aménagés. (Source : Ieti 2016)

Description :

Ce secteur comprend une ancienne piste goudronnée de part et d'autre de laquelle s'étalent d'abord des pelouses rases sur sable apparentées à des pelouses dunaires, puis viennent de petits secteurs sableux plus typiques avec de la végétation de dune grise et de fourrés et enfin des boisements sur sables.



Sur les marges apparaissent des résiliences des milieux dunaires (Source : leti 2016)



Boisements et fourrés sur les marges du site (Source : leti 2016)

Espèces représentatives :

Nom scientifique	Nom français
Fourré dunaire (2160-1)	
<i>Hippophae rhamnoides</i>	Argousier
Dune grise (2130*)	
<i>Tortula arenariar</i>	Tortule des sables
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou

<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide ténue
<i>Aira caryophylla</i>	Aira caryophyllée
Dunes boisées (2180-1)	
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style
<i>Pinus maritima</i>	Pin maritime
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux

Etat de Conservation : Moyen à défavorable

Les zones de pelouses sont dans un état défavorable et sont en réalité issues d'une recolonisation de pistes goudronnées ou stabilisées. Elles sont donc peu représentatives de cet habitat et aucune espèce patrimoniale n'y a été recensée.

Les secteurs de fourrés dunaires sont dans un état moyen. Ils prennent place sur des monticules de sable, montrant quelques zones pionnières. Il serait toutefois abusif de parler de dune mobile ou blanche, car la dynamique naturelle de formation de la dune est largement perturbée, ces secteurs enclavés étant déconnectés du massif dunaire actif et donc de l'apport de sable.

Seuls les boisements sont dans un état typique et représentatif de ce type de milieux, avec des formations plus humides à Aulne glutineux.

Enjeu environnemental : Fort

- Habitats d'intérêt communautaire dont un prioritaire (Dune grise), hors site N2000 ;
- Ilot de résilience des habitats dunaires dû à l'ouverture du couvert arboré sur un secteur sableux.

Evaluation environnementale d'une modification du PLU :

Il est prescrit de n'aménager que la bande centrale du site et d'en préserver les marges, correspondant à une bande tampon 10-15 m à partir de la zone boisée. Ainsi seule la pelouse rase qui s'est reconstituée sur la piste et qui est n'est pas typique mais anthropique sera modifiée.

Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Avec la préservation des milieux dunaires les plus typiques sur les marges de la piste par une bande tampon, les milieux d'intérêt communautaire, **hors site Natura 2000**, ne seront pas atteints.

Un impact indirect peut être attendu sur les sites Natura 2000 abritant ces milieux, c'est à dire le massif dunaire côtier. Il s'agirait d'une réduction des potentiels échanges génétiques entre les espèces de ces deux entités similaires. Toutefois, cet impact semble peu significatif au vu de l'éloignement des deux entités et de la taille très réduite et du peu de typicité des milieux présents sur cette zone.

B – Secteurs à proximité

B1 Secteur prairies à orchidées

Corine biotope	37.311 Prairies calcaires à Molinie
Natura 2000	6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)
Zone Humide	Oui
Enjeu	Majeur



Vue de la moitié de la prairie, elle se prolonge à gauche, après les peupliers. (Source : leti 2016)



L'Orchis négligé, *Dactylorhiza praetermissa*. (Source : leti 2016)

Description :

Cette parcelle présente une végétation intermédiaire entre la prairie maigre de fauche mésohygrophile (corine : 38.2 Prairie à fourrage des plaines ; N2000 : 6210 Pelouses maigres de fauche de basse altitude) et la prairie plus franchement humide, également fauchée et sur sol para-tourbeux. Quoiqu'il en soit les espèces révèlent un substrat qui est resté oligotrophe (pauvre en nutriments) malgré l'enclavement de la parcelle dans un secteur plus urbanisé.

La parcelle est entourée de fossés en eau et présente une rangée de peupliers en son centre.

Une orchidée protégée à l'échelle régionale, représentative des prairies humides para-tourbeuses et fauchées est présente en une station de moins de 10 pieds : l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*).

Espèces représentatives :

Nom scientifique	Nom français
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque roseau
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés
<i>Juncus subnodulosus</i>	Jonc à tépales obtus
<i>Carex panicea</i>	Laîche bleuâtre
<i>Carex flacca</i>	Laîche glauque
<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	Orchis négligé
<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés

Etat de Conservation : Moyen

Si l'on considère qu'il s'agit d'une prairie de fauche, l'état de conservation est bon, mais il s'agit en fait plutôt d'une prairie para-tourbeuse en état de conservation moyen : assèchement, faible diversité pour ce type de formation, isolement et faible surface.

Enjeu environnemental : Majeur

- Zone humide
- Habitat d'intérêt communautaire
- Espèce végétale protégée
- Milieu oligotrophe

Evaluation environnementale d'une modification du PLU :

L'enjeu majeur de cette prairie interdit toute modification de la parcelle : urbanisation, drainage, labour, plantation, amendement, modification du régime hydrique, etc.

D'éventuelles interventions et aménagements de ses abords devront tenir compte de sa présence et ne pas compromettre son maintien (notamment modification des écoulements ou de la qualité de l'eau), au moins dans cet état. Le maintien d'une gestion par fauche avec exportation est souhaitable pour le maintien dans l'état actuel. Au mieux, une gestion conservatoire pourrait être mise en œuvre pour l'amélioration de l'état de conservation.

Il faut en outre noter qu'une artificialisation de cette surface entrainerait la perte des fonctionnalités en tant que zone humide : altération de la qualité de l'eau, modification des écoulements et de la nappe, perte de biodiversité.

Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Les modifications de cette parcelle étant proscrites, **aucun impact n'est attendu sur les sites N2000 à proximité.**

B2 Secteur prairies humides

Corine biotope	37.242 Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
Natura 2000	Non
Zone Humide	Oui
Enjeu	Fort



Prairie humide eutrophe traversée de fossés humides. (Source : Ieti 2016)

Description :

Il s'agit d'un vaste ensemble de prairies humides eutrophes entrecoupées de fossés humides et parsemées de quelques dépressions et mares temporaires à renoncules aquatiques. Le caractère humide voir inondable est affirmé, toutefois la flore est peu diversifiée. Malgré la proximité de l'estuaire, il ne s'agit pas de prairies sub-halophiles.

Espèces représentatives :

Nom scientifique	Nom français
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante
<i>Festuca Arundinacea</i>	Fétuque roseau
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue
<i>Carex hirta</i>	Laîche hérissée
<i>Ranunculus trichophyllus</i>	Renoncule à feuilles capillaires



Mares temporaires à renoncule aquatique. (Source : Ieti 2016)

Etat de Conservation : Moyen

Le caractère eutrophe de cet ensemble est en soit un état dégradé, la prairie est peu riche et peu diversifiée.

Enjeu environnemental : Fort

- Zone humide
- Milieu prairial de surface importante
- Proximité de la zone d'estuaire : zone de nourrissage pour les oiseaux pouvant fréquenter le site Natura 2000

Evaluation environnementale d'une modification du PLU :

Il est recommandé de ne pas urbaniser ce secteur et de ne pas en modifier le fonctionnement hydrique.

En effet, il faut noter qu'une artificialisation de ces surfaces entrainerait la perte des fonctionnalités en tant que zone humide : altération de la qualité de l'eau, modification des écoulements et de la nappe, perte de biodiversité. Cet impact serait également attendu de manière indirecte sur les zones humides alentours.

Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Les modifications de cette parcelle étant proscrites, **aucun impact n'est attendu sur les sites N2000 à proximité.**

En effet, un aménagement de ces surfaces correspondrait à une réduction de l'habitat des oiseaux qui ont fait l'objet de la création du site Natura comprenant la zone de l'estuaire.

De plus l'artificialisation de ces surfaces entrainerait des modifications de la nature et de la qualité de la ressource en eau sur le site N2000 limitrophe.

➤ SYNTHÈSE DES ENJEUX DU PATRIMOINE NATUREL SUR LE SECTEUR ÉTUDIÉ

• MILIEUX NATURELS

Sur les parcelles étudiées, les enjeux relevés en termes d'habitats naturels sont de 3 types. Il peut s'agir d'habitats d'intérêt communautaire hors site Natura 2000, d'habitat d'espèces ayant fait l'objet de la création de site N2000 de la Directive Oiseau, de milieux de zone humide.

- Habitats d'intérêt communautaire hors site Natura 2000 : milieux dunaires résilients sur la zone Ouest de l'aéroport (2130*, 2160-1 et 2180-1), prairie humide fauchée para-tourbeuse (6410)
- Habitat d'espèces ayant fait l'objet d'un site N2000 de la Directive Oiseaux : le grand secteur de prairies humides en tant qu'habitat d'oiseaux de la ZPS Baie de

Canche.

- Zones humides : la prairie para-tourbeuse fauchée, le grand secteur de prairies humides

- ESPECES VEGETALES

Espèces végétales protégées :

Une espèce protégée à l'échelle régionale a été recensée au sein d'une prairie humide d'intérêt communautaire, hors site N2000. Il s'agit de l'Orchis négligée (*Dactylorhiza praetermissa*). Elle sera toutefois épargnée par la préservation de cette prairie.



L'Orchis négligé, *Dactylorhiza praetermissa* (Source : IETI 2016)

Espèces exotiques envahissantes :

Le Buddleïa de david (*Buddleia davidii*) est présent sur le secteur Est de l'aéroport. Il faut noter qu'il s'agit de pieds qui semblent avoir été plantés sur une bande paysagère.



Pieds de Buddleïa apparemment plantés (Source : IETI 2016)

Pour éviter de telles plantations, une palette végétale sera proposée à la commune pour ses aménagements.

➤ PRÉCONISATIONS

- Recréer le lien entre la ZNIEFF au sud-est du secteur et l'espace boisé au nord-ouest
- Favoriser les modes de transports peu polluants
- Prise en compte des aléas de submersion marine, d'inondation par ruissellement et des risques liés au transport de matières dangereuses à proximité.
- Mise en place d'une gestion raisonnée des eaux pluviales pour limiter les rejets polluants dans la baie de Canche



Photos : espace de dune grise sur l'ancienne piste de l'aéroport (Source IETI 2016)



Photos : espace de dune inscrite dans la ZNIEFF



Photo : Collège Maxence Van der Meersch

➤ LE PROJET

Le projet a pour but de renouveler cette zone, en partie occupée par les anciennes pistes de l'aérodrome par une zone mixte, prévoyant la création de logements et d'un complexe hôtelier (permis de construire accordé en 2007), en accompagnement de la zone industrielle et commerciale.

➤ INCIDENCES

Incidences négatives

- Accentuation de la pression urbaine sur la zone littorale et les espaces d'intérêts communautaires
- Accentuation du risque d'inondations par ruissellement suite à l'imperméabilisation des sols

- Exposition potentielle du secteur aux risques d'inondation par submersion marine

Incidences positives

Ce projet permettra la valorisation d'une enclave urbaine délaissée et la restructuration des espaces paysagers afin d'assurer leur valorisation et de recréer des continuités paysagères et écologiques.

De même la structuration du réseau routier et la mise en avant des déplacements doux permettront une connexion avec le reste de la ville et permettra dans leur aménagement la réduction des nuisances et des pollutions associées.

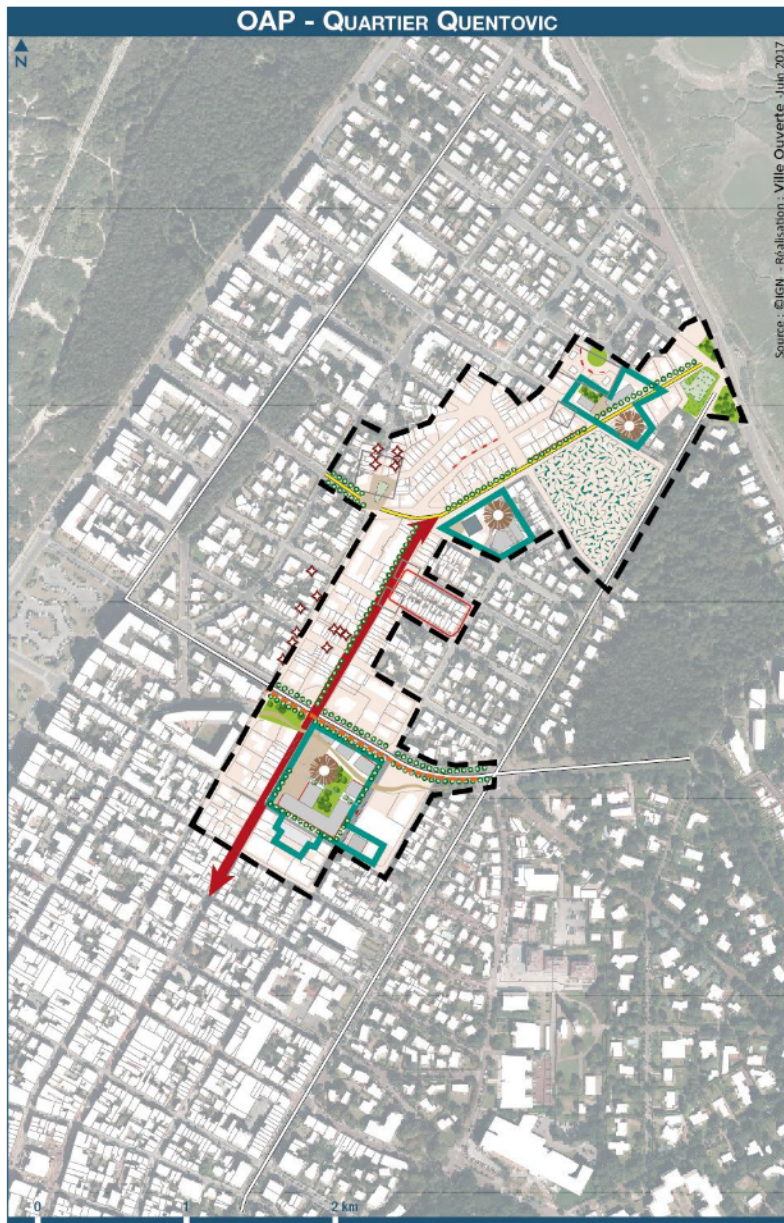
Une mixité fonctionnelle est assurée sur ce quartier en associant le logement, l'emploi et les équipements publics.

➤ MESURES

Différentes mesures devront être prises afin de réduire les incidences du projet sur l'environnement :

- Création de zones tampon avec des aménagements paysagers et conservation des linéaires de noues (retrait de construction de 10-15 m) pour préserver les secteurs naturels comme la ZNIEFF, les prairies humides de Cucq
- Création et mise en conformité du réseau d'assainissement.
- Mise en place d'une gestion raisonnée des eaux pluviales à l'échelle urbaine et parcellaire afin de limiter le risque de pollution des sols et des eaux
- Compacité des bâtiments afin de limiter l'imperméabilisation des sols
- Poursuite d'une intégration paysagère des aménagements et du renforcement des corridors écologiques au sein du secteur
- Travailler sur l'acoustique des bâtiments, éviter les installations sensibles au bruit (groupes scolaires, crèches...)
- Valorisation des énergies renouvelables
- La voie de desserte est orientée vers la création d'une zone de rencontre et une gestion alternative des eaux de ruissellement, aucun éclairage public.

3.2.2 LE QUARTIER QUINTOVIC



Quartier Quintovic, une position d'interface entre dunes et Canche à valoriser

Affirmer une cohérence multipolaire entre les différents projets

- — Périimètre de l'OAP
- Maison médicale ■ Logements (mixité sociale)
- ▭ Projet de renouvellement urbain
- ☼ Développer une offre de logements intergénérationnels et destinées aux résidents permanents
- Créer de nouveaux espaces verts au sein du secteur
- Réaliser un réseau d'espaces publics qualitatifs
- ↔ Axe de développement commercial

Renforcer le lien paysager à la Canche

- Proposer une végétation urbaine type alignement d'arbres le long des axes pour guider les perspectives visuelles
- Espace boisé à entretenir

Valoriser les repères urbains structurants :

- ◆ Le bâti patrimonial repéré
- Les fronts urbains cohérents
- Les traitements d'angles

Retravailler la desserte du secteur

- Valoriser les principaux axes de liaison aux autres quartiers
- Requalifier les voies secondaires
- Organiser un maillage pour les cheminements doux
- P Paysager les parkings

Le secteur de Quentovic est une zone urbanisée sur la partie nord du centre-ville en plein cœur de la future AVAP, à 300 m du front de mer qui fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain avec un objectif de cohérence multipolaire sur l'ensemble de l'opération.

➤ PRÉCONISATIONS

- Travail sur le gabarit des bâtiments dans le cadre de l'AVAP
- Gestion des eaux pluviales
- Renforcement de la trame verte au cœur de la ville
- Valorisation des énergies renouvelables

➤ LES PROJETS

La ville souhaite recréer une mixité fonctionnelle au service de la qualité de vie des habitants et de la mixité sociale. Pour répondre à cet objectif, plusieurs projets sont en cours: la réhabilitation de la place Quentovic avec la construction de logements et de services en recréant une place urbaine, un travail sur la réaffirmation de l'entrée de ville au départ de l'avenue Quentovic, la construction d'une maison médicale dans la résidence de l'Artois et la construction de logements rue E.Bardol.

L'ensemble de ces projets ont été réfléchis pour s'intégrer au mieux dans le paysage touquettois et ainsi répondre aux exigences de l'AVAP. Ils permettront par ailleurs d'attirer de nouveaux résidents permanents au Touquet.



Projet d'aménagement de la place Quentovic
(Source : ville du Touquet)

➤ LES INCIDENCES

Incidences négatives

- Pression sur les ressources avec l'augmentation de population

Incidences positives

- Utilisation d'un foncier déjà urbanisé pour répondre aux objectifs démographiques
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre avec le développement des déplacements doux
- Réouverture des perspectives paysagères et respect des paysages touquettois dans le cadre de l'AVAP
- Valorisation d'espace urbain artificialisé par des aménagements paysagers qualitatifs.

➤ MESURES



Différentes mesures devront être prises afin de réduire les incidences du projet sur l'environnement :

- Renforcement et mise en conformité du réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
- Renforcement trame verte de différents types (arboré et herbacé) sur les lieux publics



3.2.3 LE FRONT DE MER





Le front de mer, un entre-deux à reconquérir

- - Périmètre de l'OAP
-  Station de bus de la navette
Gare Étaples-Le Touquet - Le Touquet P. P.
-  Station de bus de la navette Mer et Forêt




Retrouver une identité paysagère singulière

-  Paysager les parkings du front de mer
-  Prendre en compte les vues et perspectives depuis les rues

Augmenter l'attractivité du front de mer

-  Conforter les pôles loisirs-hôtellerie-restauration (périmètre de constructibilité)
-  Valoriser les équipements sportifs

Faciliter les liaisons douces entre le front de mer et le centre-ville

-  Reconquérir le front bâti pour améliorer sa qualité architecturale et redévelopper l'hôtellerie
-  Proposer un aménagement propice aux zones de rencontre (places). Pour la place du Centenaire, poursuivre l'aménagement de la place, avec notamment l'implantation de l'office de tourisme.
-  Poursuivre les aménagements piétons et cyclables sur et vers le front de mer

Cet espace de transition entre le littoral et la ville s'est développé dans un souci de développement économique et touristique rapide au détriment des perspectives paysagères. On y trouve des immeubles de hauteurs importantes en front de mer et de nombreux parking qui bordent la plage et bloquent la vue sur celle-ci, alors qu'on se trouve dans le secteur de la future AVAP. Aujourd'hui l'espace est peu lisible et les liaisons douces sont par moment interrompues.

➤ ÉTAT INITIAL DU SECTEUR

Corine biotope	16.2 Dunes (comprend pelouses, fourrés et boisements)
Natura 2000	2130 * Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) 2160-1 Dunes à Argousier 2180-1 Dunes boisées du littoral nord-atlantique
Zone Humide	Non
Enjeu	Majeur



Aménagement dans la zone urbaine permettant de prolonger les végétations naturelles et de créer des corridors écologiques. (Source : leti 2016)

Description :

La partie étudiée correspond au front de mer déjà urbanisé. Il n'est pas question d'étendre la zone urbaine aux milieux dunaires adjacents. Au contraire, les aménagements prévoient de ménager des espaces avec une végétation dunaire au cœur même de la zone urbaine, créant ainsi des corridors écologiques permettant de faire la jonction entre le massif dunaire au Nord et celui du Sud.

Espèces représentatives :

Nom scientifique	Nom français
<i>Amnophila arenaria</i>	Oyat
<i>Hippophae rhamnoides</i>	Argousier
<i>Helichrisum stoechas</i>	Immortelle des dunes
<i>Euphorbia paralias</i>	Euphorbe des dunes

Etat de Conservation : Bon à Moyen

Les milieux dunaires au cœur des zones fréquentées sont parfois altérés par le passage des piétons. Une politique de mise en défend permet de canaliser le public et de limiter le piétinement.

Enjeu environnemental : Majeur

- Habitats d'intérêt communautaire

Evaluation environnementale d'une modification du PLU :

Aucun aménagement n'est prévu sur les milieux dunaires existants, aucune extension sur les massifs en place au Nord et au Sud de la zone urbaine.

Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Aucun impact direct n'est attendu sur les sites Natura 2000 présents de part et d'autre de la zone urbaine. En effet, aucun aménagement n'empiètera sur les milieux dunaires existants.

Au contraire, l'aménagement de corridors écologiques au sein de la zone urbaine permettra des transferts (d'individu, de semences, génétiques, etc.) entre les massifs nord et sud qui sont compris dans des sites Natura 2000.

➤ PRÉCONISATIONS

- Atténuation de la présence de l'automobile
- Travail sur la relation ville-plage, notamment dans le cadre de l'AVAP
- Travailler sur la jonction entre les deux espaces dunaires protégés
- Valoriser l'orientation du front de mer en favorisant les énergies renouvelables.

➤ LE PROJET

Ce projet a pour but de gommer la fracture entre la ville et le front de mer et de recréer des liaisons douces continues. Cette volonté passe par la recréation de la dune, l'unification des liaisons douces et la création de places marquant les entrées nord et sud.

➤ LES INCIDENCES

Incidences négatives

- Pression sur les espaces protégés, le littoral

Incidences positives

- Amélioration de la perspective paysagère du front de mer
- Réduction des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique liée aux déplacements routiers par un partage plus marqué de l'espace public entre les modes de circulation.
- Valorisation d'un espace urbain artificialisé peu qualitatif par une intégration paysagère



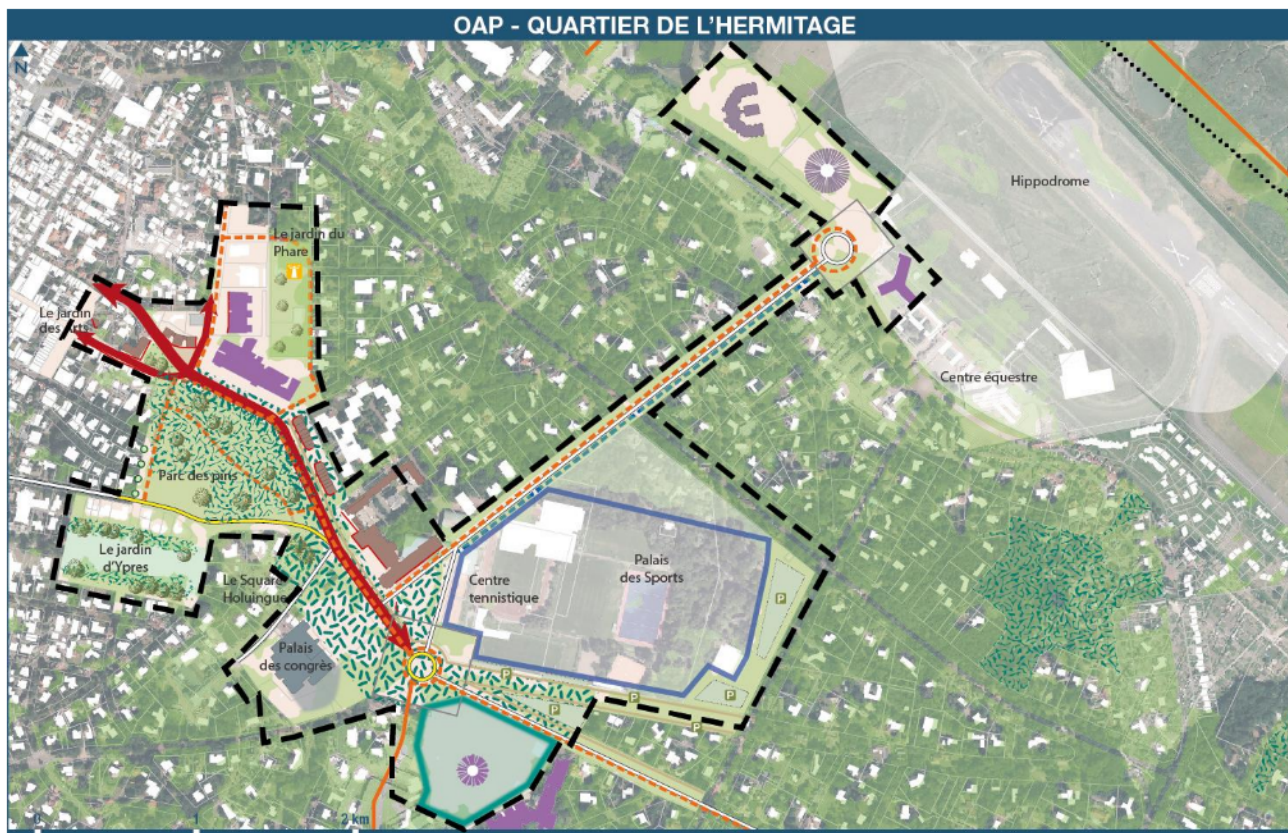
Photo : Vue du front de mer depuis la plage
(Source IETI 2016)

➤ MESURES

Différentes mesures devront être prises afin de réduire les incidences du projet sur l'environnement :

- Renforcement de la continuité écologique entre les dunes du nord et du sud de la ville à travers un aménagement paysager adapté.
- Une sensibilisation sur la qualité du milieu naturel sera réalisée auprès des usagers du lieu afin de limiter la pression liée à l'activité touristique.
- Un travail sera réalisé sur les perspectives paysagères vers la ville afin de renforcer le lien ville/plage.






3.2.4 L'HERMITAGE




La place de l'Hermitage, une centralité à requalifier en confortant le caractère de Ville-jardin

— — Périmètre de l'OAP



Révéler la trame verte du quartier

-  Revaloriser les parcs et jardins publics du quartier
-  Requalifier le caractère paysager de l'axe central et de ses abords
-  Travailler à l'insertion urbaine et paysagère des grands équipements sportifs
-  Espace boisé à préserver et mettre en valeur
-  Préserver la trame verte du secteur

Renforcer la polarité fonctionnelle

-  Lycée hôtelier : potentiel de reconversion économique
-  Améliorer et préserver l'offre commerciale et touristique
-  Axe de développement commercial
-  Équipements hôteliers à créer
-  Préserver les équipements hôteliers existants
-  Modernisation et extension du Palais des Congrès

Réorganiser la desserte du secteur

-  Restructurer les axes de liaison avec les autres quartiers
-  Compléter le réseau de liaisons douces du quartier

Le secteur allant du palais des congrès à l'hippodrome se trouve dans la partie boisée de la ville où le bâti est peu dense, toujours dans le secteur de l'AVAP. Au nord du secteur, près du centre équestre, une parcelle reste à exploiter, qui se trouve cependant à proximité de zones règlementées par plusieurs protections environnementales (Natura 2000, ZICO, ZNIEFF) et le secteur est contraint par les servitudes aéroportuaires et les aléas de submersion marine.

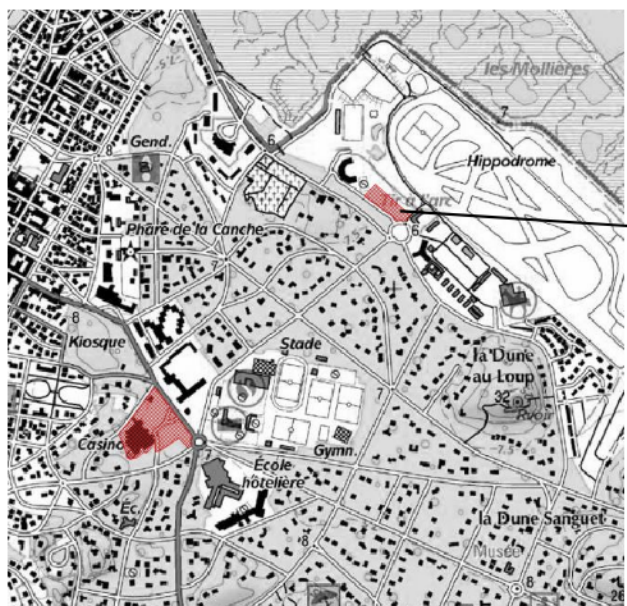
➤ PRÉCONISATIONS

- Prise en compte de la proximité de la baie de Canche et de la protection environnementale au nord du secteur
- Limitation de l'emprise des zones aménagées
- Atténuation des nuisances liées à l'automobile
- Travail sur l'intégration des aménagements au paysage de la forêt
- Gestion des ruissellements sur les zones de parking et au cœur des parcelles urbanisées
- Préservation de la trame verte et bleue
- Développement des déplacements doux
- Valorisation des énergies renouvelables

➤ LES PROJETS

Dans le secteur du palais des congrès, en parallèle de l'ajout d'une salle de spectacle, le projet repense le stationnement afin d'y ajouter une fonction paysagère tout en gardant l'ambiance de forêt, perceptible sur l'ensemble du secteur.

Sur la parcelle restant à urbaniser au nord du secteur de l'OAP, la construction d'un hôtel et d'un bâtiment collectif de 19 logements est prévue dans le respect des caractéristiques paysagères de la ville, en accord avec l'AVAP.



Projet d'aménagement de la parcelle au nord du secteur

➤ LES INCIDENCES

Incidences négatives

- Augmentation des surfaces imperméabilisées et donc des ruissellements des eaux pluviales
- Exposition potentielle d'une frange de la population supplémentaire au risque d'inondation par submersion marine au nord du secteur

Incidences positives

- Réduction des nuisances sonores et pollutions liées aux déplacements automobiles avec le développement des déplacements doux
- Conservation de l'esprit de la forêt du Touquet

➤ MESURES

Différentes mesures devront être prises afin de réduire les incidences du projet sur l'environnement :

- Rappel de la présence du risque d'inondation dans les OAP et le règlement
- Obligation de gestion des eaux pluviales imposée par le règlement de la zone
- Interdiction de tout déboisement du secteur et conservation des espaces boisés classés
- Implantation de noues paysagères le long des pistes cyclables dans le respect de la biodiversité du secteur
- Limitation de l'imperméabilisation des sols en la limitant dans la mesure du possible à l'emprise des bâtiments

3.2.5 SYNTHÈSE

Désignation	Occupation du sol	Impact sur les milieux	Justifications	Réglementation – Risque – Nuisance - Assainissement	Mesures / Précautions à prendre
Quartier aéroport Commune du Touquet et de Le Cucq	Espace urbanisé (tertiaire, commerce), friches, espace naturel d'intérêt communautaire, espace dunaire	Fort	Certains milieux à proximité ou sur le secteur opérationnel présentent un intérêt patrimonial et écologique (oiseaux, insectes...) : NATURA 2000, ZNIEFF, espace dunaire type dune grise, prairie de fauche humide.	Loi Littoral : espace proche rivage, Bande 100m Zone de submersion PEB aéroport	Limitation de l'emprise des zones aménagées Création de zone tampon aux abords des sites d'intérêts communautaires Gestion des eaux de ruissèlement par le biais de fossés enherbés, mares Conservation des prairies bordant le carrefour Market, le projet de Halle de fruit.
Quentovic	Espace urbanisé	Faible	Espace urbanisée et imperméabilisée	Loi Littoral : espace proche rivage SCOT Ruissellements	Gabarit des bâtiments Gestion des eaux pluviales Renforcement de la trame verte au cœur de la ville Valorisation des énergies renouvelables
Front de Mer	Bâti : Espace urbanisé (parking, voirie, constructions) ; espace végétalisé ; dunes ; plages	Moyen	Certains milieux adjacents ou sur secteur opérationnel présentent un intérêt patrimonial et écologique : NATURA 2000 et PNM, ZNIEFF	Loi Littoral : espace proche rivage, Bande 100m Domaine Public Maritime Domaine du conservatoire Risque érosion réduit par perré	Atténuation de la présence de l'automobile Travail sur la relation ville-plage Travail sur la jonction entre les deux espaces dunaires protégés Valoriser l'orientation du front de mer en favorisant les EnR. Développement des déplacements doux Préservation et valorisation des espaces remarquables Adaptation de l'urbanisation selon les critères de la loi littorale
L'Hermitage	Espace urbanisé peu dense (voirie importante, constructions) ; espaces végétalisés ; forêt	Moyen	Certains milieux adjacents ou sur secteur opérationnel présentent un intérêt patrimonial et écologique : EBC	SCoT Ruissèlement	Limitation de l'emprise des zones aménagées Atténuation des nuisances liées à l'automobile Travail sur l'intégration des aménagements au paysage de la forêt (extension et parking) Gestion des ruissellements sur les zones de parking Préservation de la trame verte et bleue Développement des déplacements doux Valorisation des énergies renouvelables

4 Analyse globale des incidences du PLU et mesures réductrices ou compensatrices

Cette partie vise à synthétiser l'ensemble des incidences mises en évidence dans les parties précédentes en les regroupant de manière transversale par grand thème environnementaux.

Par ailleurs, l'évaluation environnementale étant un processus itératif, elle fait évoluer le document d'urbanisme tout au long de son élaboration en prenant en compte les enjeux environnementaux. Les mesures prises pour compenser ou réduire les incidences négatives sont intégrées pour la plupart aux documents prescriptifs du PLU (zonage, règlement et OAP) afin d'en garantir la mise en œuvre et l'efficacité.

Milieux naturels et biodiversité

Incidences du projet de PLU	<p><u>Positives :</u> Prise en compte et protection des milieux naturels par le biais d'un zonage adapté Mise en valeur des espaces naturels remarquables Renforcement de la place de la nature en cœur de ville</p> <p><u>Négatives :</u> Augmentation de la pression sur les milieux naturels</p>
Mesures prises par le PLU pour réduire ou compenser les incidences négatives	
Objectifs affichés dans le PADD	<p><u>Axe 2/Objectif 1 :</u> Préserver et mettre en avant les espaces de Nature <i>Promouvoir la qualité des milieux naturels et des espaces caractéristiques de l'identité touquettoise</i></p> <p><u>Axe 2/Objectif 2 :</u> Conserver l'esprit de ville jardin <i>Accentuer la trame verte en milieu urbanisé</i></p>
Mesures prises dans le plan de zonage	<p>Identification et délimitation des espaces remarquables Classement des espaces d'intérêts communautaires en zone naturelle avec une protection de type EBC Classement d'une grande partie du corridor régional en zone naturelle Classement des parcs urbains en zone naturelle avec pour certains, une protection de type EBC ou EVP Protection de type EPP sur les jardins privés, présentant une qualité boisée importantes (zone UD) Prise en compte des autres outils de la loi Littoral dans le zonage (bande 100m – coupure urbanisation – espace proche du rivage – espaces remarquables)</p>
Mesures prises dans le règlement	Mise en place d'un pourcentage minimum de pleine terre
Mesures prises dans les OAP	<p>Conservation et renforcement des alignements d'arbres le long des voiries existantes ou créer Conservation et valorisation des espaces verts publics Limitation de l'emprise des bâtiments et intégrations paysagères des parcelles Renforcement et valorisation des trames vertes, bleues et dunaires par le biais de traitements paysagers adaptés</p>
Indicateurs de suivi – Etat zéro	<p>Surface de milieux remarquables réglementaires (ha) Surfaces et ratios de zones naturelles inscrites au PLU (ha) Surfaces et ratio d'espaces verts par habitants Surfaces de zones humides concernées par des zones U (ha) Surface de zones humides (ha) Surface boisée non urbanisée (ha) Nombre d'opérations de reconquête de la continuité écologique Linéaire de voie avec traitement paysager (km)</p>

Ressources – Usage du sol

Incidences du projet de PLU	<p><u>Positives :</u> Amélioration du traitement des eaux pluviales (quantitative et qualitative) Ralentissement de l'imperméabilisation Amélioration des réseaux d'assainissement entraînant une réduction des rejets polluants</p> <p><u>Négatives :</u> Pression et risque de pollution plus importants liés à l'accueil de nouvelles populations et activités Augmentation des surfaces imperméabilisées Augmentation de la pollution des eaux de ruissellement dans les espaces urbanisés</p>
Mesures prises par le PLU pour réduire ou compenser les incidences négatives	
Objectifs affichés dans le PADD	<p><u>Axe 2/Objectif 1 :</u> Préserver et mettre en avant les espaces de Nature <i>Améliorer les dispositifs de gestion de l'eau dans un souci d'amélioration de la qualité des eaux et de respect des mécanismes de la nature</i></p> <p><u>Axe 1/Objectif 1 :</u> Poursuivre le développement de l'habitat permanent <i>Optimiser les équipements existants</i></p> <p><u>Axe 1/Objectif 2:</u> Le cœur historique clé du développement <i>Développer la ville sur elle-même tout en protégeant le patrimoine</i> <i>Respect de la loi ALUR et du SCOT</i></p>
Mesures prises dans le plan de zonage	
Mesures prises dans le règlement	<p>Toute nouvelle construction doit assurer la mise en séparatif du réseau d'assainissement et doit être raccordée au réseau d'assainissement public. Mise en conformité des réseaux d'assainissement lors des projets de rénovation</p> <p>Gestion à la parcelle des eaux pluviales avec limitation du débit de fuite</p> <p>Mise en place d'un pourcentage minimum de pleine terre</p>
Mesures prises dans les OAP	Renforcement et valorisation de la trame bleue par le biais de traitements paysagers adaptés

Indicateurs de suivi – Etat zéro	<p>Nombre d'ouvrages de gestion alternative des EP sur domaine public</p> <p>Nombre de projets ayant mis en place une gestion alternative des eaux pluviales</p> <p>Linéaire de fossés, noues sur domaine public (km)</p> <p>Charge maximale reçue sur la station d'épuration (moyenne en période estivale – DBO5) (kg/j et EH)</p> <p>Evolution de la qualité de l'eau superficielle et souterraine</p> <p>Evolution de la qualité de l'eau de baignade</p> <p>Volume d'eau prélevé pour l'AEP /an (m3/an)</p> <p>Consommation d'eau en période estivale de pointe (m3/j)</p> <p>Densité moyenne (habitants/m²) : 292.3</p> <p>Rythme de construction (logements neufs / an)</p> <p>Surface utilisée pour l'urbanisation (ha)</p>
----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Energies	
Incidences du projet de PLU	<p><u>Positives :</u> Diminution de la consommation moyenne en énergie par habitation Augmentation de la production d'énergies renouvelables Amélioration de la qualité de l'air liée à l'ensemble des mesures concernant les déplacements, les énergies renouvelables et la réduction des consommations énergétiques</p> <p><u>Négatives :</u> Augmentation des besoins en énergie liés à l'augmentation de la densification urbaine Augmentation des émissions des gaz à effet de serre lié à l'augmentation des flux Augmentation de l'effet d'îlot de chaleur urbain avec la densification de l'urbanisation</p>
Mesures prises par le PLU pour réduire ou compenser les incidences négatives	
Objectifs affichés dans le PADD	<p><u>Axe 1/Objectif 1 :</u> Poursuivre le développement de l'habitat permanent <i>Diversification de l'offre de logement</i> <i>Optimisation des équipements existants</i></p> <p><u>Axe 1/Objectif 2:</u> le cœur historique clé du développement <i>Assurer une veille foncière</i></p> <p><u>Axe 1/Objectif 3 :</u> Poursuivre les alternatives au « tout automobile »</p> <p><u>Axe 2/Objectif 2 :</u> Conserver l'esprit de ville jardin <i>Associer à la démarche patrimoniale, la dimension développement durable</i></p> <p><u>Axe 3/Objectif 1 :</u> Favoriser l'emploi pour accompagner l'économie locale <i>Accompagner le développement des grands générateurs d'emploi</i></p>
Mesures prises dans le plan de zonage	/
Mesures prises dans le règlement	Impose la rénovation thermique du bâti en cas de travaux Laisse la possibilité de développer les EnR en accord avec les contraintes de l'AVAP
Mesures prises dans les OAP	Renforcement du partage des voies entre mode de déplacement Développement des zones à vocation mixte afin de développer l'habitat permanent
Indicateurs de suivi – Etat zéro	Nombre de bâtis rénovés Nombre de projet ou d'opération labellisé ou certifié réalisé Puissance moyenne par point lumineux sur l'éclairage public (W/pt) Nombre d'installation avec énergies renouvelables Moyenne de consommation électrique/gaz par m ² de SDP communale

Pollutions et nuisances	
Incidences du projet de PLU	<p><u>Positives :</u> Règlement imposant l'amélioration des réseaux d'assainissement Amélioration des conditions de circulation Offre de déplacement doux plus importante Diminution des distances domicile-travail, domicile-équipement, domicile-commerces Prise en compte de la présence de nuisances dans la localisation des zones urbanisables</p> <p><u>Négatives :</u> Augmentation de l'imperméabilisation des sols pouvant accroître le risque de pollution par ruissellement Augmentation des activités et des déplacements et donc augmentation des émissions de gaz à effet de serre</p>
Mesures prises par le PLU pour réduire ou compenser les incidences négatives	
Objectifs affichés dans le PADD	<p><u>Axe 2/Objectif 1 :</u> Préserver et mettre en avant les espaces de Nature <i>Améliorer les dispositifs de gestion de l'eau dans un souci d'amélioration de la qualité des eaux et de respect des mécanismes de la nature</i></p> <p><u>Axe 1/Objectif 3 :</u> Poursuivre les alternatives au « tout automobile »</p> <p><u>Axe 3/Objectif 1 :</u> Favoriser l'emploi pour accompagner l'économie locale <i>Accompagner le développement des grands générateurs d'emploi</i> <i>Finaliser la valorisation de l'activité commerciale du centre de la station</i></p>
Mesures prises dans le plan de zonage	Délimitation des zones de bruit impactées par les nuisances routières et aériennes
Mesures prises dans le règlement	Les nouvelles constructions proches d'axes bruyants prévoiront une isolation phonique performante
Mesures prises dans les OAP	Renforcement du partage des voies entre mode de déplacement Renforcement du traitement paysager des espaces publics
Indicateurs de suivi	Nombre d'emplois sur la ville Flux domicile –travail sortant Flux domicile –travail interne à la ville Linéaire de voies douces créées (km) Nombre de zones apaisées en centre-ville Linéaire concerné par une nuisance sonore (km) Nombre de construction à vocation d'habitat en zone de nuisances sonores Suivi du flux de véhicules sur les axes principaux (véhicule/j)

Risques majeurs	
Incidences du projet de PLU	<p><u>Positives :</u> Prise en compte de risques dans la localisation des zones AU et lors de la conception des projets Réduction du risque inondation liée à la prise en compte d'une gestion quantitative des eaux pluviales dans les projets Limitation de l'urbanisation dans les zones à risques grâce au zonage.</p> <p><u>Négatives :</u> Augmentation des surfaces imperméabilisées Densification de l'urbanisation entraînant une pression sur ces zones et un impact aggravé en cas d'évènement majeur</p>
Mesures prises par le PLU pour réduire ou compenser les incidences négatives	
Objectifs affichés dans le PADD	<p><u>Axe 2/Objectif 1 :</u> Préserver et mettre en avant les espaces de Nature <i>Etre conscient des risques liés à l'érosion du trait de côte et à la submersion marine pour réfléchir à de nouvelles façons de faire évoluer la station</i></p> <p><u>Axe 3/Objectif 1 :</u> Favoriser l'emploi pour accompagner l'économie locale <i>Accompagner le développement des grands générateurs d'emploi</i></p>
Mesures prises dans le plan de zonage	Indication des zones d'aléas de submersion marine. Classement du bord de côte en zone naturelle afin de limiter l'impact sur les constructions
Mesures prises dans le règlement	Respect des normes de constructions du règlement du PPRL, notamment concernant la hauteur des rez-de-chaussée et du premier étage
Mesures prises dans les OAP	Limitation du potentiel constructif dans les zones à risques
Indicateurs de suivi – Etat zéro	Linéaire concerné par un risque de TMD (km) Nombre de sites et sols potentiellement pollués Nombre de parcelles urbanisées en zone inondable/submersion marine Nombre de sinistres déclarés sur la ville

Cadre de vie/Paysages	
Incidences du projet de PLU	<p><u>Positives :</u> Prise en compte et protection du paysage et du patrimoine bâti Qualité architecturale et environnementale intégrée aux projets</p> <p><u>Négatives :</u> Pression sur le patrimoine paysager et bâti due à la densification urbaine</p>
Mesures prises par le PLU pour réduire ou compenser les incidences négatives	
Objectifs affichés dans le PADD	<p><u>Axe 2/Objetif 1 :</u> Préserver et mettre en avant les espaces de Nature <i>Promouvoir la qualité des milieux naturels et des espaces caractéristiques de l'identité touquettoise</i></p> <p><u>Axe 2/Objetif 3 :</u> Les espaces publics créateurs d'une ambiance urbaine rénovée <i>Reconquérir le front de mer</i></p> <p><u>Axe 2/Objetif 2 :</u> Conserver l'esprit de ville jardin <i>Associer à la démarche patrimoniale, la dimension développement durable</i> <i>L'élégance de la station...à travers l'architecture et les paysages</i> <i>Lutter contre la banalisation des constructions</i> <i>Lutter contre la banalisation des espaces publics.</i></p> <p><u>Axe 2/Objetif 1 :</u> Préserver et mettre en avant les espaces de Nature <i>Promouvoir la qualité des milieux naturels et des espaces caractéristiques de l'identité touquettoise</i></p> <p><u>Axe 2/Objetif 3 :</u> Les espaces publics créateurs d'une ambiance urbaine rénovée <i>Poursuivre la déclinaison opérationnelle du jardin de la Manche</i> <i>Reconquérir le front de mer</i></p> <p><u>Axe 1/Objetif 3 :</u> Poursuivre les alternatives au « tout automobile</p>
Mesures prises dans le plan de zonage	<p>Une grande partie du littoral est classée en zone naturelle AVAP renforcée par le zonage</p>
Mesures prises dans le règlement	<p>Obligation de respect des contraintes de l'AVAP dans les zones concernées Obligation de mise en place de locaux dédiés au tri sélectif dans les nouvelles constructions et dans la mesure du possible dans les projets de rénovations Obligation de mise en place de locaux dédiés aux vélos dans les nouvelles constructions et dans la mesure du possible dans les projets de rénovations</p>

Mesures prises dans les OAP	Valorisation du patrimoine architectural et paysager Atténuation de l'impact de l'automobile sur le front de mer Renforcement du partage des voies entre modes de déplacement Affirmation de la mixité sociale et fonctionnelle des secteurs d'OAP
Indicateurs de suivi – Etat zéro	Nombre d'habitants Part de résidences principales (%) Part de résidences secondaires (y compris logements occasionnels) (%) Nombre de logements Taux de logements locatifs (%) Taux de logements vacants (%) Nombre de propriétés protégées au titre de l'AVAP Sites inscrits et classés à l'inventaire des sites Surfaces d'espaces urbains requalifiés (m ²) Evolution de la part de déchets recyclés Production d'ordures ménagères non recyclables (kg/hab/an) Volume total de déchets produits (tonnes)

5 Incidences du PLU sur les secteurs Natura 2000

5.1 LE RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble cohérent de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Il est composé de Zone de Protection Spéciale (ZPS) d'après la directive oiseaux et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) d'après la directive Habitats Faune Flore.

5.1.1 LA DIRECTIVE OISEAUX

La Directive 2009/147/CE dite Directive Oiseaux du 30 novembre 2009 promeut la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Elle remplace la première Directive Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979 qui avait le même objet.

Par la mise en place de zones de protection spéciale, importantes pour la protection et la gestion des oiseaux, la directive Oiseaux consacre également la notion de réseau écologique, en tenant compte des mouvements migratoires des oiseaux pour leur protection et de la nécessité d'un travail transfrontalier.

5.1.2 LA DIRECTIVE HABITATS

La directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE concerne la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de la flore sauvages. Il s'agit d'une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles. La directive désigne pour cela des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) qui participent à la préservation d'un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire et d'une ou plusieurs espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire et/ou contribue de manière significative à maintenir une biodiversité élevée dans la région biogéographique considérée. Ces sites sont ensuite désignés Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels. Dès lors, les États membres doivent empêcher, par des mesures contractuelles, réglementaires ou administratives appropriées, la détérioration des habitats naturels et des habitats des espèces présents sur ces sites.

5.2 LE PROJET DE PLU DU TOUQUET-PARIS PLAGES PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000

Le projet de révision du PLU du Touquet est concerné par la présence de plusieurs sites Natura 2000 sur la ville en elle-même :

- la ZSC/SIC «FR3100481 - Dunes et marais arrière-littoraux de la Plaine Maritime Picarde »
- la ZSC/SIC «FR3102005– Baie de Canche et couloir des 3 Estuaires »
- la ZPS «FR3110038– Estuaire de la Canche »

Il est à noter que le SIC «FR3102005– Baie de Canche et couloir des 3 Estuaires et la ZPS « FR3110038– Estuaire de la Canche » sont inscrits dans le Parc Naturel Marin « estuaires picards – Mer d’Opale » créé le 11 décembre 2012 dont l’objectif est de concilier activité économique et protection des espaces.

Un plan de gestion a été rédigé pour ce parc.

Il est aussi important si le PLU du Touquet aura des incidences sur les sites NATURA 2000 à proximité de la ville sur le territoire de la Communauté de communes :

- la ZSC/SIC FR3100480 – Estuaire de la Canche, dunes Picardes plaquées sur l’ancienne falaise, forêt d’Hardelot et falaise d’Equihen sur la commune d’Etaples
- la ZPS FR3110083 Marais de « Balançon » sur la commune de Le Cucq
- la ZPS FR33112004 « Dunes de Merlimont » sur la commune de Merlimont et Berck

5.3 PRÉSENTATION DES SITES NATURA 2000

5.3.1 LES SITES NATURA 2000 DIRECTEMENT EN CONTACT AVEC LA VILLE DU TOUQUET-PARIS-PLAGE

➤ FR3100481 - DUNES ET MARAIS ARRIÈRE-LITTORAUX DE LA PLAINE MARITIME PICARDE

Il s'agit d'un site de la directive "Habitats, faune, flore" qui s'étend sur une superficie de 1021 hectares. Sur le territoire de Le Touquet-Paris-Plage, le site Natura 2000 concerne le secteur Sud-Ouest de la commune, le long de la coté et s'étend par la suite sur le Cucq.

- **QUALITE ET IMPORTANCE :**

« Parmi la vingtaine d'habitats d'intérêt communautaire caractéristiques de l'hygrosère dunaire nord-atlantique, nous insisterons sur les plus précieux d'entre tous car en voie de disparition dans la plupart des systèmes dunaires où ils sont potentiels : Bas-marais dunaire alcalin du Carici trinervis-Schoenetum nigricantis, Végétation oligotrophe amphibie de haut niveau du Carici scandinavicae-Agrostietum maritimi, un des habitats préférentiels de Liparis loeselii en système dunaire, Végétation oligotrophe amphibie de bas-niveau du Samolo valerandi-Littorelletum uniflorae, et bien sûr la plus vaste forêt naturelle hygrophile sur sables du littoral français (Ligustro vulgaris-Betuletum pubescentis).

Malgré leur valeur actuelle, les différents systèmes dunaires proposés ne représentent encore qu'une partie du plus vaste complexe écologique de dunes et de marais arrière littoraux des plaines du Nord-Ouest de l'Europe témoignant de l'histoire géomorphologique de la plaine maritime picarde correspondant à la proposition scientifique initiale.

Le site retenu ne prendra donc toute sa valeur et ne deviendra unique sur le plan européen que si l'exceptionnel complexe de tourbières basses alcalines des marais arrière- littoraux de Cucq et de Merlimont lui est bien associé à terme au titre de la directive Habitats. »

- **IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX DU PLU :**

Les activités les plus importantes entraînant des incidences négatives sur le site protégé sont :

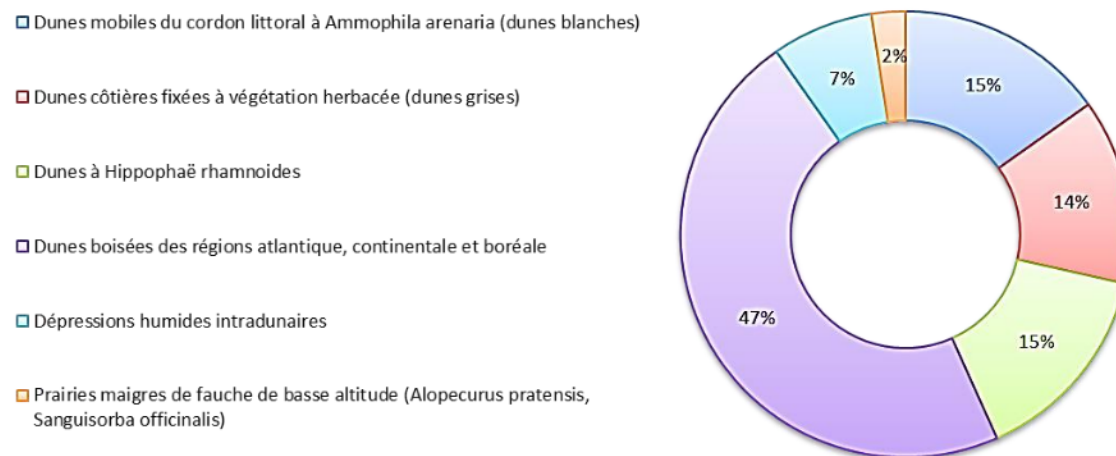
- le développement aux abords du site de zone de camping et de stationnement de caravanes,
- La pression anthropique due à une circulation sur les sites concernés non contrôlée,

- les changements des conditions hydrauliques induits par l'homme qui peut entraîner notamment par la suite une érosion des sols mais aussi un assèchement du milieu. La fermeture du milieu par une modification des pratiques culturales.

L'analyse de l'ensemble des incidences montre que les enjeux pour préserver les qualités écologiques de ce site Natura 2000, résident principalement dans la non perturbation du milieu notamment dû au respect des conditions hydrauliques du site ainsi qu'un suivi et une maîtrise de la pression anthropique qui peut s'exercer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du site.

- **DIFFERENTES CLASSES D'HABITATS PRESENTS SUR LE SITE NATURA 2000 :**

Le graphique suivant présente les principaux habitats présents sur le site NATURA 2000 :



Source : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013.

Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>

D'autres habitats ont été répertoriés mais ils représentent moins de 1% de la surface de la zone protégée :

- Végétation annuelle délaissée de mer
- Dunes mobiles embryonnaires
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin.

Le tableau suivant regroupe les différents habitats présents sur le site NATURA 2000 ainsi que leur état de conservation quand celui-ci est connu :

Habitat d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive « Habitats »)	Code NATURA 2000	Etat de conservation de l'habitat sur le site NATURA 2000
Végétation annuelle des laisses de mer	1210	Moyenne/réduite
Dunes mobiles embryonnaires	2110	Moyenne/réduite
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120	Bonne
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	2130	Bonne
Dunes à <i>Hippophaë rhamnoides</i>	2160	Bonne
Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	2170	
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2180	
Dépressions humides intradunaires	2190	Bonne
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130	

Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140	
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150	
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230	
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410	Bonne
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	Bonne
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	Moyenne/réduite

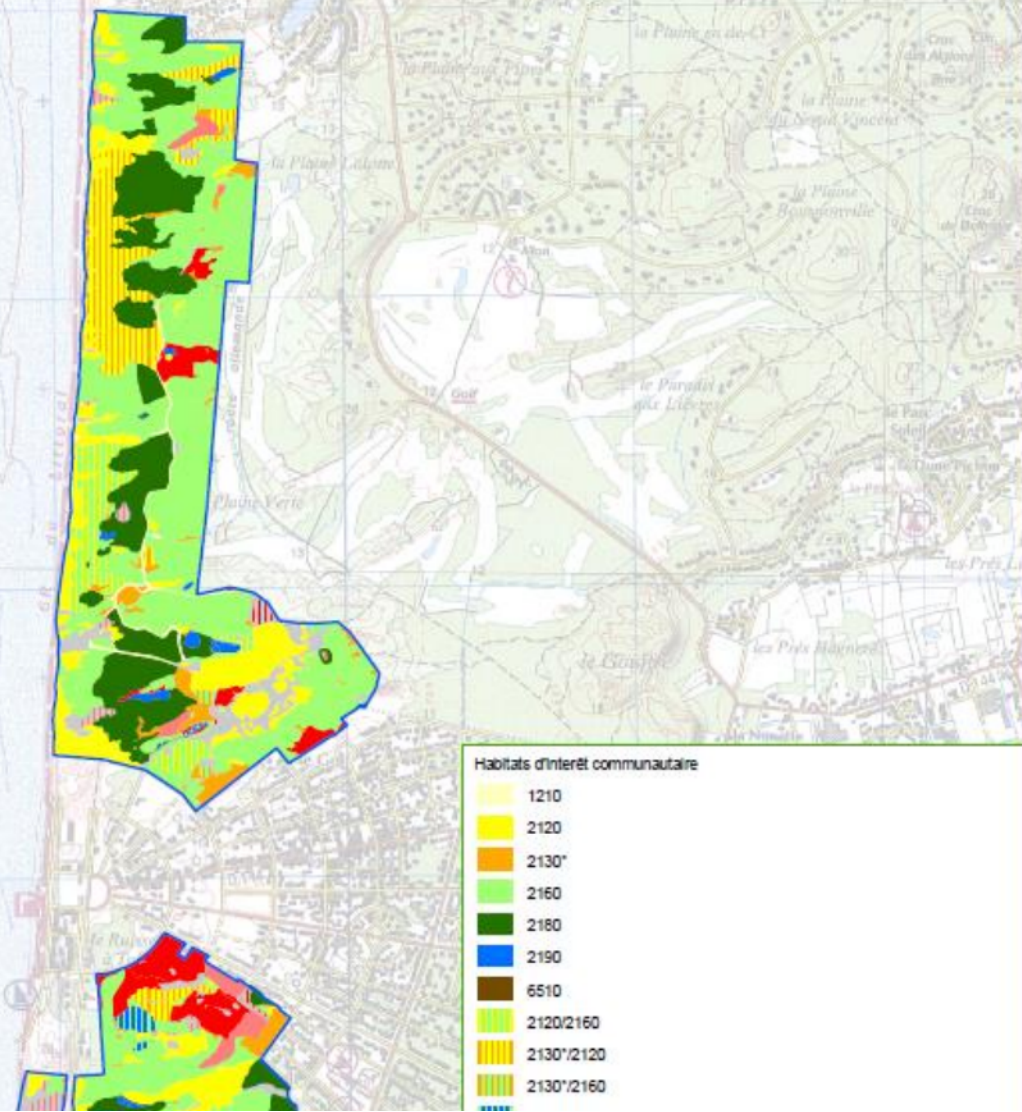
La localisation de ces habitats au sein du site est représentée sur la carte page suivante.

ZSC "DUNES ET MARAIS ARRIERE-LITTORAUX
DE LA PLAINE MARITIME PICARDE"

Habitats d'intérêt communautaire
(Partie Mayville-Stella-Merlimont)



Echelle: 1 / 15 000
0 150 300 Mètres



Habitats d'intérêt communautaire

- 1210
- 2120
- 2130*
- 2160
- 2180
- 2190
- 6510
- 2120/2160
- 2130*/2120
- 2130*/2160

- PRESENCE D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE :

Le tableau suivant regroupe les différentes espèces présentes sur le site NATURA 2000 ainsi que leur état de conservation quand celui-ci est connu :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Etat de conservation sur le site NATURA 2000
Triturus cristatus- Triton crêté	1166	Bonne : Sur le site, l'espèce exploite exclusivement des milieux humides temporaires, riches en herbiers aquatiques, pauvres en poissons et bien ensoleillés. Ses milieux de prédilection trouvent dans les pannes du cordon dunaire, et dans les mares temporaires et les trous de bombe de la plaine interdunaire.
Vertigo angustior- Vertigo étroit	1014	Moyenne/réduite : Dans les massifs dunaires du département du Nord, Vertigo angustior a principalement été observé dans des mégaphorbiaies à Eupatoire chanvrine (Eupatorium cannabinum), riches en litière végétale et en mousse, situées dans des dépressions humides. Plus ponctuellement, il a été observé au sein des pannes dunaires. Ces milieux sont bien représentés dans le site 8 et un effort de prospection à venir devrait permettre de mieux connaître répartition et état de conservation de l'espèce.
Vertigo moulinsiana- Vertigo de Des Moulins	1016	Bonne : L'espèce semble fréquenter les milieux ouverts comme les milieux forestiers. Elle apprécie les grands herbiers frais de l'hygrosère. Les effectifs observés sont relativement cohérents avec les niveaux de population observés sur d'autres sites régionaux.
Liparis loeselii - Liparis de Loesel	1903	Excellente : 14 stations recensées dont 12 avec effectifs stables. Habitats d'espèce de faible surface mais bien représentés et gérés
Leucorrhinia pectoralis -Leucorrhina pectoralis- Leucorrhine à gros thorax	1042	Espèce occasionnelle sur le site, observée en nombre important mais probablement lié à un phénomène d'invasion accidentelle.

➤ FR3102005– BAIE DE CANCHE ET COULOIR DES 3 ESTUAIRES

Site de la directive "Habitats, faune, flore"

• QUALITE ET IMPORTANCE :

« Le site "Baie de Canche et couloir des trois estuaires" est principalement ciblé pour les habitats d'intérêt communautaire "Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine" (1110), "Estrans sableux et/ou vasières exondés à marée basse" (1140) et "Estuaires" (1130).

Ce site se caractérise par un complexe d'estuaires et d'estrans vaseux en connexion écologique. Ce complexe est majeur à l'échelle de la façade. Il joue un rôle essentiel de nourricerie de poissons et constitue, pour les poissons amphihalins, la limite amont des niches écologiques en estuaire.

Les baies de Somme, d'Authie et de Canche constituent trois entités fonctionnelles en connexion écologique sur la partie marine comme sur la partie terrestre.

Les estuaires concernés présentent l'ensemble des habitats atlantiques caractéristiques de la slikke et du shore, soit plus d'une vingtaine de groupements, dont certains très remarquables et fragiles, liés aux contacts des dunes et prés salés et dépendants des degrés de salinité. La morphologie de ces estuaires est très caractéristique et originale avec leurs systèmes de poulier et musoir (le poulier est un cordon littoral formé par l'action des courants, qui l'engraissent par l'apport de sédiments. Il se forme en bordure d'une baie ou d'un estuaire qu'il tend à fermer. La rive opposée, le musoir, est surcreusée par ces mêmes courants et l'action des vagues).

En particulier le musoir sur la rive nord de la Canche est le seul indemne de tout endiguement et altération notable, et constitue un site exceptionnel avec son système complexe de contre poulier du Pli de Camiers.

Le site se justifie également par la présence de trois espèces de mammifères marins d'intérêt communautaire qui fréquentent régulièrement ce secteur.

- *le Phoque veau-marin (Phoca vitulina - 1365), sédentaire et reproducteur en baie de Somme*

Le Phoque veau-marin affectionne principalement les estuaires sablonneux abrités pouvant lui apporter un rythme de vie en fonction des marées. La baie de Somme constitue l'un des trois sites majeurs en France où le Phoque veau-marin se reproduit (avec la baie du Mont-Saint-Michel et la baie des Veys). On estime la population sédentaire de la Baie de Somme à environ 100 individus avec un maximum de 175 individus en période de reproduction. Les phoques utilisent le périmètre proposé en site Natura 2000 comme zone de déplacement et de pêche.

Dans la baie d'Authie, les Phoques veaux-marins sont présents principalement à marée haute et il est donc probable que la baie d'Authie serve de zone de chasse à des individus qui se reposent en baie de Somme. L'effectif maximum observé en baie d'Authie en 2007 est de 12 Phoques veaux-marins.

Le Phoque veau marin est de plus en plus présent en baie de Canche.

- *le Phoque gris (Halichoerus grypus - 1364), présent hors période de reproduction*

Le Phoque gris se retrouve généralement sur les côtes rocheuses, mais il est présent régulièrement en baie de Somme entre mars et octobre, avec un effectif maximum de 52 individus. Il est aussi observé en moindre proportion en baie d'Authie (le maximum étant de 4 individus observés en 2007). Les individus présents en baies de Somme et d'Authie peuvent également utiliser la bande côtière comme zone de déplacement et de pêche.

- *le Marsouin commun (Phocoena phocoena - 1351), dont la fréquentation est moins bien connue*

Le Marsouin commun se trouve principalement sur le plateau continental, avec une préférence pour les zones de haut-fond. Compte tenu des difficultés à observer cet animal, la principale source de données utilisées sont les données échouages dont le nombre est en progression sur les deux dernières années. Il s'agit d'un site majeur, à l'échelle nationale, de passage des marsouins. Espèce ciblée par Natura 2000 et la convention OSPAR, la France a une responsabilité forte pour cette espèce, dans le maintien de son aire de répartition. »

- **DIFFERENTES CLASSES D'HABITATS PRESENTS SUR LE SITE NATURA 2000 :**

Le tableau suivant regroupe les différents habitats présents sur le site NATURA 2000 ainsi que leur état de conservation quand celui-ci est connu :

Habitat d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive « Habitats »)	Code NATURA 2000	Etat de conservation de l'habitat sur le site NATURA 2000
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110	Bonne
Estuaires	1130	Bonne
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	Bonne
Végétation annuelle des laisses de mer	1210	
Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310	Moyenne/réduite
Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)	1330	Moyenne/réduite

- **PRESENCE D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE :**

Le tableau suivant regroupe les différentes espèces présentes sur le site NATURA 2000 ainsi que leur état de conservation quand celui-ci est connu :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Etat de conservation sur le site NATURA 2000
Petromyzon marinus – Lamproie Marine	1095	
Lampetra fluviatilis – Lamproie de rivière	1099	
Alosa alosa – Grande alose	1102	
Salmo salar – Saumon atlantique	1106	
Phocoena phocoena - Marsouin commun	1351	Bonne
Halichoerus grypus – Phoque gris	1364	Excellente
Phoca vitulina – Phoque veau-marin	1365	Bonne

- **VULNERABILITE DU SITE :**

Proche de la côte, les menaces de dégradations s'exerçant sur le site sont :

- les activités anthropiques telles que la pêche professionnelle et de loisirs, les sports nautiques, etc. Toutefois, le PLU est un outil permettant de réglementer l'occupation des sols et non pas ses usages, d'autant plus lorsqu'il s'agit du domaine marin. Ce n'est pas à travers le PLU, que ces activités peuvent être réglementées ;
- la dégradation des habitats des mammifères marins (alimentation, zones de mise bas, de mue et de repos) ;
- une forte pression touristique et urbaine.

➤ FR3110038– ESTUAIRE DE LA CANCHE

Site de la directive "Oiseaux"

• **QUALITE ET IMPORTANCE :**

« L'intérêt majeur de la ZPS réside dans la présence d'importantes colonies d'oiseaux migrateurs et dans la diversité des espèces présentes dans l'estuaire de la Canche. Il s'agit, pour ces espèces, d'un site majeur à l'échelle nationale.

Ce ne sont pas moins de 68 espèces migratrices qui trouvent dans l'estuaire un lieu reproduction, de concentration ou d'hivernage. Les Sept-Iles constituent pour une de ces espèces, l'unique point de nidification connu en France, et abritent pour d'autres l'essentiel des effectifs nicheurs français. »

• **PRESENCE D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE :**

Le tableau suivant regroupe les différentes espèces présentes sur le site NATURA 2000 ainsi que leur état de conservation quand celui-ci est connu :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Etat de conservation sur le site NATURA 2000
Gavia stellata – Plongeon catmarin	A001	
Gavia arctica - Plongeon arctique	A002	
Botaurus stellaris – Butor étoilé	A021	Moyenne/réduite
Ixobrychus minutus – Blongios nain	A022	
Nycticorax nycticorax - Bihoreau gris	A023	
Egretta garzetta – Aigrette garzette	A026	
Egretta alba – Grande Aigrette	A027	
Ardea purpurea - Héron pourpré	A029	
Ciconia nigra - Cigogne noire	A030	
Ciconia ciconia - Cigogne blanche	A031	

Platalea leucorodia - Spatule blanche	A034	
Branta leucopsis - Bernache nonnette	A045	
Mergus albellus - Harle piette	A068	Moyenne/réduite
Pernis apivorus - Bondrée apivore	A072	
Milvus migrans - Milan noir	A073	
Milvus milvus - Milan royal	A074	
Haliaeetus albicilla - Pygargue à queue blanche	A075	Moyenne/réduite
Circus aeruginosus - Busard des roseaux	A081	
Circus cyaneus - Busard Saint-Martin	A082	
Circus pygargus - Busard cendré	A084	
Aquila clanga - Aigle criard	A090	
Pandion haliaetus - Balbuzard pêcheur	A094	
Falco columbarius - Faucon émerillon	A098	
Falco peregrinus - Faucon pèlerin	A103	
Porzana porzana - Marouette ponctuée	A119	
Grus grus - Grue cendrée	A127	
Himantopus himantopus - Échasse blanche	A131	
Recurvirostra avosetta - Avocette élégante	A132	
Charadrius alexandrinus - Gravelot à collier interrompu	A138	

Pluvialis apricaria - Pluvier doré	A140	
Calidris alba - Bécasseau sanderling	A144	Bonne
Philomachus pugnax - Combattant varié	A151	
Limosa lapponica - Barge rousse	A157	
Numenius arquata - Courlis cendré	A160	Bonne
Tringa glareola - Chevalier sylvain	A166	
Phalaropus lobatus - Phalarope à bec étroit	A170	
Larus melanocephalus - Mouette mélanocéphale	A176	
Sterna sandvicensis - Sterne caugek	A191	
Sterna hirundo - Sterne pierregarin	A193	
Sterna paradisaea - Sterne arctique	A194	
Sterna albifrons - Sterne naine	A195	
Chlidonias niger - Guifette noire	A197	
Asio flammeus - Hibou des marais	A222	
Caprimulgus europaeus - Engoulevent d'Europe	A224	
Alcedo atthis - Martin-pêcheur d'Europe	A229	
Lullula arborea - Alouette lulu	A246	
Luscinia svecica - Gorgebleue à miroir	A272	

- **VULNERABILITE DU SITE :**

La vulnérabilité du site, se retrouve à travers :

- Les activités anthropiques de type chasse non autorisée dans la réserve naturelle ;
- L'urbanisation et l'extension du golf au Sud de la réserve naturelle ;
- La pollution des eaux notamment par les nitrates.

5.3.2 LES SITES NATURA 2000 À PROXIMITÉ DE LA VILLE DU TOUQUET-PARIS-PLAGE

➤ FR3100480 – ESTUAIRE DE LA CANCHE, DUNES PICARDES PLAQUÉES SUR L'ANCIENNE FALAISE, FORÊT D'HARDELOR ET FALAISE D'EQUIHEN

Site de la directive "Habitats, faune, flore"

- **QUALITE ET IMPORTANCE :**

Les intérêts spécifiques de ce vaste site résident dans le regroupement de tous les types de côtes existant sur le littoral du Nord de la France :

- l'estuaire de la baie de Canche : c'est le seul estuaire de type picard ayant conservé une rive nord, "le musoir", indemne de tout endiguement et altération notable, constituant ainsi, un site unique que l'on peut qualifier d'exceptionnel avec son système complexe de contre poulier du Pli de Camiers, associé par ailleurs à un vaste ensemble de dunes plaquées sur l'ancienne falaise crétacique.
- les dunes médiévales et contemporaines récentes, d'altitude faible à moyenne (5 à 30 m) ; elles sont creusées de plus ou moins vastes dépressions inondables où affleure la nappe d'eau douce.
- les dunes plus anciennes, plaquées sur l'ancienne falaise de craie culminant à 151 m au Mont Saint-Frieux ou pénétrant vers l'intérieur des terres et recouvrant, vers le Nord, les affleurements jurassiques du Boulonnais (placages sableux du Val d' Ecault).
- la falaise d'Equihen représentant après le site du Cap Gris Nez, un des deux plus remarquables exemples, à l'échelle du littoral français, de falaise jurassique d'argiles, de marnes et de grès du Kimméridgien.
- les marais littoraux.

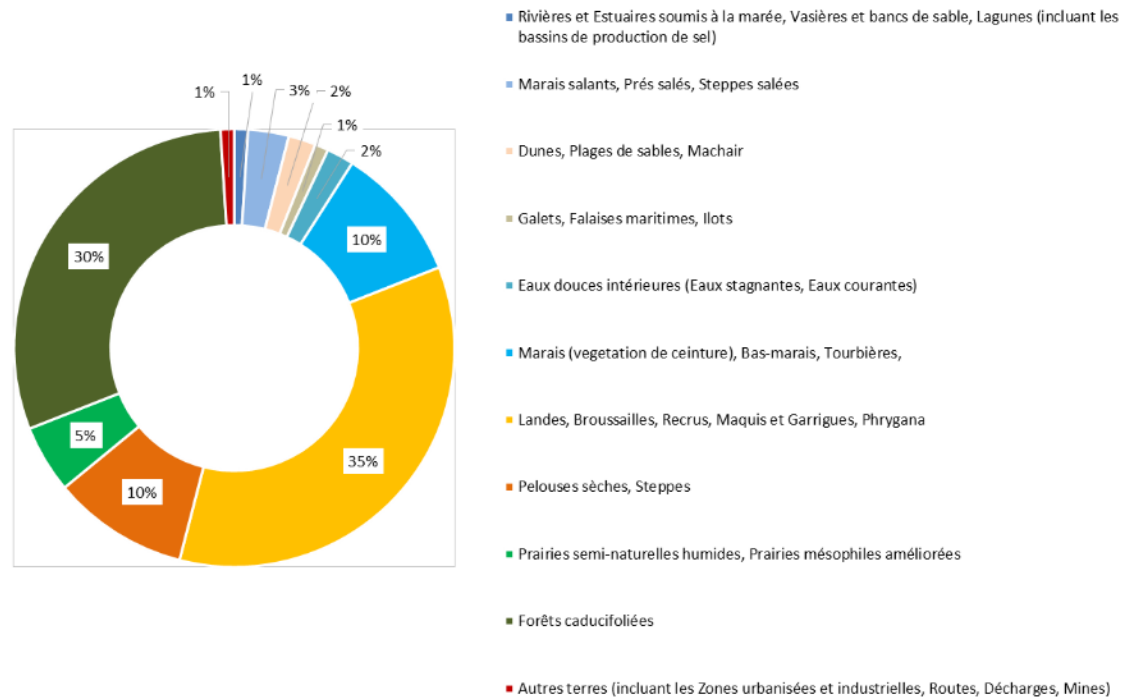
- **VULNERABILITE DU SITE:**

La vulnérabilité du site, se retrouve à travers :

- La pression anthropique due à une circulation sur les sites concernés non contrôlée,
- La qualité des eaux souterraines,
- Le blocage de la dynamique dunaire, liée à l'urbanisation, l'enfermement des zones concernées,
- Les activités anthropiques de type pêche, sylviculture.

- DIFFERENTES CLASSES D'HABITATS PRESENTS SUR LE SITE NATURA 2000 :

Le graphique suivant présente les principaux habitats présents sur le site NATURA 2000 :



Source : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013.

Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>

Le tableau suivant regroupe les différents habitats présents sur le site NATURA 2000 ainsi que leur état de conservation quand celui-ci est connu :

Habitat d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive « Habitats »)	Code NATURA 2000	Etat de conservation de l'habitat sur le site NATURA 2000
Estuaires	1130	L'état de conservation de cet habitat est inconnu.
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	L'état de conservation de cet habitat est inconnu.
Récifs	1170	L'état de conservation de cet habitat est inconnu.
Végétation annuelle des lasses de mer	1210	<p>Moyen</p> <p>Environ la moitié des végétations annuelles des lasses de mer ont un état de conservation moyen, un quart sont en bon état de conservation et le dernier quart présente un mauvais état de conservation.</p>
Végétation vivace des rivages de galets	1220	<p>Moyen</p> <p>L'essentiel des végétations de cet habitat présente un état de conservation moyen.</p>
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230	<p>Moyen</p> <p>Environ les 2/3 de cet habitat ont un état de conservation mauvais et un tiers sont en bon état de conservation.</p>
Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310	<p>Moyen à mauvais</p> <p>Environ la moitié de cet habitat présente un état de conservation mauvais et le reste présente un état de conservation moyen.</p>

Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	1330	<p>Moyen</p> <p>Environ les 3/4 de cet habitat ont un état de conservation moyen, le quart restant se partage « équitablement » entre des habitats en bon état de conservation et en mauvais état de conservation.</p>
Dunes mobiles embryonnaires	2110	<p>Mauvais</p> <p>Environ les 3/5 de cet habitat présentent un état de conservation mauvais, les habitats restant se partagent “équitablement” entre des habitats en bon état de conservation et en état de conservation moyen.</p>
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120	<p>Moyen</p> <p>Environ 90% des habitats présentent un état de conservation moyen, un peu moins de 10% sont dans un bon état de conservation. Une très faible proportion (<1%) sont en mauvais état de conservation.</p>
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	2130	<p>Bon à moyen</p> <p>Environ la moitié des dunes côtières fixées ont un état de conservation moyen, un quart sont en bon état de conservation et le dernier quart présente un mauvais état de conservation.</p>
Dunes à <i>Hippophaë rhamnoides</i>	2160	<p>Moyen à bon</p> <p>Environ 60% des habitats présentent un bon état de conservation, 33% présentent un état de conservation moyen, un peu plus de 6% sont dans un mauvais état de conservation.</p>

Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	2170	L'état de conservation est assez méconnu par manque de connaissance sur cet habitat. Toutefois, une partie apparaît d'ores et déjà dans un mauvais état de conservation (faible diversité d'espèces caractéristiques notamment, présence d'espèces liées aux dunes à Argousiers ou aux dunes boisées...).
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2180	Moyen à bon Une part importante de l'habitat n'apparaît pas comme dans un état de conservation optimal du fait qu'il s'agit pour souvent de sylvo-faciès avec essences plantées (Pins notamment).
Dépressions humides intradunaires	2190	Moyen à bon Environ la moitié des habitats présente un bon état de conservation, près de 40% présente un état de conservation moyen et moins de 10% est dans un mauvais état de conservation.
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130	Bon L'habitat, bien qu'en mosaïque avec d'autres habitats présente un bon état de conservation
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140	Moyen L'habitat, en mosaïque avec d'autres habitats, présente un état de conservation qualifié de "moyen".
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150	Bon L'habitat, bien qu'en mosaïque avec d'autres habitats présente un bon état de conservation.

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210	Mauvais La quasi totalité des habitats sont dans un mauvais état de conservation.
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230	Bon L'essentiel des formations herbeuses à <i>Nardus</i> ont un bon état de conservation, 10% des surfaces de cet habitat présentent un mauvais état de conservation.
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410	Bon L'essentiel (plus de 80%) de l'habitat est en bon état de conservation, le reste présente un état de conservation moyen.
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	Moyen L'état de conservation est très variable avec une proportion sensiblement égale d'habitat en bon, moyen et mauvais état de conservation (environ un tiers chacun)
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	Mauvais Plus de 80 % de cet habitat présente un mauvais état de conservation, le reste présente plutôt un état de conservation moyen, une très faible proportion étant dans un bon état de conservation.
Tourbières de transition et tremblantes	7140	L'état de conservation est encore inconnu du fait des travaux assez récents mais la végétation n'est pas encore stabilisée, avec des indicateurs d'un état de conservation non optimal.

Tourbières basses alcalines	7230	Moyen à mauvais L'état de conservation de l'habitat n'est bon que sur 1/5 de sa surface, le reste présente un état de conservation moyen à mauvais en des proportions voisines (40% des surfaces chacun environ).
Tourbières boisées	91D0	Moyen Les tourbières boisées ont un état de conservation moyen.
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0	Moyen Les forêts alluviales sont majoritairement dans un état de conservation moyen, une très faible proportion est en bon état de conservation. Certaines (en mosaïque avec d'autres habitats) présentent un mauvais état de conservation.
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	9120	Bon L'état de conservation de l'habitat est bon.
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130	Bon L'état de conservation de l'habitat est bon
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	9190	Moyen L'état de conservation de l'habitat est considéré comme moyen.

- **PRESENCE D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE :**

Le tableau suivant regroupe les différentes espèces présentes sur le site NATURA 2000 ainsi que leur état de conservation quand celui-ci est connu :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Etat de conservation sur le site NATURA 2000
Vertigo angustior- Vertigo étroit	1014	Inconnu
Coenagrion mercuriale – Agrion de MErcure	1044	Défavorable inadéquat
Triturus cristatus - Triton crêté	1166	Inconnu
Rhinolophus ferrumequinum - Grand rhinolophe	1304	Inconnu
Myotis emarginatus - Murin à oreilles échancrées	1321	Inconnu
Halichoerus grypus – Phoque gris	1364	Défavorable inadéquat
Phoca vitulina – Phoque veau-marin	1365	Défavorable inadéquat
Liparis loeselii - Liparis de Loesel	1903	Favorable
Euplagia quadripunctaria - Ecaille chinée	6199	Inconnu
Myotis myotis – Grand Murin	1324	Inconnu

➤ FR3110083 MARAIS DE « BALANÇON »

Site de la directive "Oiseaux"

- **QUALITE ET IMPORTANCE :**

Ce site accueille 47 espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial en région, en France ou en Europe dont 26 inscrites à l'annexe I de la directive "Oiseaux".

Le Butor étoilé, la Marouette ponctuée, le Phragmite aquatique, l'Aigrette garzette et la Spatule blanche correspondent aux cinq oiseaux d'intérêt communautaire

identifiés comme prioritaire sur la ZPS ; les grandes orientations d'actions seront dirigées principalement pour la préservation de ces espèces et de leurs habitats. Le marais de Balançon abrite également deux espèces faunistiques d'intérêt communautaire (hors avifaune), le Vertigo de Desmoulin (*Vertigo moulinsiana*) et l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

En termes d'habitats, le marais est constitué essentiellement de tourbières basses alcalines, de roselières, de grande cariçaies, de mégaphorbiaies, de prairies humides, de fourrés et boisements humides, d'eaux courantes et stagnantes abritant des végétations aquatiques flottantes, enracinées ou amphibies. Parmi ces grands ensembles d'habitats, on relève huit habitats d'intérêt communautaire au titre de la directive « Habitat-faune-flore ».

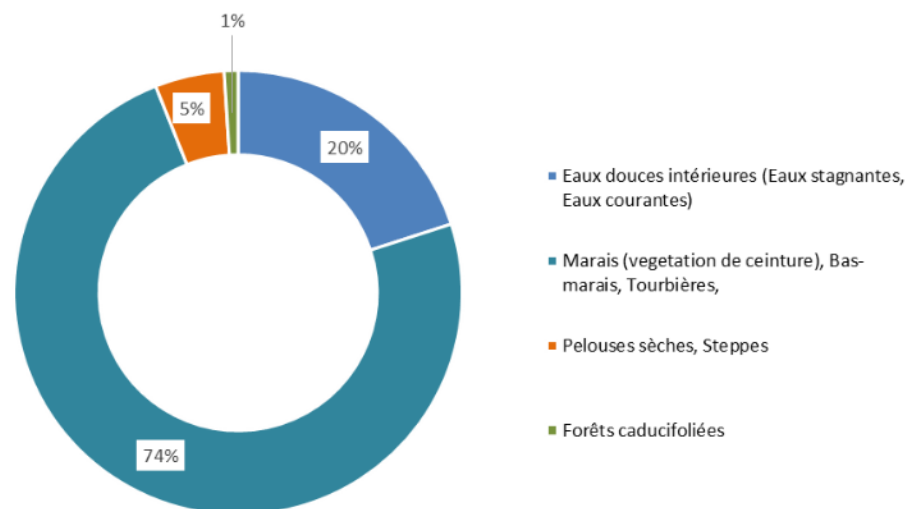
- **VULNERABILITE DU SITE :**

La vulnérabilité du site, se retrouve à travers :

- Les activités anthropiques de type chasse, pêche non autorisée dans la réserve naturelle
- La pression anthropique due à une circulation sur les sites concernés non contrôlée,
- Les changements des conditions hydrauliques induits par l'homme qui peuvent entraîner notamment par la suite un assèchement du milieu,
- La fermeture du milieu par une modification des pratiques culturelles.

- DIFFERENTES CLASSES D'HABITATS PRESENTS SUR LE SITE NATURA 2000 :

Le tableau et le graphique suivant présentent les principaux habitats présents sur le site NATURA 2000 :

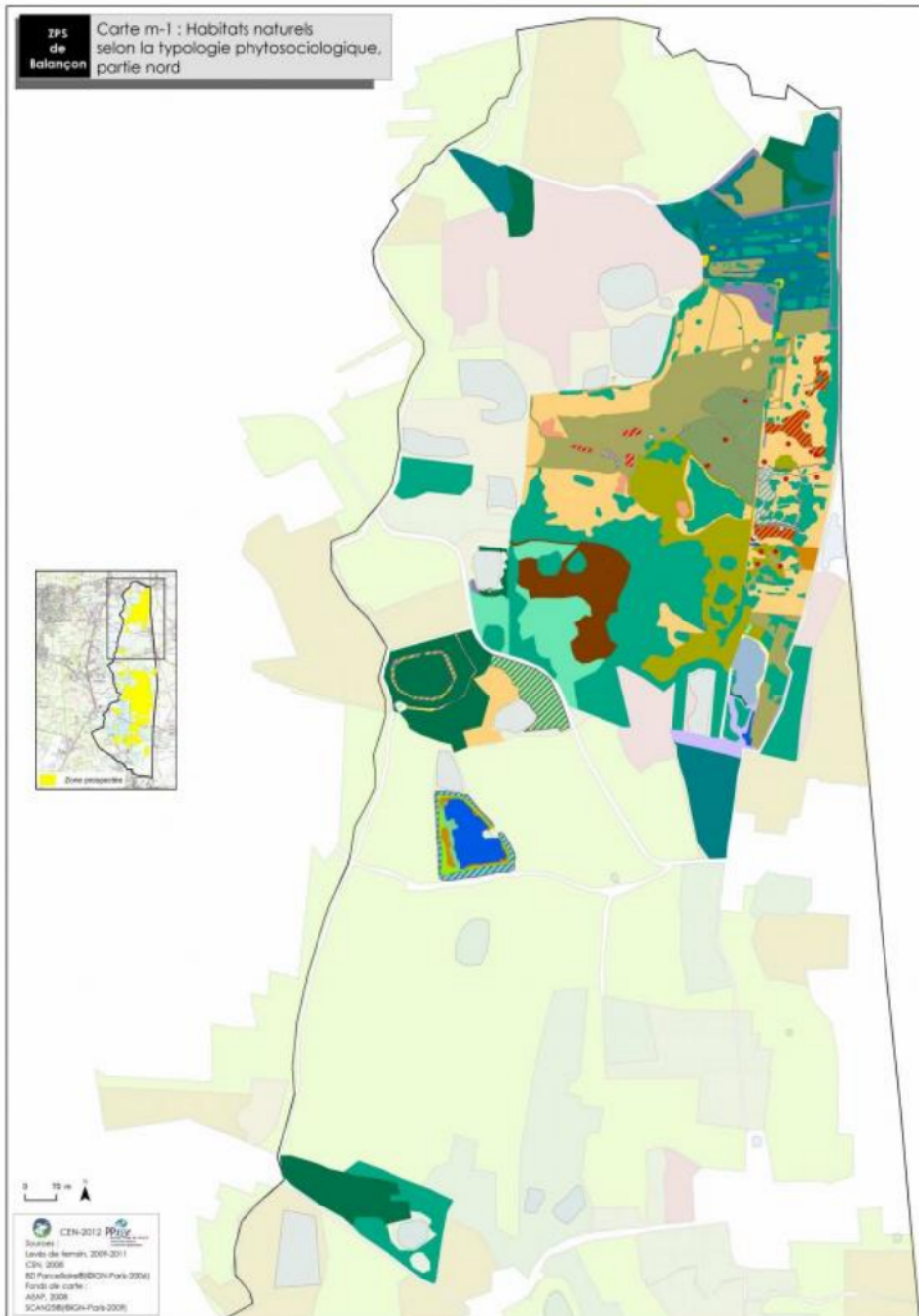


Source : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013.

Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>

Habitat d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive « Habitats »)	Code NATURA 2000	Etat de conservation de l'habitat sur le site NATURA 2000
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	3110	Favorable
Communauté à Characées des eaux oligomésotrophes basiques	3140	Défavorable inadéquat
Plans d'eau eutrophes avec végétations macrophytiques libres submergées	3150	Défavorable inadéquat
Mares dystrophes naturelles	3160	Défavorable inadéquat
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	Défavorable inadéquat
Tourbières de transition et tremblantes	7140	Défavorable inadéquat
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>	7210	Défavorable inadéquat
Végétation de bas-marais neutro-alcalins	7230	Favorable

La localisation de ces habitats sur la partie nord du site est représentée sur la carte page suivante.



PRESENCE D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE :

Le tableau suivant regroupe les différentes espèces présentes sur le site NATURA 2000 ainsi que leur état de conservation quand celui-ci est connu :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Etat de conservation sur le site NATURA 2000
Botaurus stellaris – Butor étoilé	A021	Défavorable mauvais / Favorable
Ixobrychus minutus – Blongios nain	A022	Défavorable mauvais
Nycticorax nycticorax - Bihoreau gris	A023	Défavorable mauvais
Egretta garzetta – Aigrette garzette	A026	Défavorable mauvais
Casmerodius albus – Grande Aigrette	A027	Favorable
Ardea purpurea	A029	Défavorable inadéquat
Ciconia ciconia - Cigogne blanche	A031	Défavorable mauvais/Inconnu
Platalea leucorodia - Spatule blanche	A034	Défavorable mauvais
Pernis apivorus - Bondrée apivore	A072	Défavorable mauvais
Milvus migrans - Milan noir	A073	Inconnu
Milvus milvus - Milan royal	A074	Inconnu
Circus gallicus - Circaète Jean-le-Blanc	A080	Inconnu
Circus aeruginosus - Busard des roseaux	A081	Favorable
Circus cyaneus - Busard Saint-Martin	A082	Défavorable inadéquat/Favorable
Circus pygargus - Busard cendré	A084	Inconnu
Pandion haliaetus - Balbuzard pêcheur	A094	Défavorable mauvais

Falco vespertinus – Faucon Kobez	A097	Inconnu
Falco columbarius - Faucon émerillon	A098	Inconnu
Falco peregrinus - Faucon pèlerin	A103	Inconnu
Porzana porzana - Marouette ponctuée	A119	Favorable
Grus grus - Grue cendrée	A127	Défavorable inadéquat
Himantopus himantopus - Échasse blanche	A131	Défavorable inadéquat
Recurvirostra avosetta - Avocette élégante	A132	Défavorable inadéquat
Pluvialis apricaria – Pluvier Doré	A140	Inconnu
Vanellus vanellus - Vanneau huppé	A142	
Philomachus pugnax - Combattant varié	A151	Inconnu
Gallinago gallinago - Bécassine des marais	A153	Moyenne/réduite
Gallinago media - Bécassine double	A154	Inconnu
Limosa limosa - Barge à queue noire	A156	
Limosa lapponica - Barge rousse	A157	Défavorable mauvais
Tringa glareola - Chevalier sylvain	A166	Inconnu
Larus melanocephalus – Mouette mélanocéphale	A176	Défavorable mauvais
Porzana porzana – Marouette ponctuée	A199	Défavorable mauvais
Asio flammeus - Hibou des marais	A222	Inconnu
Caprimulgus europaeus – Engoulevent d'Europe	A224	Défavorable mauvais

Alcedo atthis - Martin-pêcheur d'Europe	A229	Favorable
Luscinia svecica - Gorgebleue à miroir	A272	Favorable
Acricephalus paludicola – Phragmite aquatique	A274	Défavorable mauvais

➤ LA ZPS FR33112004 « DUNES DE MERLIMONT »

Site de la directive "Oiseaux"

• **QUALITE ET IMPORTANCE :**

La zone de protection spéciale alterne des dunes humides, des dunes blanches, des dunes grises, des dunes arborées, des dunes boisées qui permettent d'accueillir une grande diversité d'oiseaux. 80 espèces d'oiseaux se reproduisent sur le site (Bondrée apivore, râle des genêts, Engoulevent d'Europe, Pic noir), 44 espèces sont considérées comme hivernantes et 163 espèces migratrices ont été vues sur le site.

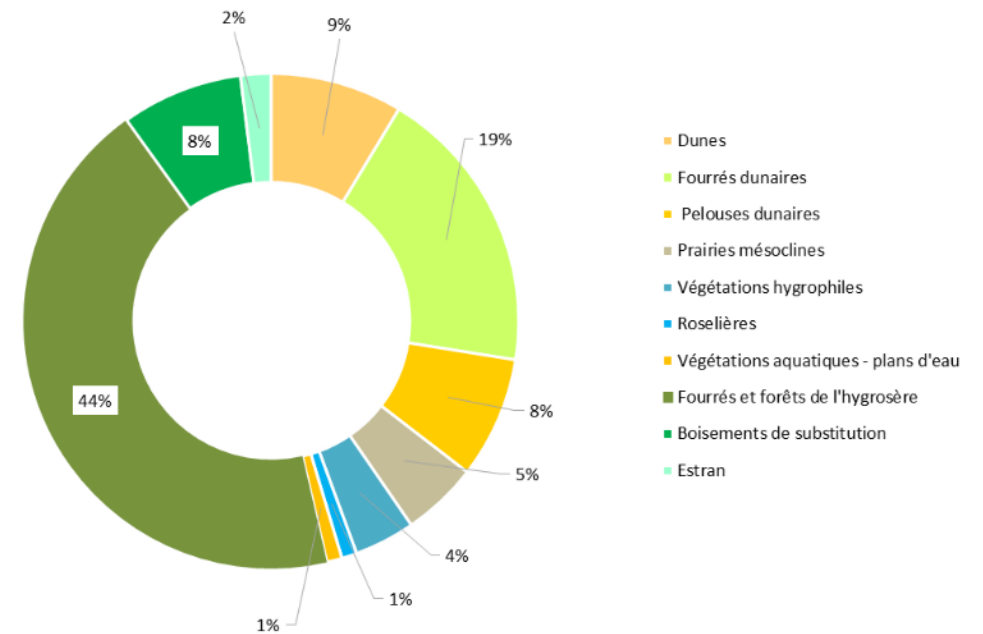
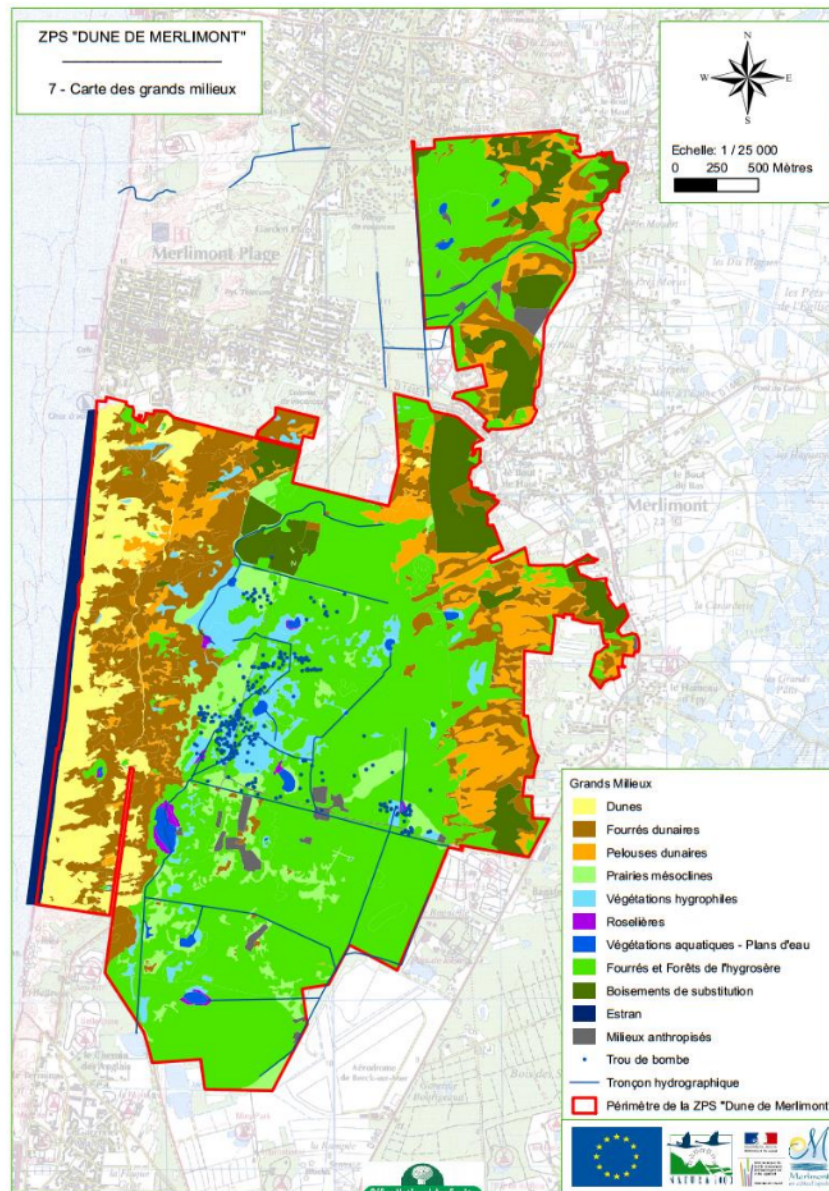
• **VULNERABILITE DU SITE :**

La vulnérabilité du site, se retrouve à travers :

- Les activités anthropiques de type chasse, pêche non autorisée dans la réserve naturelle,
- La pression anthropique due à une circulation sur les sites concernés non contrôlée,
- Les changements des conditions hydrauliques induits par l'homme qui peuvent entraîner notamment par la suite un assèchement du milieu,
- La fermeture du milieu par une gestion non adaptée favorisant l'embroussaillage.

- DIFFERENTES CLASSES D'HABITATS PRESENTS SUR LE SITE NATURA 2000 :

Le graphique et la carte suivants présentent les principaux habitats présents sur le site NATURA 2000 :



Source : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013.

Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>

- PRESENCE D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE :

Le tableau suivant regroupe les différentes espèces présentes sur le site NATURA 2000 ainsi que leur état de conservation :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Etat de conservation sur le site NATURA 2000
Botaurus stellaris – Butor étoilé	A021	Défavorable inadéquat : Effectifs et répartition limités par la rareté de l'habitat
Egretta garzetta – Aigrette garzette	A026	Bon état
Egretta alba – Grande Aigrette	A027	Bon état
Ciconia nigra - Cigogne noire	A030	Défavorable inadéquat : Espèce qui pourrait être plus présente sur le site
Ciconia ciconia - Cigogne blanche	A031	Bon état
Platalea leucorodia - Spatule blanche	A034	Défavorable inadéquat : Etat moyen
Pernis apivorus - Bondrée apivore	A072	Bon état
Circus aeruginosus - Busard des roseaux	A081	Défavorable inadéquat : L'espèce pourrait nicher
Circus cyaneus - Busard Saint-Martin	A082	Défavorable inadéquat : Le site pourrait jouer un rôle plus important encore en hivernage
Porzana porzana - Marouette ponctuée	A119	Défavorable inadéquat fragile : Effectifs et répartition limités par la rareté de l'habitat
Porzana parva - Marouette poussin	A120	Etat défavorable : mauvais état, peu de perspectives à court terme
Crex crex – Râle des genêts	A122	Etat défavorable : Mauvais état, peu de perspectives à court terme
Oedicnème criard – Burhinus oedicnemus	A133	Etat défavorable : Mauvais état, peu de perspectives à court terme
Charadrius - alexandrinus Gravelot à collier interrompu	A138	Etat défavorable : échecs de reproduction fréquents

Limosa lapponica - Barge rousse	A157	Défavorable inadéquat : Effectifs et répartition limités
Larus melanocephalus – Mouette mélanocéphale	A176	Défavorable inadéquat : L'espèce pourrait nicher de manière plus régulière
Asio flammeus - Hibou des marais	A222	Bon état
Caprimulgus europaeus – Engoulevent d'Europe	A224	Défavorable inadéquat : Espèce qui devrait pouvoir nicher sur d'autres secteurs mais qui ne le fait pas, faute d'une gestion appropriée
Pic noir – Dryocopus martius	A236	Bon état
Lullula arborea - Alouette lulu	A246	Défavorable inadéquat fragile : Effectifs et répartition limités par la surface d'habitats
Luscinia svecica - Gorgebleue à miroir	A272	Défavorable inadéquat fragile : Effectifs et répartition limités par la rareté de l'habitat
Alcedo atthis - Martin-pêcheur d'Europe	A229	Défavorable inadéquat fragile : Bon niveau de population mais l'espèce devrait pouvoir nicher
Acricephalus paludicola – Phragmite aquatique	A274	Défavorable inadéquat fragile : Effectifs et répartition encourageants, mais limités par la rareté de l'habitat

5.4 EVALUATION DES EFFETS PRÉVISIBLES DU PROJET DE PLU SUR LES HABITATS ET ESPÈCES DES SITES NATURA 2000

Afin de quantifier les incidences, l'analyse s'est fondée sur les surfaces d'habitats détériorées à l'échelle des sites Natura 2000 ainsi que sur l'état de conservation et les dynamiques de végétation par entités d'habitats.

Concernant les espèces, c'est l'altération de leurs conditions de vie qui a été prise en compte en étudiant l'évolution de leur habitat. Ainsi, on peut considérer comme dégradation le classement en zone urbaine ou en zone à urbaniser ou bien d'éventuels déclassements d'Espaces Boisés Classés, création d'emplacements réservés...

Sont considérées comme des incidences également le classement en zone naturelle...

L'évaluation des incidences Natura 2000 doit permettre d'établir si les effets prévisibles du projet sur les sites Natura 2000 sont significatifs ou non au regard des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

5.4.1 INCIDENCES DU PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables expose le projet d'urbanisme de la ville pour les 15 à 20 ans à venir. D'après le constat issu du diagnostic qui a mis en évidence l'influence néfaste, peu contrôlée du développement du Touquet – Paris-Plage dans les années 1990-2000 sur la conservation des milieux naturels et paysagers remarquables, un axe 2 a été dédié aux problématiques environnementales. Le premier objectif de cet axe du PADD s'intitule ainsi « préserver et mettre en valeur les espaces de nature : Le Touquet, au cœur d'espaces naturels exceptionnels ».

Ces grandes orientations affirment la volonté de préserver l'environnement et impactent notamment les zones Natura 2000 en promouvant :

- **Les milieux naturels et des espèces associées qui font l'identité de la ville** : cherche à maintenir, restaurer et développer les réseaux de biodiversité au sein du territoire en s'appuyant les opérations de gestion déjà menées en faveur de la biodiversité, en restaurant le maillage écologique dunaire, en sensibilisant la population à la richesse du territoire
- **Le soulignage du réseau hydrographique pour redessiner le lien entre le Touquet et l'eau** : vise à définir des limites à l'urbanisation tout en travaillant la qualité des interfaces, à instaurer des coupures vertes d'urbanisation qui s'appuient notamment sur les dunes aboutissant à la baie de Canche. Cela permet ainsi de favoriser des corridors de biodiversité en relation avec les sites Natura 2000 et le reste du territoire.
- **L'amélioration des dispositifs de gestion de l'eau dans un souci d'amélioration de la qualité des eaux et du respect des mécanismes de la nature** : cherche à protéger la ressource et sa qualité écologique pour participer à son renouvellement, la préservation de la biodiversité tout en réduisant les risques d'inondation et ce, par plusieurs mesures : renforcement de la gestion alternative des eaux pluviales, gestion des eaux pluviales à la parcelle....

5.4.2 INCIDENCES DES OAP

Plusieurs OAP impactent les secteurs Natura 2000. Elles concernent cependant pour la plupart des secteurs qui sont déjà urbanisés ou anciennement industrialisés.

Les OAP sur le secteur de Quentovic et de l'Hermitage, concernent des zones déjà urbanisées ou ayant un zonage prévu à l'urbanisation qui s'inscrivent sur une faible portion à proximité immédiate de zones protégées. Toutefois, les mesures prescrites dans ces secteurs OAP visent à l'amélioration de la qualité environnementale globale des secteurs concernés.

En effet, la volonté d'opérer une reconquête paysagère et écologique sur ces secteurs par une valorisation des espaces paysagers déjà présents, un renforcement de la trame verte et dunaire le long des avenues et dans tout aménagement d'espaces publics, est un axe clairement affiché dans ces deux OAP. Ainsi aux abords de la Canche, l'intégration paysagère des zones urbanisées est clairement inscrite.

Sur le secteur du **quartier de l'aéroport**, l'OAP vise à renouveler ce secteur aéronautique, industriel et artisanal vers une zone à vocation mixte habitat, tertiaire et activités commerciales. Elle met en exergue la nécessité de gestion des interfaces avec le secteur d'intérêt écologique, pour respecter la fragilité des espaces écologiques de type dunaire existant et en cours de reconstitution sur le secteur de l'aéroport mais également avec les prairies méso hygrophiles (semi-humide/zone humide) relevées sur le territoire de la ville du Cucq aux abords de la zone artisanale.

L'OAP du front de mer, sur cet espace fortement sollicité durant les dernières décennies par l'urbanisation et possédant des problématiques liées aux activités touristiques, l'OAP vient renforcer l'attractivité de ce secteur tout en préservant les espaces sensibles, en renforçant la trame dunaire, en accompagnant le partage de l'espace public entre tous les modes de déplacement, tout en favorisant les modes doux.

Ces OAP ont des incidences positives sur les secteurs Natura 2000. Elles viennent en effet renouveler une urbanisation existante vers plus de qualité environnementale qui permettra de renforcer la continuité écologique dunaire.

L'OAP de la trame verte et bleue qui s'inscrit sur tout le territoire vise à assurer le maintien des continuités écologiques, à protéger les espaces écologiques naturels caractéristiques du territoire que sont le bocage et les zones humides, et à découvrir de nouveaux éléments de la trame verte. L'OAP est donc très favorable au secteur Natura 2000 puisqu'elle crée les conditions de sa bonne conservation en mettant en exergue et en favorisant les continuités écologiques du territoire.

SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS ENGENDRÉS PAR D'ÉVENTUELLES MODIFICATIONS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT ET PLUS PARTICULIÈREMENT SUR LES SITES

NATURA 2000

L'artificialisation d'une surface représente différents impacts directement sur cette surface elle-même, ou indirectement sur des espaces situés à proximité.

- **SITE NATURA 2000 ET ZNIEFF**

Les sites Natura 2000 et les ZNIEFF ont été systématiquement évités afin de ne pas engendrer d'impact direct de destruction ou d'altération des habitats et des espèces.

- **HABITATS D'IC ET HABITATS D'ESPECES HORS SITE N 2000.**

Ont également été préservés, les habitats d'intérêt communautaire hors site N2000 mais également les habitats d'espèces hors site (exemple : prairies humides pouvant constituer une partie de l'habitat des oiseaux de la ZPS) afin de ne pas générer d'impacts indirects tels que la réduction de l'habitat ou le blocage d'échanges génétiques, d'individus, de semences, etc.

- **ZONES HUMIDES**

Les zones humides ne seront pas artificialisées afin d'éviter l'impact direct de destruction de leurs fonctionnalités (quantité et qualité de ressource en eau, biodiversité de faune et de flore) comme l'impact indirect sur les zones humides environnantes par le vecteur de l'eau.

Type d'impact	Impact attendu	Localisation	Mesure apportée
Direct	Altération des fonctionnalités des zones humides (physicochimie, qualité et quantité de la ressource en eau, biodiversité)	Prairie à orchidée, prairies humides	Pas d'artificialisation en zone humide
	Destruction directe d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire au sein d'un site 2000	Sites N2000	Pas d'artificialisation au sein d'un site N2000

	Destruction directe d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire hors d'un site 2000	Secteur aéroport Ouest	Réduction de l'emprise, évitement des habitats typiques et les mieux conservés
		Prairie à orchidée	Préservation de la prairie, pas de modification de son fonctionnement
	Impact sur le patrimoine naturel (faune & flore)	ZNIEFF	Pas d'artificialisation en ZNIEFF
Indirect	Altération des fonctionnalités des zones humides environnantes	Zones humides environnantes (estuaire, znieff, ...)	Pas d'artificialisation en zone humide
	Perte d'habitat pour des espèces qui occupent les sites N 2000 environnants	Secteur prairies humides (concerne les oiseaux de la ZPS estuaire)	Pas d'artificialisation, préservation, pas de modification du fonctionnement des prairies humides
		Secteur prairie à orchidée (habitat d'intérêt communautaire)	Préservation de la prairie
	Blocage des dynamiques d'échanges entre les sites N2000 et les habitats et espèces d'IC hors site	Front de mer	Création de corridors entre les sites, au sein de la zone urbaine (impact positif)
		Prairie à orchidée	Préservation de la prairie et de son fonctionnement
		Secteur aéroport Ouest	Réduction de l'emprise, évitement des habitats typiques et les mieux conservés

- CONCLUSION

Les impacts sur les sites Natura 2000, les ZNIEFF, les zones humides, les habitats d'espèces et les milieux d'intérêt communautaires hors site N2000 est évité par le travail d'évaluation du PLU : exclusion de certaines surfaces abritant de tels enjeux et réduction des emprises.

5.4.3 INCIDENCES DU ZONAGE ET DU RÈGLEMENT

En marge des secteurs Natura 2000, les modifications concernent surtout la mise en conformité avec les dispositions de la loi Littoral.

➤ AUX ABORDS DE LA BAIE DE CANCHE :

- Renforcement de la protection le long de la baie par l'intégration complète en zone N du secteur de l'hippodrome, et de l'aéroport, rendant impossible toute nouvelle construction hormis les structures légères. Ces secteurs étaient initialement dédiés aux équipements sportifs pouvant permettre la construction à destination sportif, hôtelier ou restauration mais dans une dimension contrainte du fait de la limite de l'EPR, loi littoral et validé sous établissement d'une étude d'impact sur le milieu
- Sur le site classé de la pointe Nord du Touquet, deux secteurs 12NA et 33NA ont été supprimés. Ils sont désormais inclus dans le secteur NL dédié aux espaces naturels remarquable, caractéristiques du littoral.
- Au niveau du centre nautique, de par son caractère urbanisé et artificialisé, un classement en zone Ne a été retenu. Le choix de ce zonage permet de maintenir la vocation naturelle première du site tout en permettant la poursuite d'une pratique sportive et de l'ajustement des besoins en termes de superstructure. Ainsi bien que permettant des constructions, le règlement de la zone les encadre dans leur volumétrie (max 30% existant). Leur aspect est réglementé par ailleurs dans l'AVAP, dans un objectif de limitation des impacts sur les espaces naturels et les paysages.

Le bassin servant de mise à l'eau pour les kayaks notamment est intégré au périmètre du site NATURA 2000 « baie de Canche et couloir des 3 estuaires » car faisant partie intégrante de la zone de balancement des marées (estrans) offrant ainsi des habitats favorables aux invertébrées sources de nourriture pour la faune aquatique et avifaune. Inscrit dans la zone NE, il est à noter que ceci n'impact pas de manière supplémentaire l'espace dans la mesure où une des menaces pouvant l'affecté est la mauvaise gestion des effluents, problématique résolue de par une obligation de raccordement au réseau d'assainissement de tous bâtiments.

Les autres menaces pouvant peser sur cet espace sont surtout liées à la gestion même du site et la sensibilisation du public.

- Le secteur des jardins familiaux dispose d'une protection bien supérieure par un passage de la zone 32NA dans lequel une urbanisation était envisageable à un secteur N où seuls les structures légères de types abris de jardins sont envisageables.
- au niveau de la zone de l'aéroport, réduction de la zone UHa du POS et passage du reste en zonage N ou NL avec protection EBC au PLU

L'évolution du zonage sur cette section peut donc être considérée comme positive. Le zonage naturel est affirmé, le caractère de loisirs et de protection des abords de la baie de Canche est affirmé. La suppression d'une zone Na, la réduction de la zone Uha à proximité de la baie et leur passage en zone naturelle vient renforcer la protection du site.

Toutefois dans le cadre de l'OAP Quartier de l'aéroport, le projet, de par son envergure, fera l'objet d'une étude d'impact qui en déterminera précisément les incidences sur ce secteur.

- Du côté des Espaces Boisés Classés, l'évolution du classement est neutre. En effet, les surfaces d'EBC déjà existantes au POS sont maintenues dans le PLU mais la protection des espaces naturels a été renforcée par la définition d'espaces naturels remarquables ainsi que d'espaces verts protégés et d'espaces paysagers protégés au titre des articles L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme.

➤ AU NIVEAU DU CENTRE-VILLE - FRONT DE MER :

- Sur le site classé de la pointe Nord du Touquet, deux secteurs 12NA et 33NA ont été supprimés. Ils sont désormais inclus dans le secteur NL dédié aux espaces naturels remarquables, caractéristiques du littoral en dehors du secteur destiné au centre nautique qui est maintenu en zone UI dédiés aux équipements sportifs. Toutefois ce secteur est en grande partie inclus dans la bande des 100 mètres liée à la loi littoral ce qui réduit très fortement les potentialités de construction.
- Définition de cœur d'îlots imposant la protection de zone de respiration dans le centre-ville.
- Dans le secteur UA et les sous-secteurs associés, l'imperméabilisation du sol est réduite par le biais de l'obligation de surface de pleine terre dans les espaces laissés libres de construction et devant être végétalisés et par la maîtrise de l'emprise au sol des constructions.

L'évolution du zonage peut être considérée comme positive. Sur le secteur du centre-ville, l'inscription d'un périmètre de mixité fonctionnelle au titre de l'article L151-16 valorisera la qualité paysagère et environnementale du secteur. Le zonage précédent valorisait peu les espaces verts ainsi que les cœurs d'îlots. Le PLU identifie désormais ces secteurs et le zonage vise à leur protection par le biais pour les espaces verts communaux hors EBC et Espaces naturels remarquables par leur reconnaissance comme espace paysagers protégés au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme. Ainsi, si ces espaces ne sont pas en interface directe avec les secteurs classés Natura 2000, ils participent à créer des réservoirs de biodiversité et participe pleinement à la trame verte de la ville.

➤ LE LONG DU LITTORAL EN AVAL DU CENTRE-VILLE SECTEUR DES DUNES :

- Des secteurs NA relatifs à la présence d'habitat par lotissement qui existaient ont été supprimés. Ils sont désormais inclus dans le secteur NL avec protection par EBC.
- Les zones UD, UDa et UE, peu densifiables, sont maintenues et rassemblées en secteur UD avec sous-secteurs. Dans ces secteurs, l'imperméabilisation du sol est réduite par le biais soit de l'augmentation des surfaces d'espaces verts, des zones de pleine terre et/ou d'une réduction de l'emprise au sol des constructions.

- Les zones 31ND, 41 NA et 31NA plus ou moins directement liées au golf ont été rassemblées en une zone N qui permet de restreindre l'urbanisation mais aussi l'impact sur les espaces naturels et paysagers en limitant la hauteur des bâtis, exigeant l'usage de matériau permettant l'intégration paysagère de la construction, renforcé par ailleurs par l'AVAP. Cette zone est par ailleurs encadrée par un secteur NL et un classement des espaces en EBC, ne permettant pas d'extension de cet équipement vers les espaces inscrits au site NATURA 2000.

Sur cette section, les évolutions du zonage sont positives. Aux alentours du site NATURA 2000 *des dunes et marais arrière-littoraux de la Plaine Maritime Picarde*, des zones à urbaniser ont été supprimées et la zone urbaine a été réduite au profit des zones naturelles, de type espaces naturels remarquables. Les secteurs urbanisables conservés font l'objet d'un zonage spécifique permettant la bonne conservation des qualités environnementales et paysagères du site avec notamment la réduction de la constructibilité.

Plus généralement, le zonage proposé permet d'illustrer le lien entre le massif dunaire et le secteur du golf dont l'entretien actuellement pratiqué favorise le maintien de milieux ouverts tels qu'inscrits dans le DOCOB du site NATURA 2000 « Dunes et marais arrière littoraux de la Plaine Maritime Picarde ». Les îlots inscrits en zone NL montre une valeur écologique certaine présente sur le golf et à maintenir.

Enfin, il faut ajouter que les éléments remarquables que sont le maillage dunaire, les noues et les alignements boisés sont protégés sur tout le territoire et font l'objet d'une trame applicable au zonage du PLU au titre de l'article 151-23 du Code de l'Urbanisme.

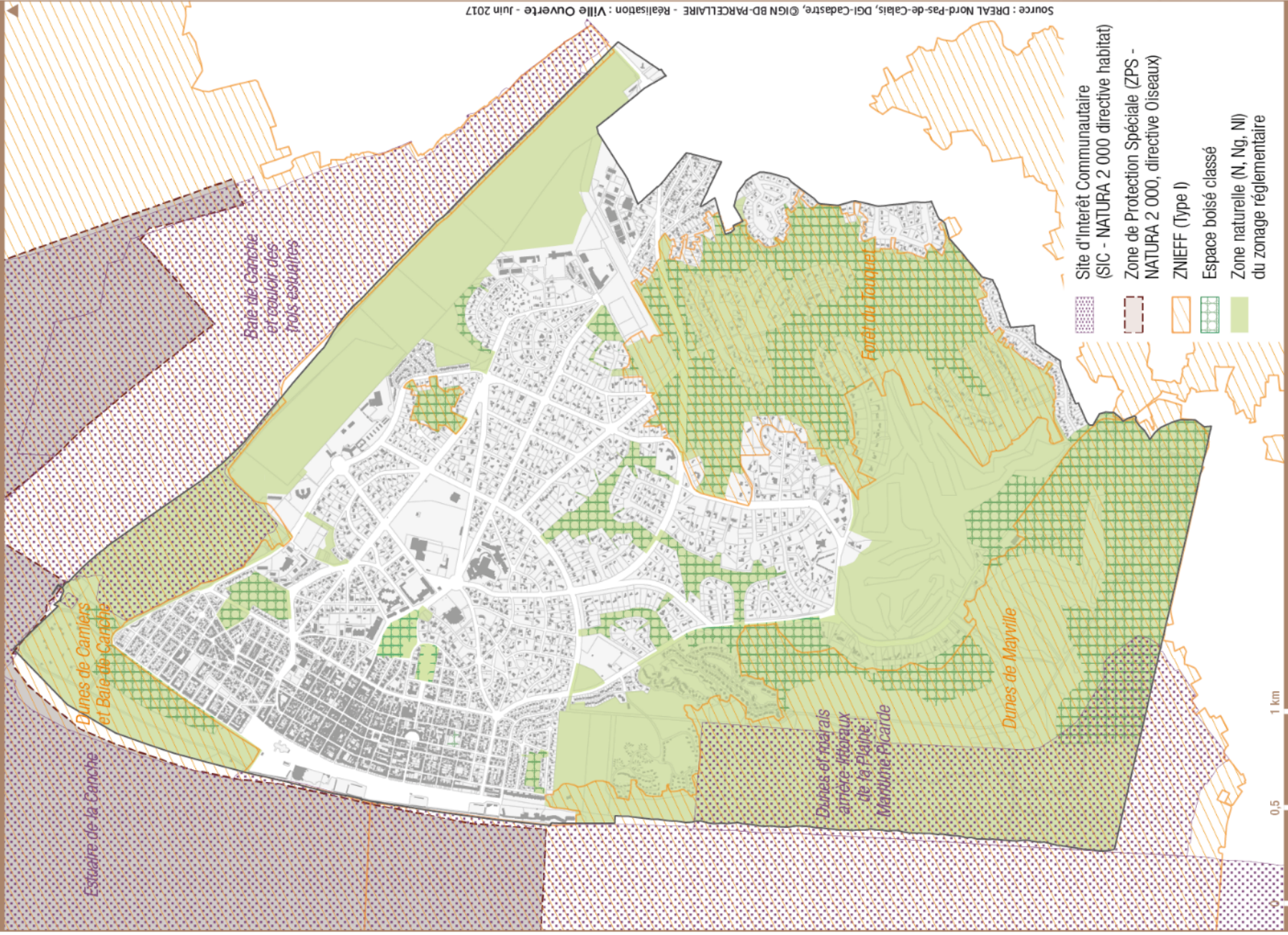


Maintien d'îlots naturels au cœur du golf
(boisement et milieux dunaires ouverts)

Dépressions dunaires en lisières de forêts

(Source : ville du Touquet)

INCIDENCES DU ZONAGE SUR LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS



5.4.4 CONCLUSION DES INCIDENCES PAR RAPPORT AUX ENJEUX DES SECTEURS NATURA 2000

Les impacts du PLU sur les secteurs Natura 2000 sont ainsi plutôt positifs. En effet, le maintien du zonage N et son renforcement par la définition d'espaces naturels au titre de la loi littoral sur tout le périmètre protégé, la création de nouveaux Espaces Boisés Classés, la prise en compte de la présence des sites dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation, la réduction des zones à urbaniser et des droits à construire sur le bâti existant dans les secteurs situés à proximité sont quelques-unes des mesures qui conduisent à réduire l'influence négative aujourd'hui exercée sur ces secteurs. Ainsi, le PLU participe à réduire l'imperméabilisation, améliorer la qualité de la ressource eau, favoriser le développement d'une trame verte, dunaire et bleue, favoriser une urbanisation maîtrisée... Autant d'impacts positifs pour participer à la préservation des habitats naturels et d'espèces répertoriés au titre de Natura 2000.

6 Indicateurs de suivi

Le tableau ci-après liste, pour les différentes thématiques environnementales étudiées, une première série d'indicateurs identifiés comme étant les plus pertinents et les plus aisés à mettre en place par la commune pour le suivi de l'état de l'environnement du territoire communal, en fonction des enjeux environnementaux du territoire et des impacts potentiels définis précédemment. Cela permettra de mettre en évidence des évolutions en termes d'amélioration ou de dégradation de l'environnement de la commune, sous l'effet notamment de l'aménagement urbain, du tourisme.

D'autre part, les données sont disponibles le plus souvent auprès des collectivités locales ou des sources institutionnelles diverses (CCMTO - Préfecture - Agence de l'eau...).

La commune devra réaliser un état zéro de ces indicateurs à l'approbation du PLU qui servira de référentiel pour les évaluations suivantes.

La périodicité du renseignement des indicateurs est variable selon la nature des données et peut se faire annuellement, simultanément à l'évaluation annuelle de l'AGENDA 21 de la commune.

La majorité des indicateurs ont été présentés dans le chapitre « Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation ». Afin de faciliter la lecture et l'utilisation des indicateurs, ils sont récapitulés dans le tableau ci-après :

THEMATIQUES	INDICATEURS	ETAT ZERO – Année de Référence	SOURCE DE LA DONNEE
Milieux naturels et biodiversité			
Faune/flore / habitats	Surface de milieux remarquables réglementaires (ha)		Commune
	Surfaces et ratio de zones naturelles inscrites au PLU		Commune
	Surfaces et ratio d'espaces verts/habitant		Commune
Zones humides	Surface de zones humides (ha)		SAGE
	Surface de zones humides concernées par des zones U (ha)	0	Commune
Haies et Bois	Surface boisée non urbanisé (ha)		Commune
Trame Verte et Bleue	Nombre d'opérations de reconquête de la continuité écologique		Commune
	Linéaire de voie avec aménagement paysager		Commune

THEMATIQUES	INDICATEURS	ETAT ZERO – Année de Référence	SOURCE DE LA DONNEE
Ressources			
Assainissement	Nombre d'ouvrage de gestion alternative des EP sur domaine publique		Commune
	Linéaire de fossés, noues sur domaine publique (km)		Commune
	Nombre de projets ayant mis en place une gestion alternative des eaux pluviales		Commune – Agence de l'eau
	Charge maximale reçue sur la station d'épuration (moyenne de la semaine de pointe – DBO5) (Kg/j et EH)		Rapport annuel Délégués
	Evolution de la qualité de l'eau superficielle et souterraine		CLE - SAGE de la Canche
	Evolution de la qualité de l'eau de baignade	Insuffisant	http://baignades.sante.gouv.fr
Eau potable	Volume d'eau prélevé pour l'AEP (m3/an)		Communes + Rapport annuel Délégués
	Consommation d'eau estivale de pointe (m3/j)		Commune + Rapport annuel délégués
Consommation d'espace	Densité moyenne (habitants/m ²)	292,3	INSEE 2013
	Rythme de construction (logements neufs / an)		Commune
	Surface utilisée pour l'urbanisation (ha) (habitat, équipement, économique)	758,4	Corine Land Cover 2012
Energies			
Energies	Nombre de bâtis rénovés		Commune
	Nombre de projet ou d'opération labélisé ou certifié réalisé		Commune
	Puissance moyenne par point lumineux sur l'éclairage public (W/pt)		Commune
	Nombre d'installation d'énergies renouvelables		Commune
	Moyenne de consommation électrique/gaz par m ² de SDP communale		Commune

THEMATIQUES	INDICATEURS	ETAT ZERO – Année de Référence	SOURCE DE LA DONNEE
Pollutions et nuisances			
Qualité de l'air Nuisances sonores	Nombre emplois sur la commune	3729	INSEE 2013
	Flux domicile –travail sortant (pers/j)	510	INSEE 2013
	Flux domicile –travail dans la ville (pers/j)	799	INSEE 2013
	Linéaire de voies douces créées (km)		Commune
	Nombre de zones apaisées en centre-ville		Commune
	Linéaire concerné par une nuisance sonore (km)	3,1 -	Commune / Préfecture Pas-de-Calais
	Nombre de construction à vocation d'habitat en zone de nuisances sonores		Commune
	Suivi du flux de véhicules sur les axes principaux (véhicule/j)		Commune - Département
Risques majeurs			
Risques industriels et technologiques	Linéaire concerné par un risque de TMD (km)	2,5	Concessionnaire – Préfecture
	Nombre de sites et sols potentiellement pollués	25	Base de données BASIAS et BASOL
Risques naturel	Nombre de parcelles construites en zone inondable/submersion marine		Commune
	Nombre de sinistres déclarés sur la ville		Commune

THEMATIQUES	INDICATEURS	ETAT ZERO	SOURCE DE LA DONNEE
Cadre de vie/Paysages			
Population	Nombre d'habitants	4473	Commune - INSEE
Habitat	Part de résidences principales (%)	20,5	INSEE
	Part de résidences secondaires (y compris logements occasionnels) (%)	77.7	INSEE
	Taux de logements locatifs (%)	36.9	INSEE
	Taux logements vacants (%)	1,8	INSEE
Paysage et patrimoine bâti	Nombre de propriétés protégées au titre de l'AVAP		Commune
	Sites inscrits et classés à l'inventaire des sites	1	Commune - préfecture
	Surfaces d'espaces urbains requalifiés		Commune
Déchets	Evolution de la part de déchets recyclés		CCMTO + Commune + Rapport annuel délégués
	Production d'ordures ménagères non recyclables (kg/hab/an)	531	CCMTO + Commune + Rapport annuel délégués
	Volume total de déchets produits (tonnes)	2449	CCMTO + Commune + Rapport annuel délégués

7 Méthodologie appliquée pour la réalisation de l'évaluation environnementale

7.1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement a été élaboré en parallèle du diagnostic environnemental. Ce document a été organisé selon les différentes thématiques environnementales du secteur du Touquet : les milieux naturels et la biodiversité, les ressources (l'eau et l'usage des sols), les énergies (consommations et productions), les pollutions et nuisances, les risques majeurs et le cadre de vie et les paysages.

7.1.1 BIBLIOGRAPHIE

L'ensemble des données disponibles a été collecté auprès des communes, de la communauté de communes et des différents acteurs institutionnels présents sur le territoire :

- SCoT du Montreuillois,
- SRCE Nord-Pas de Calais,
- Loi Littoral
- SDAGE Artois-Picardie,
- SAGE de la Canche,
- Service de l'eau potable, compétence distribution et production,
- SRCAE Nord-Pas de Calais,
- Service d'élimination des déchets et assimilés – rapport annuel 2012,
- Porter à connaissance concernant les aléas de submersion marine,
- ...

Cette étape a permis d'avoir un premier aperçu du territoire pour mieux cibler les investigations de terrain.

7.1.2 INVESTIGATIONS TERRAIN

La visite de site, réalisée début mai par l'écologue Basile Martin, a permis de préciser les caractéristiques environnementales du secteur comme les caractéristiques des

zones humides et des milieux protégés mais aussi de compléter certaines informations.

Ces investigations de terrain ont eu comme méthode de :

- Procéder à une visite de terrain en période favorable à l'expression des habitats et de la végétation
- Visiter principalement les parcelles sur lesquelles une modification importante est envisagée et avec un impact potentiel sur l'espace naturel
- Relever les habitats et la végétation sur ces secteurs
- Relever les liens fonctionnels avec les sites NATURA 2000 et les ZNIEFF à proximité.

7.1.3 RÉUNION

Un comité de suivi a été organisé dans le but s'accorder avec la ville sur les enjeux environnementaux et de présenter la démarche de l'évaluation environnementale. Cette réunion s'est faite sous forme d'échanges avec les élus de la ville afin de nourrir le projet de leur vision de la ville. Les objectifs étaient donc :

- Le rappel des grands thèmes environnementaux
- Le rappel de l'état initial de l'environnement
- Un débat autour des enjeux environnementaux pour les enrichir
- L'explication de la démarche d'évaluation environnementale
- La définition des grands secteurs de projet

Cette réunion a donc permis de confronter les questions environnementales avec ceux qui vivent la ville au quotidien pour adapter au mieux le projet.

7.2 JUSTIFICATION DES CHOIX

Une analyse des choix adoptés a été réalisée par la confrontation des enjeux environnementaux identifiés précédemment avec le projet communal et en fonction de la marge de manœuvre du PLU sur ces sujets afin de s'assurer de la conformité du projet avec l'environnement.

7.3 INCIDENCES ET MESURES COMPENSATOIRES

7.3.1 ANALYSE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

L'évaluation des impacts du projet du PLU sur l'ensemble du territoire communal a été effectuée pour chaque thématique traitée dans le diagnostic selon plusieurs échelles :

- L'analyse du PADD,
- L'analyse des OAP
- L'analyse du règlement et du zonage,
- L'analyse détaillée des grands projets d'aménagement de la commune
- L'analyse détaillée des zones Natura 2000

L'analyse a été réalisée en confrontant les enjeux environnementaux aux différentes étapes de l'élaboration du PLU. La ville ne comprenant pas de zones ouvertes à l'urbanisation, une étude détaillée a été réalisée à l'échelle des grands projets urbains dans le but de confirmer la prise en compte des enjeux environnementaux dans leur définition. La même démarche a été suivie concernant les zones Natura 2000.

Pour faciliter la lecture de l'évaluation, chaque partie comporte une synthèse sous forme de tableau.

L'analyse des impacts du PADD a fait l'objet d'une classification en 4 niveaux :

- Les **impacts très positifs** pour l'environnement qui permettent sa préservation mais aussi sa mise en valeur.
- Les **impacts positifs** pour l'environnement qui permettent sa préservation et n'ont pas d'impacts négatif mais ne permettent pas explicitement sa mise en valeur.
- Les **impacts négatifs** pour l'environnement qui ne le dégradent pas directement mais peuvent être nuisibles à long terme
- Les **impacts très négatifs** pour l'environnement entraînant une dégradation de celui-ci.

Cependant aucun n'impact n'a d'effet irréversible au point de devoir modifier drastiquement le projet.

7.3.2 ANALYSE À L'ÉCHELLE DES SECTEURS DE GRANDS PROJETS

Pour chaque grand projet, une évaluation des impacts a été effectuée en détaillant :

- Le contexte du lieu
- Les préconisations émises en fonction du lieu et de ses spécificités environnementales
- Le projet
- Ses incidences positives et négatives
- Les mesures prises dans le PLU pour réduire les incidences négatives

7.4 SUIVI ET ÉVALUATION

L'analyse des impacts à long terme induits par le PLU sera réalisée grâce à la mise en place d'indicateurs d'évaluation définis dans le document.

7.5 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Il présente la synthèse de l'ensemble des éléments développés dans l'évaluation environnementale.

8 Résumé non technique de l'évaluation environnementale

Afin de faciliter l'analyse de l'évaluation environnementale, un résumé non technique est rédigé. Il reprend les principales conclusions de l'évaluation qui ont conduit à définir le projet de PLU :

- L'état initial de l'environnement et les enjeux qui en découlent au regard de la sensibilité des thématiques environnementales,
- Le diagnostic des secteurs susceptibles d'être touchés de manière notable par le PLU,
- Les incidences et mesures du PLU relatives aux impacts positifs et négatifs sur l'environnement,
- Le suivi environnemental.

8.1 ETAT INITIAL ET DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

8.1.1 RAPPELS DES THÉMATIQUES ABORDÉES

- Le milieu physique et naturel : topographie, géologie, contexte climatique, réseau hydrographique, qualité des eaux, gestion de la ressource en eau, synthèse des inventaires et protection du patrimoine naturel, présentation des sites Natura 2000, zones humides et corridors écologiques.
- Les ressources naturelles et leur gestion : eau potable, eaux usées, eaux pluviales, sols et sous-sols, déchets et énergie.
- Cadre de vie : nuisances sonores, risques et paysage.

8.1.2 SENSIBILITÉS

Afin de synthétiser puis hiérarchiser les enjeux environnementaux du territoire du Touquet, les thèmes listés précédemment ont été regroupés de la manière suivante :

- **Milieus naturels et biodiversité** : Habitat et espèces remarquables, Protection des espaces en réseaux cohérents, Gestion des espaces naturels
- **Ressources** : Gestion de l'eau, Usages du sol
- **Energies** : Consommation / Emission, Production
- **Pollutions et nuisances** : Qualité de l'eau, Qualité des sols, Qualité de l'air, Nuisances liées au bruit
- **Risques majeurs** : Risques naturels, Risques technologiques
- **Cadre de vie/paysages** : Paysage, Patrimoine, Accès à la nature, Déplacements, Déchets

La proposition de classement des enjeux a été définie suivant le niveau d'exigence de la réglementation en vigueur au regard de la protection des milieux naturels et de l'environnement en général. Les enjeux ont été classés selon leur sensibilité (il est ici sous-entendu la sensibilité de l'enjeu vis-à-vis des aménagements futurs).

Impact sur l'environnement si ces enjeux ne sont pas mis en œuvre :

Négative
Neutre
Positive

Etat initial de l'Environnement		Sensibilité par rapport à l'environnement
Thématiques	Éléments d'analyse	
Milieux Naturels et Biodiversité		
Habitat et espèces remarquables	Diversité des habitats : humides, forestiers, dunaire, littoraux...	
Protection des espaces en réseaux cohérents	Nombreuses protections : loi Littoral, Natura 2000, ZNIEFF, Conservatoire du Littoral, EBC	
Gestion des espaces naturels	Actions du comité de la baie de Canche et actions communales : gestion différenciée...	
Ressources		
Gestion de l'eau	Contrat de bassin versant ; SAGE élaboré ; contrat de Baie	
Usages du sol	Consommation des terres naturelles en stabilisation depuis 2006	
Energies		
Consommation / Emission	32MWh/an par foyer en 2015 (+2%) et supérieur consommation France ; 83.6% de Co2 émises en 2010 issu de l'habitat et des transports sur la CC	
Production	Potentiel d'énergie solaire	
Pollutions et nuisances		

Qualité de l'eau	Masse d'eau superficielle classée au SDAGE en bon état écologique malgré plusieurs menaces : pics de pesticides...	
Qualité des sols	Pollutions agricoles dues à d'ancienne activité économique	
Qualité de l'air	Pollution issues majoritairement des transports et des habitations – Situation côtière favorise l'évacuation des polluants	

Etat initial de l'Environnement		Sensibilité par rapport à l'environnement
Thématiques	Éléments d'analyse	
Nuisances liées au bruit	Classement des voies routières, PEB pour l'aéroport	
Risques majeurs		
Risques naturels	Plusieurs risques naturels identifiés mais qui restent limités : inondation, submersion marine,	
Risques technologiques	TMD et ICPE	
Cadre vie / Paysages		
Paysage	Perspectives paysagères nombreuses, diversité des entités paysagères	
Patrimoine	Protection patrimoine bâti naturel, ZPPAUP, site classé	
Accès à la nature	Des espaces verts urbains, périurbains et littoraux, Gestion différenciée des espaces	
Déplacements	Diversité des modes de déplacements	
Déchets	Collecte sélective porte à porte et BAM complémentaires	

8.1.3 DÉFINITION ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ISSUS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Au regard du diagnostic environnemental réalisé précédemment, les enjeux cibles environnementaux sur le territoire du Touquet-Paris-Plage sont les suivants :

- La préservation des espaces naturels remarquables, du patrimoine bâti et paysager et le renforcement des corridors écologiques
 - Poursuite de la protection des habitats - Renforcer la sensibilisation
 - Maintien les espaces protégés et des corridors
 - Maintien d'une végétalisation importante de la ville
 - Poursuite des actions de mise en valeur et de la création de nouveaux espaces
- La limitation de la consommation foncière
 - Limitation de l'extension de l'urbanisation et la consommation des terres naturelles
- La préservation des espaces naturels remarquables, du patrimoine bâti et paysager et le renforcement des corridors écologiques
 - Préservation et développement les perspectives paysagères
 - Maintien les protections et la mise en valeur des sites patrimoniaux
 - Conservation de l'esprit « Ville jardin »
- La préservation de la ressource en eau
 - Poursuite des actions pour maintien du bon état écologique
 - Améliorer la qualité des eaux de baignade et de la Canche
 - Poursuite des actions pour la gestion de l'eau et les intensifier pour une meilleure qualité des eaux
- La réduction des consommations d'énergie, des émissions de GES et le développement de modes de production d'énergies alternatives
 - Réduction les besoins en énergie : agir sur le bâtiment et les déplacements
 - Développement des filières d'EnR
 - Développement des modes de déplacements doux – des zones de circulation apaisée
 - Réduction des émissions de particules fines, oxydes azote
- La prise en compte des risques naturels dans les aménagements
 - Réduction les nuisances sonores liées aux réseaux de transports
 - Prise en compte et prévention les risques
 - Prévention le risque pollution due aux transports de matières dangereuses et exploitations des sites industriels

A noter que, bien que certaines thématiques constituent des enjeux majeurs pour la préservation de notre planète, le PLU n'a pas une marge de manœuvre très importante sur ce type de problématiques dont les actions sont entreprises à l'échelle supra-communale, nationale ou internationale.

Suite à l'élaboration de l'Etat Initial de l'Environnement, la hiérarchisation des enjeux a été réalisée vis-à-vis du scénario de projet de ville ainsi que du point de vue de la marge de manœuvre du PLU pour y répondre.

8.2 INCIDENCES NOTABLES PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGÉES

8.2.1 INCIDENCES SUR LES SECTEURS DE GRANDS PROJETS.

Le PLU n'ouvre aucune nouvelle zone à l'urbanisation mais fixe des secteurs de grands projets, secteurs d'OAP sur des zones déjà en zone U.

Des prescriptions ont été proposées au droit de ces secteurs, afin de limiter l'impact du PLU sur le milieu biologique.

Incidences sur les eaux	Les secteurs de projets et urbanisés s'assurer d'une conformité du réseau d'assainissement. Tout projet devra mettre en place une gestion raisonnée des eaux pluviales afin de limiter le risque de pollution des sols et des eaux (gestion alternative et gestion à la parcelle)
Incidences sur les milieux	Dans les secteurs d'OAP, des zones tampon ont été identifiés avec des aménagements paysagers (retrait de construction de 10-15 m), de pour préserver les secteurs naturels à proximité comme la ZNIEFF. Sur l'ensemble des secteurs et inscrit sur les OAP, le développement de noues est favorisé. La compacité des bâtiments est privilégiée afin de limiter l'imperméabilisation des sols et laisser le plus de place pour la poursuite d'une intégration paysagère des aménagements et du renforcement des corridors écologiques au sein des secteurs.
Incidences sur les risques et les nuisances	La constructibilité est limitée voire impossible dans les zones de submersion marine. Les zones 6, 7 et 24 sont incluses pour partie dans le fuseau affecté par le bruit des infrastructures routières. Aucune zone urbanisable n'est concernée par une ICPE ou un site et sol potentiellement pollué. En revanche, le quartier de l'aéroport est concerné le risque de Transport de Matières Dangereuses. Le réseau à clairement été identifié sur les plans

Incidences dommageables et identification des espaces d'intérêt majeurs susceptibles d'être impactés (Natura 2000)	<p>La ville du Touquet étant riche de ces espaces remarquables, l'ensemble des sites peut induire des incidences dommageables bien que non inclus dans les sites NATURA 2000. Des mesures de réductions en termes de gestion de l'eau, de maîtrise de l'urbanisation, de prise en compte de zone tampon, de prescriptions environnementales et paysagères ont été mis en place dans le PLU</p> <p>D'autres impacts négatifs sont à prévoir sur la qualité de l'eau, la qualité de l'air et les consommations d'énergie qui sont à relativiser au vu de la politique d'aménagement de la commune (objectifs et orientations du PADD).</p> <p>Des études spécifiques (dossiers « Loi sur l'Eau », études d'impact, ...) seront réalisées avant l'urbanisation de ces secteurs et permettront d'approfondir l'état initial qui a été réalisé dans le cadre du PLU, ainsi que les mesures de suppression, réduction, compensation à appliquer.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

8.2.2 INCIDENCES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

D'une manière générale, les mesures projetées par le PLU ont un impact positif sur l'environnement au travers notamment de :

- du **respect de la Loi Littoral et du Grenelle de l'Environnement**,
- la **protection des zones humides** via un classement en zone naturelle (classement en zone N pour les trois quart des surfaces inventoriées)
- la **préservation des corridors écologiques et des espaces naturels remarquables**,
- Le maintien de zone classées **espaces boisés classés** et l'intégration de nouveaux secteurs en espaces paysagers protégés au titre des articles L151-19 et L151-23,
- la prise en compte dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des **prescriptions environnementales à l'échelle des zones à urbaniser à court et moyen terme**,
- le renforcement de la gestion alternative des eaux de ruissèlement et d'une gestion à la parcelle des eaux pluviales
- le renforcement du développement des modes doux qui constitue une alternative à la voiture et du partage des voies entre mode de déplacement favorisant, ainsi, la réduction des nuisances sonores et des rejets de gaz à effet de serre,
- la **densification des zones déjà urbanisées** à hauteur de 7% des surfaces à aménager,
- la prise en compte du risque de **submersion marine**.

8.2.3 INCIDENCES DOMMAGEABLES ET IDENTIFICATION DES ESPACES D'INTÉRÊT MAJEUR SUSCEPTIBLES D'ÊTRE IMPACTÉS (NATURA 2000)

<p>Consommations d'espaces</p>	<p>Les principales mesures de limitation des effets du PLU sur la consommation d'espace sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ des opérations d'aménagement de densification et de renouvellement urbain, ○ l'augmentation de la densité moyenne de logements, ○ une réduction globale des zones urbanisables <p>Le projet de PLU prend donc en compte la thématique de la consommation d'espace</p>
<p>Milieux naturels et biodiversité</p>	<p>La mise en œuvre du PLU permet donc protéger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les zones humides ○ les espaces boisés et dunaires du territoire, ○ les espaces d'intérêt patrimonial. <p>La mise en place de ces protections dans le cadre du PLU permet également de répondre aux enjeux relatifs aux corridors écologiques et de trame verte et bleue identifiés dans le cadre du PLU, conformément au Grenelle 2</p>
<p>Gestion de l'eau</p>	<p>Les principales mesures de protection et de limitation des effets du PLU sur le réseau hydrographique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la gestion alternative des eaux pluviales et gestion à la parcelle des eaux ○ le confortement des déplacements doux (réduction des polluants déposés sur les voies et transférés vers le réseau hydrographique) ○ la protection des zones humides. <p>Les mesures prises dans le PLU permettent donc de répondre positivement aux enjeux en matière d'hydrographie de surface et de qualité des eaux.</p> <p>Les principales mesures de limitation des effets du PLU sur l'assainissement sont l'adéquation entre les l'accueil de nouvelles population et activités et la capacité de traitement des stations,</p> <p>Le PLU a donc bien pris en compte les questions d'assainissement induites par le projet. Les principales mesures de limitation sur l'eau potable bien que ne relevant pas des compétences de la commune porte sur la communication, la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts de la commune mais aussi l'établissement d'exigences environnementales pour les nouveaux bâtiments construits ou réhabilités inscrites au règlement.</p> <p>Les incidences du PLU sur la consommation en eau potable ont bien été prises en compte.</p>
<p>Paysage et patrimoine bâti</p>	<p>La mise en œuvre d'une AVAP permet de protéger à la fois le patrimoine bâti mais aussi les paysages, avec notamment la protection des milieux remarquables sur front de mer</p>

Le territoire de la commune du Touquet est concerné sur son territoire de trois sites Natura 2000 et de trois sites situés en limite extérieur.

<p>Rappels du descriptif du site</p>	<p>FR3100481 - Dunes et marais arrière-littoraux de la Plaine Maritime Picarde</p> <p>« Parmi la vingtaine d'habitats d'intérêt communautaire caractéristiques de l'hygrosère dunaire nord-atlantique, nous insisterons sur les plus précieux d'entre tous car en voie de disparition dans la plupart des systèmes dunaires où ils sont potentiels : Bas-marais dunaire alcalin du Carici trinervis-Schoenetum nigricantis, Végétation oligotrophe amphibie de haut niveau du Carici scandinavicae-Agrostietum maritimi, un des habitats préférentiels de Liparis loeselii en système dunaire, Végétation oligotrophe amphibie de bas-niveau du Samolo valerandi-Littorelletum uniflorae, et bien sûr la plus vaste forêt naturelle hygrophile sur sables du littoral français (Ligustro vulgaris-Betuletum pubescentis).</p> <p>Malgré leur valeur actuelle, les différents systèmes dunaires proposés ne représentent encore qu'une partie du plus vaste complexe écologique de dunes et de marais arrière littoraux des plaines du Nord-Ouest de l'Europe témoignant de l'histoire géomorphologique de la plaine maritime picarde correspondant à la proposition scientifique initiale.</p> <p>Le site retenu ne prendra donc toute sa valeur et ne deviendra unique sur le plan européen que si l'exceptionnel complexe de tourbières basses alcalines des marais arrière- littoraux de Cucq et de Merlimont lui est bien associé à terme au titre de la directive Habitats. »</p> <p>FR3102005– Baie de Canche et couloir des 3 Estuaires</p> <p>Le site est principalement ciblé pour les habitats d'intérêt communautaire "Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine" (1110), "Estrans sableux et/ou vasières exondés à marée basse" (1140) et "Estuaires" (1130).</p> <p>Ce site se caractérise par un complexe d'estuaires et d'estrans vaseux en connexion écologique. Ce complexe est majeur à l'échelle de la façade. Il joue un rôle essentiel de nourricerie de poissons et constitue, pour les poissons amphihalins, la limite amont des niches écologiques en estuaire.</p> <p>Les baies de Somme, d'Authie et de Canche constituent trois entités fonctionnelles en connexion écologique sur la partie marine comme sur la partie terrestre</p> <p>Le site se justifie également par la présence de trois espèces de mammifères marins d'intérêt communautaire qui fréquentent régulièrement ce secteur : Phoque veau-marin (<i>Phoca vitulina</i>) Phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>) Marsouin commun (<i>Phocoena phocoena</i>)</p> <p>FR3110038– Estuaire de la Canche</p> <p>« L'intérêt majeur de la ZPS réside dans la présence d'importantes colonies d'oiseaux migrateurs et dans la diversité des espèces présentes dans l'estuaire de la Canche. Il s'agit, pour ces espèces, d'un site majeur à l'échelle nationale.</p>
--------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FR3100480 – Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelor et falaise d'Equihen

Les intérêts spécifiques de ce vaste site résident dans le regroupement de tous les types de côtes existant sur le littoral du

Nord de la France :

- l'estuaire de la baie de Canche : c'est le seul estuaire de type picard ayant conservé une rive nord, "le musoir", indemne de tout endiguement et altération notable, constituant ainsi, un site unique que l'on peut qualifier d'exceptionnel avec son système complexe de contre poulie du Pli de Camiers, associé par ailleurs à un vaste ensemble de dunes plaquées sur l'ancienne falaise crétacique.
- les dunes médiévales et contemporaines récentes, d'altitude faible à moyenne (5 à 30 m) ; elles sont creusées de plus ou moins vastes dépressions inondables où affleure la nappe d'eau douce.
- les dunes plus anciennes, plaquées sur l'ancienne falaise de craie culminant à 151 m au Mont Saint-Frieux ou pénétrant vers l'intérieur des terres et recouvrant, vers le Nord, les affleurements jurassiques du Boulonnais (placages sableux du Val d' Ecault).
- la falaise d'Equihen représentant après le site du Cap Gris Nez, un des deux plus remarquables exemples, à l'échelle du littoral français, de falaise jurassique d'argiles, de marnes et de grès du Kimméridgien.
- les marais littoraux

FR3110083 Marais de « Balançon »

Ce site accueille 47 espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial en région, en France ou en Europe dont 26 inscrites à l'annexe I de la directive "Oiseaux".

Le Butor étoilé, la Marouette ponctuée, le Phragmite aquatique, l'Aigrette garzette et la Spatule blanche correspondent aux 5 oiseaux d'intérêt communautaire identifiés comme prioritaire sur la ZPS ; les grandes orientations d'actions seront dirigées principalement pour la préservation de ces espèces et de leurs habitats. Le marais de Balançon abrite également deux espèces faunistiques d'intérêt communautaire (hors avifaune), le Vertigo de Desmoulin (*Vertigo moulinsiana*) et l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

En termes d'habitats, le marais est constitué essentiellement de tourbières basses alcalines, de roselières, de grande cariçaies, de mégaphorbiaies, de prairies humides, de fourrés et boisements humides, d'eaux courantes et stagnantes abritant des végétations aquatiques flottantes, enracinées ou amphibies. Parmi ces grands ensembles d'habitats, on relève 8 habitats d'intérêt communautaire au titre de la directive « Habitat-faune-flore »

FR3312004 « Dunes de Merlimont »

La zone de protection spéciale alterne des dunes humides, des dunes blanches, des dunes grises, des dunes arborées, des dunes boisées qui permettent d'accueillir une grande diversité d'oiseaux. 80 espèces d'oiseaux se reproduisent sur le site (Bondrée apivore, râle des genêts, Engoulevent d'Europe, Pic noir), 44 espèces sont considérées comme hivernantes et 163 espèces migratrices ont été vues sur le site.

<p>Rappels des objectifs des sites</p>	<p>Pour les sites se trouvant se trouvant sur le territoire de la ville, seul le site « <i>Dunes et marais arrière-littoraux de la Plaine Maritime Picarde</i> » dispose d'un DOCOB validé cependant selon les fiches FSD, les grands enjeux définis pour ces sites sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la biodiversité du site Natura 2000 et tout particulièrement les habitats et espèces d'intérêt communautaire, - Maintenir la fonctionnalité, l'intégrité et la cohérence de l'ensemble des habitats, - Permettre la poursuite la poursuite des différents usages (chasse, pêche, tourisme...) des sites mais dans des conditions garantissant la préservation des habitats.
<p>Estimation des incidences et mesures correctrices</p>	<p>Les impacts du PLU sur les secteurs Natura 2000 sont nuls voire positifs. En effet, le maintien du zonage N et sont renforcement sur tout le périmètre protégé, la définition d'espaces naturels remarquables, le maintien d'Espaces Boisés Classés et la création d'espaces paysagers protégés, la prise en compte de la présence des sites dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation, la réduction des zones à urbaniser et des droits à construire sur le bâti existant dans les secteurs situés à proximité sont quelques-unes des mesures qui conduisent à réduire l'influence négative aujourd'hui exercée sur ces secteurs.</p> <p>De plus, le PLU participe à réduire l'imperméabilisation, améliorer la qualité de la ressource eau en travaillant sur une gestion alternative des eaux pluviales, favorise le développement d'une trame verte, dunaire et bleue, favorise une urbanisation maîtrisée... Autant d'impacts positifs pour participer à la préservation des habitats naturels et d'espèces répertoriés au titre de Natura 2000</p>

8.3 SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Un premier « tableau de bord » de suivi de l'environnement communal a été établi. Il décrit pour chaque thématique environnementale quelques indicateurs qu'il serait intéressant de suivre.

Une fois que le choix sur les indicateurs à suivre sera finalisé et validé, il est proposé, qu'ils soient mis à jour selon une périodicité annuelle et qu'une personne spécifiquement chargée de cette tâche, soit clairement identifiée, de façon à disposer effectivement ultérieurement de ces données de suivi, importants pour la mise en évidence d'éventuels impacts environnementaux et utiles aux futurs travaux d'évaluation.